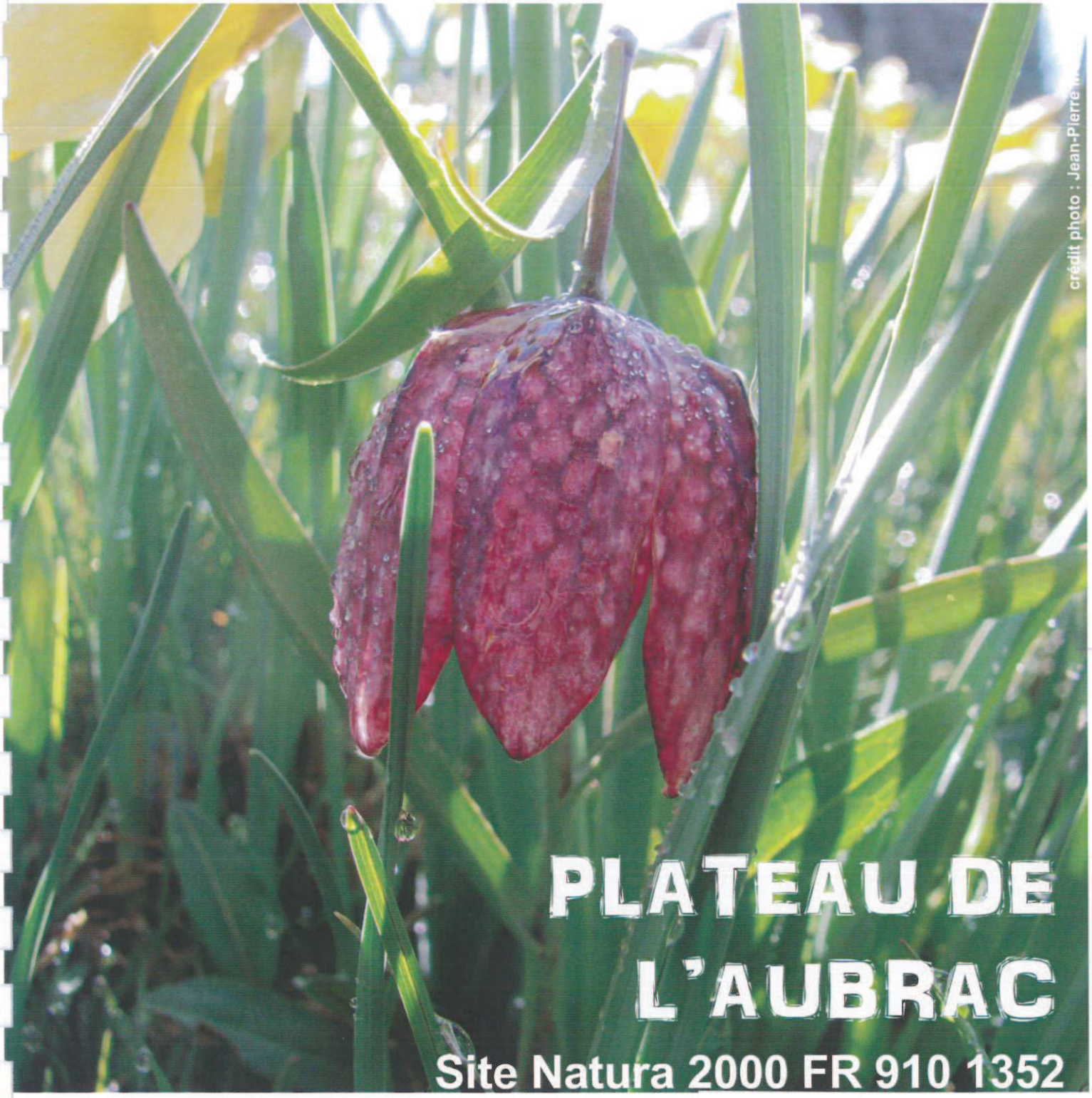

crédit photo : Jean-Pierre

PLATEAU DE L'AUBRAC

Site Natura 2000 FR 910 1352

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Volume 2 - Programme d'actions

Document annexé à l'arrêté préfectoral n° 2013-262-0001du 19/09/2013 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR 9101352 "Plateau de l'Aubrac".

Le Directeur départemental des territoires

René-Paul LOMI

Juillet 2013

Direction Départementale des Territoires

L'Aubrac Lozérien
Communauté de Communes
Grandvals / Marchastel / Malbouzon
Nasbinals / Prinsuéjols / Recoules d'Aubrac

NATURA 2000

l'Europe s'engage en Languedoc-Roussillon avec le FEADER

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SITE NATURA 2000 FR 910 1352

« PLATEAU DE L'AUBRAC »

DOCUMENT D'OBJECTIFS

VOLUME 2 : PLAN D'ACTIONS

JUILLET 2013

RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

AVANT PROPOS

Le Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR910 1352 « Plateau de l'Aubrac » se présente sous la forme de trois documents principaux :

- volume 1 : Inventaire et analyse de l'existant, enjeux et objectifs
- volume 2 : Plan d'actions, adaptation du périmètre du site, actualisation du FSD, financement des actions, évaluation des incidences
- volume 3 : Annexe cartographique
- volume 4 : Charte du site Natura 2000

Une fois approuvé par le Préfet, le DOCOB est envoyé à tous les membres du comité de pilotage et tenu à la disposition du public dans les mairies des communes dont tout ou partie du territoire est situé à l'intérieur du site.

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien (CCAL)
Suivi de la démarche :
Bernard BASTIDE
Sandie PENA

Appui à la Maîtrise d'ouvrage

Direction Départementale du Territoire de la Lozère
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon (DREAL LR)
Conservatoire des Espaces Naturels de Languedoc-Roussillon (CEN-LR)

Opérateur local

Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien
Place du Foirail
48260 Nasbinals

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction/Coordination/Cartographie : François PUECH– Chargé de mission Natura 2000 du 16.03.2009 au 31.01.2011 ; Laure ANDRIEU - Chargée de mission Natura 2000 à partir du 1.04.2011
Contribution au diagnostic écologique (rédaction/cartographie) : Florian CARAVEO, Valérie PROUHA (Fédération de Pêche de la Lozère), Nicolas CAYSSIOLS (RURAL CONCEPT), Fabien SANE (ALEPE)
Contribution au diagnostic socio-économique (partie agriculture) : Nathalie GOURABIAN, Anne COLIN (COPAGE)

Contribution/Synthèse/Relecture : Max Debussche (CSRPN), Dominique MEFFRAY-DAVAL, Dominique BUGAUD, Evelyne MOTHAIS (DDT), Nathalie LAMANDE (DREAL), Bernard BASTIDE, Sandie PENA (CCAL), Christophe RIEUTORT et Arnaud JULIEN (Fédération départementale de la chasse), Séverine DELORME et Olivier VINET (ONF), Anne REMOND (CDSL)

Validation Scientifique : Max Debussche, Mario KLESCZEWSKI, Jacques LEPART

Crédit Photo

Laure ANDRIEU

Référence à utiliser

ANDRIEU L., PUECH F. – Volume 2 : Plan d'actions du document d'objectifs du site N° FR 910 1352 « Plateau de l'Aubrac », Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien, 2011, 112 p.

Sommaire

AVANT PROPOS.....2

Sommaire.....4

Présentation synthétique du programme d'action.....5

La hiérarchisation des actions.....7

FICHES DESCRIPTIVES DES ACTIONS.....13

ADAPTATION DU PERIMETRE DU SITE.....111

ACTUALISATION DU FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES.....114

FINANCEMENT DES ACTIONS DU DOCOB.....116

EVALUATION DES INCIDENCES.....117

Présentation synthétique du programme d'action

Le classement des mesures par thématiques :

Les diagnostics écologiques et socio-économiques réalisés pour la rédaction du document d'objectifs (DOCOB) ont permis la hiérarchisation des enjeux du site, et la rédaction des mesures proposées dans cette partie 2. Ces mesures ont été définies dans le but d'atteindre les objectifs de protection et de développement de la directive européenne « Habitat » et définis dans le DOCOB du site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac », afin d'assurer le maintien des habitats naturels et espèces du site dans un bon état de conservation.

Une phase de concertation (notamment à travers l'organisation de groupes de travail) a permis d'identifier un certain nombre d'actions à mettre en œuvre sur le territoire, qui s'articulent autour de quatre thématiques :

- Gestion des habitats et espèces
- Amélioration des connaissances
- Information, sensibilisation et valorisation
- Mise en œuvre et animation du DOCOB

Thématiques n°1 Gestion des habitats et des espèces (GHE)

Cette thématique regroupe l'ensemble des actions de gestion permettant de répondre aux objectifs de conservation définis dans le DOCOB. Le tableau 30 présente la déclinaison de ces objectifs et établit une correspondance avec les fiches action de la thématique GHE. En effet, suite aux inventaires réalisés en 2009, trois objectifs de conservation ont été identifiés et validés en comité de pilotage 2010 :

> Préserver et améliorer la ressource en eau et le réseau hydrologique

> Conserver et restaurer la diversité écologique des milieux

> Préserver les espèces d'intérêt communautaire

Des groupes de travail (Agriculture, Eau et Forêt) se sont réunis au cours de l'été et de l'automne 2010 afin de définir des mesures de gestion favorables aux habitats et espèces du site et adaptées aux spécificités de notre territoire. Dans un premier temps l'opérateur a exposé les enjeux identifiés lors de la phase d'inventaire. Chacun a alors pu donner son avis et faire des propositions. Ensuite les participants ont examiné et fait évoluer les propositions de mesures faites par la Communauté de Communes de l'Aubrac lozérien. Ces réunions ont permis de construire des actions équilibrées prenant en compte les exigences écologiques et les réalités de terrain notamment agricoles.

Il était clairement affiché par la Communauté de Communes que les actions devaient être socialement acceptables. Cela semblait un préalable évident à la mise en œuvre de ces mesures.

L'une des satisfactions de ces réunions est la capacité de tous les acteurs (gestionnaires du territoire, experts scientifiques, élus etc.) à écouter les arguments des uns et des autres et à adopter une attitude positive basée sur la proposition. La forte participation des agriculteurs (26 participants aux réunions thématiques) est un gage de l'intérêt et de l'adhésion de la profession à la démarche Natura 2000.

Dans le volume 1 du DOCOB, trois objectifs transversaux ont été identifiés :

> Informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux et plus particulièrement les gestionnaires du territoire, à la démarche Natura 2000 ;

> Intégrer la démarche Natura 2000 aux différents programmes mis en place en faveur de la protection et la connaissance de l'environnement ;

> Assurer le suivi du DOCOB et sa réactualisation.

Les trois thématiques suivantes comprennent les actions répondant à ces objectifs transversaux.

Thématique n° 2 : Amélioration des connaissances et suivi (ACS)

Les inventaires réalisés pour la rédaction de ce DOCOB doivent être affinés : inventorier 28 000 hectares en un an permet de dresser un panorama général, mais des compléments d'inventaires permettraient de mieux identifier les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site.

Aussi, des habitats et des espèces (animales et végétales) sont potentiellement présents (bibliographie, type d'habitats, présence à proximité, …) et des inventaires complémentaires permettraient de confirmer leur présence.

Enfin, il faut étudier les interactions entre les modes de gestion et les habitats et espèces. Plusieurs questions sont restées sans réponse lors des groupes de travail et des études spécifiques pourraient permettre d'y répondre.

Nous devons donc approfondir les connaissances en affinant les inventaires existants, en inventoriant les espèces et habitats non encore identifiés et en étudiant les relations entre modes de gestion des espaces naturels et état de conservation de ces derniers.

Thématique n° 3 : Information, sensibilisation et valorisation (ISV)

La démarche Natura 2000, basée sur l'adhésion, ne peut fonctionner sans information et sensibilisation. La compréhension de cette démarche innovante par le plus grand nombre, n'est possible que par la large diffusion de l'information. Elle permettra ainsi une meilleure connaissance du site et ses espèces par les locaux, une large appropriation de la démarche, et l'atteinte des objectifs de protection et conservation du DOCOB.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de Natura 2000 doivent aussi être valorisées et servir la communication.

Thématique n°4 : Mise en œuvre et animation du DOCOB (MOA)

Les actions regroupées sous cette thématique ont pour objectif d'assurer la mise en œuvre efficace du DOCOB, et concernent à la fois l'animation auprès des potentiels contractants que le suivi administratif des actions menées.

La hiérarchisation des actions

Différents aspects ont permis de hiérarchiser les actions présentées dans ce volume.

Le tableau 5 permet d'estimer dans quelle mesure les actions sont bénéfiques au territoire. En effet, chaque action est bénéfique à un ou plusieurs habitats. En fonction de la hiérarchisation des habitats, il est possible d'attribuer des points (quatre pour les rouges, trois pour les oranges, deux pour les jaunes et un pour les bleus).

L'opérateur du site, la Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien, a souhaité adapter la hiérarchisation à l'argumentation des différents acteurs avancée lors de la phase de concertation.

Les actions sont hiérarchisées selon trois niveaux de priorité.

-*** urgent et prioritaire

-** indispensable

-* utile pour aller plus loin

1 - Définition de catégories de milieux :

Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire se trouvent dans 4 types de milieu qui sont, par ordre de priorité décroissante :

A : Les cours d'eau, lacs, tourbières et zones humides :

10 habitats d'intérêt communautaire, dont 4 prioritaires (*), et 10 espèces d'intérêt communautaire :

6410-11	Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif Central et des Pyrénées
7140	Tourbières de transition Bourbiers tremblants à Carex rostrata Radeaux à Menyanthe trifoliata et Potentilla palustris
7110*	* Tourbières hautes actives Tapis et buttes de sphaignes avec éventuellement des chaméphytes et nanophanérophytes Buttes à buissons nains d'éricacées Communautés de tourbières à Trichophorum cespitosum Chenaux, cuvettes profondes Tourbières à Narthecium Pré-bois tourbeux
7210 *	* Marais calcaires à Cladium mariscus et Carex davalliana
7120	Tourbières hautes, dégradées, susceptibles de régénération
91D0 *	Tourbières boisées * Bois de bouleaux à Sphaignes et linaigrettes * Bois tourbeux de Pins sylvestres * Bois tourbeux à Pinus Rotundata
6430-8	Megaphorbaies montagnardes et subalpines des Alpes, du Jura, des Vosges, et du Massif Central
3160	Mares dystrophes naturelles
3130-1	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique montagnardes à subalpines des régions alpines
91E0-6 *	* Forêts alluviales à Alnus glutineux et Fraxinus excelsior relevant de l'Alnion incanae

B : Les prairies, pelouses et landes pâturées :

5 habitats d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire :

6230-4 *	* Pelouses acidiclines montagnardes du MC
6520-1	Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif Central relevant du Polygono-trisetion
8230-2	Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif Central
4030-13	Landes acidiphiles montagnardes du Massif Central
5120-1	Landes à Genêt purgatif du Massif Central

C : Les hêtraies-sapinières :

1 habitat d'intérêt communautaire :

9120-4	Hêtraie–sapinière acidiphile à houx et Luzule des neiges relevant du Lozulo-fagion

D : Les rochers et éboulis :

2 habitats d'intérêt communautaire :

8220-14	Falaises siliceuse des Cévennes relevant de l'Anthirrhinion asarinae
8150-1	Eboulis siliceux, collinéens à montagnards des régions atlantiques et subcontinentales relevant du Galeopsion segetum

2- Définition des espèces d'intérêt communautaire :

Code Natura 2000	Nom commun	Fiche descriptive
1029	Moule perlière	DOCOB partie 1
1092	Ecrevisse à pattes blanches	DOCOB partie 1
1096	Lamproi de Planer	DOCOB partie 1
1163	Chabot	DOCOB partie 1
1308	Barbastelle d'Europe	DOCOB partie 2
1321	Murin à oreilles échancrées	DOCOB partie 2
1324	Grand murin	DOCOB partie 2
1355	Loutre d'Europe	DOCOB partie 2
1758	Ligulaire de Sibérie	DOCOB partie 1
1831	Flûteau nageant	DOCOB partie 1

3- Définition des objectifs de conservation pour l'ensemble de ces catégories :

A : **Les cours d'eau, lacs, tourbières et zones humides**

Objectifs	Impacts négatifs	Mesures	code
A1: Un fonctionnement hydrologique naturel et une continuité écologique efficace	- Drainage - Captage et dérivation des eaux - Extraction de matériaux et bassins de décantation - Calibrage et rectification du lit, endiguement - Seuil et busage - Destruction des haies et ripisylves - Instabilité et effondrement des berges	Favoriser le fonctionnement hydrologique naturel du bassin versant des zones humides	GHE1
		Empêcher l'effondrement des berges des cours d'eau	GHE3
		Restaurer et planter les ripisylves	GHE4
		Effacer les obstacles artificiels empêchant le libre déplacement des espèces aquatiques	GHE2
A2: Des eaux de bonne qualité physico-chimique et biologique	- Fertilisation inappropriée - Pesticides et anti-parasitaires - Surpâturage et bétail surdensitaire - Accès ouvert des cours d'eau au bétail - Extraction de matériaux et bassins de décantation - Epuration inefficace des eaux usées - Destruction des haies et ripisylves - Enrésinement des berges	Favoriser le fonctionnement hydrologique naturel du bassin versant des zones humides	GHE1
		Empêcher l'effondrement des berges des cours d'eau	GHE3
		Restaurer et planter les ripisylves	GHE4
		Gérer extensivement les tourbières et zones humides contigües pour garantir leur fonctionnalité et préserver leur biodiversité	GHE5
		Gérer extensivement les prairies humides pour garantir leur fonctionnalité et préserver leur biodiversité	GHE6
A3: Des habitats d'intérêt communautaire en bon état de conservation	- Tous les impacts déjà mentionnés ci-dessus - Calendriers de fauche et de pâturage inappropriés - Modalités d'écobuage inappropriées	Gérer extensivement les tourbières et zones humides contigües pour garantir leur fonctionnalité et préserver leur biodiversité	GHE5
		Gérer extensivement les prairies humides pour garantir leur fonctionnalité et préserver leur biodiversité	GHE6
		Favoriser le fonctionnement hydrologique naturel du bassin versant des zones humides	GHE1
		Empêcher l'effondrement des berges des cours d'eau	GHE3
		Restaurer et planter les ripisylves	GHE4
		Mettre en défens les habitats les plus sensibles	GHE7
		Restaurer la fonctionnalité et la biodiversité des tourbières dégradées	GHE8
A4: Des espèces d'intérêt communautaire en bon état de conservation	- Tous les impacts déjà mentionnés ci-dessus - Espèces animales exotiques envahissantes - Espèces végétales exotiques envahissantes	Gérer extensivement les tourbières et zones humides contigües pour garantir leur fonctionnalité et préserver leur biodiversité	GHE5
		Gérer extensivement les prairies humides pour garantir leur fonctionnalité et préserver leur biodiversité	GHE6
		Favoriser le fonctionnement hydrologique naturel du bassin versant des zones humides	GHE1
		Empêcher l'effondrement des berges des cours d'eau	GHE3
		Restaurer et planter les ripisylves	GHE4
		Mettre en défens les habitats les plus sensibles	GHE7
		Restaurer la fonctionnalité et la biodiversité des tourbières dégradées	GHE8
		Effacer les obstacles artificiels empêchant le libre déplacement des espèces aquatiques aux déplacements des espèces aquatiques	GHE2
		Restaurer l'habitat de la Moule perlière et les frayères	GHE9
		Surveiller l'apparition d'espèces exotiques potentiellement envahissantes et empêcher leur installation	GHE10

Tableau 1 : Déclinaison des objectifs de conservation du DOCOB en sous-objectifs et actions de la thématique GHE pour les cours d'eau, zones humides et lacs

Pour ces quatre objectifs, l'ensemble des actions d'amélioration des connaissances (ASC), de sensibilisation (ISV), et de mise en œuvre du DOCOB (MOA) sont à réaliser. Aussi, l'accent devra être porté sur une sensibilisation importante du grand public et des usagers de ces zones humides et cours d'eau.

B : Les prairies, pelouses et landes pâturées

Objectifs	Impacts négatifs	Mesures	Code
B1 : Des habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation	- Fertilisation inappropriée - Surpâturage et bétail surdensitaire - Calendriers de fauche et de pâturage inappropriés - Pesticides et anti-parasitaires - Destruction des haies - Colonisation des espèces ligneuses - Modalités d'écobuage inappropriées	Gérer extensivement les prairies et pelouses pâturées pour garantir leur fonctionnalité et préserver leur biodiversité	GHE11
		Gérer extensivement les prairies de fauche pour garantir leur fonctionnalité et préserver leur biodiversité	GHE12
		Gérer extensivement les landes pour empêcher l'embroussaillement, garantir leur fonctionnalité et préserver leur biodiversité	GHE13 GHE14
		Surveiller la dynamique de Campagnol terrestre	GHE15
		Restaurer et planter un réseau de haies	GHE16

Tableau 2 : Déclinaison des objectifs de conservation du DOCOB en sous-objectifs et actions de la thématique GHE pour les prairies, pelouses, et landes pâturées

Pour ces objectifs, les actions ASC1 (inventaires des habitats et espèces) et ASC2 (suivi des habitats et espèces) sont à prévoir, ainsi que l'ensemble des actions de sensibilisation (ISV) et de mise en œuvre du DOCOB (MOA).

C : Les hêtraies-sapinières

Objectifs	Impacts négatifs	Mesures	Code
C1 : Des habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation	- Introduction de conifères exotiques - Coupes d'éclaircie et d'exploitation excessives - Calendrier et densité de pâturage inappropriés - Destruction des gros arbres dépérissants ou morts - Homogénéisation de la structure et de l'âge du peuplement	Assurer la régénération de la forêt	GHE17
		Conserver les gros arbres dépérissants ou morts pour préserver les espèces saproxyliques et les vertébrés cavicoles	GHE18
		Mettre en œuvre une gestion forestière favorisant l'hétérogénéité de la structure et de l'âge des peuplements	GHE19
		Maintenir les clairières en forêt pour préserver la biodiversité forestière	GHE20

Tableau 3 : Déclinaison des objectifs de conservation du DOCOB en sous-objectifs et actions de la thématique GHE pour les milieux forestiers

Pour ces objectifs, les actions ASC1 (inventaires des habitats et espèces) et ASC2 (suivi des habitats et espèces) sont à prévoir, ainsi que l'ensemble des actions de sensibilisation (ISV) et de mise en œuvre du DOCOB (MOA). Aussi, l'accent devra être porté sur une amélioration des connaissances de ces milieux et leurs espèces (coléoptères et chiroptères notamment).

D : Les rochers et éboulis

Objectifs	Impacts négatifs	Mesures	code
D1 : Des habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation	- Extraction des matériaux et carrières - Déstabilisation des éboulis par les activités humaines		

Tableau 4 : Déclinaison des objectifs de conservation du DOCOB en sous-objectifs et actions de la thématique GHE pour les rochers et éboulis

Pour ces objectifs, les actions ASC1 (inventaires des habitats et espèces) et ASC2 (suivi des habitats et espèces) sont à prévoir, ainsi que l'ensemble des actions de sensibilisation (ISV) et de mise en œuvre du DOCOB (MOA). Aussi, l'accent devra être porté sur une amélioration des connaissances de ces milieux et leurs espèces

Tableau 5 : Récapitulatif des thématiques d'intervention et fiches action par habitat naturel et espèce d'intérêt communautaire

Thématique	Code action	Action – Libellé	Tourbières hautes actives 7110	Tourbières boisées 91D0	Tourbières de transition 7140	Ecrevisses à pattes blanches 1092	Gazons d'Isoëtes 3130	Forêts alluviales 91E0	Prairies fauchées montagnardes 6520-1 et 6510-7	Moule perlière 1029	Ligulaire de Sibérie	Pelouses acidiclines montagnardes 6230-4	Tourbières hautes dégradées 7120	Landes à genêt purgatif 5120-1	Pelouses montagnardes 8230-2	Hêtraie sapinière 9120-4	Chabot 1163	Mégaphorbiaies 6430	Loutre 1355	Prés humides 6410	Flûteau nageant 1831	Falaises siliceuses 8150-1	Eaux dormantes dystrophes 3160	Eboulis siliceux 8150-1	Landes acidiphiles montagnardes 4030-13	Lamproie de Planer 1096	TOTAL
		Valeur	4															3				2			1		
Gestion des habitats et des espèces	GHE1	Gestion extensive des tourbières et complexes humides acides associés	x	x	x		x				x							x	x	x	x		x				34
	GHE2	Restauration des zones humides dégradées susceptibles de régénération		x	x						x		x						x	x	x						25
	GHE3	Gestion extensive des prairies humides		x	x		x				x		x					x	x	x	x		x				34
	GHE4	Gestion du bassin versant immédiat des zones humides	x	x	x		x						x					x		x			x				28
	GHE5	Lutte contre l'effondrement des berges des ruisseaux				x		x		x							x		x							x	20
	GHE6	Entretien, réhabilitation, plantation d'une ripisylve				x		x		x							x		x							x	20
	GHE7	Restauration des frayères et de l'habitat de la moule perlière				x				x							x		x							x	16
	GHE8	Effacement des obstacles aux déplacements des espèces aquatiques				x											x									x	9
	GHE9	Lutte contre les espèces exogènes et/ou invasives		x		x		x													x						15
	GHE10	Gestion extensive des pelouses acidiclines montagnardes du Massif central				x				x		x					x		x						x	x	21
	GHE11	Gestion extensive des prairies fauchées montagnardes et subalpines				x			x	x							x		x							x	20
	GHE12	Gestion extensive des landes acidiphiles montagnardes et mosaïques d'habitats																							x		1
	GHE13	Reconquête et gestion extensive de couverts herbacés en déprise ancienne							x			x													x		9
	GHE14	Création d'un réseau de surveillance/lutte contre les pullulations de rats taupiers										x															4
	GHE15	Mise en défens de milieux sensibles	x	x	x	x	x	x		x	x		x				x		x				x			x	46
	GHE16	Restauration des habitats ouverts situés en milieux forestier	x	x	x							x													x		17
	GHE17	Assurer une irrégularisation des structures forestières à l'échelle du massif														x											4
	GHE18	Assurer le renouvellement de la hêtraie sapinière														x											4
	GHE19	Constituer des réseaux de bois sénescents ou à cavités et des îlots de sénescence														x											4
	GHE20	Plantation/restauration et entretien d'une haie ou d'un alignement d'arbres				x				x							x									x	12
Amélioration des connaissances	ASC1	Réalisation de compléments d'inventaires sur les habitats naturels et les espèces d'I.C.												X													81
	ASC2	Suivi des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site												X													81
	ASC3	Mise en place d'une action expérimentale à l'échelle d'un sous-bassin versant	x	x	x	x		x	x	x		x	x				x		x	x						x	47
	ASC4	Suivi qualitatif et quantitatif des eaux du Bès, de la Rimeize et de la Crueize				x		x		x							x		x							x	20
Information, Sensibilisation et Valorisation	ISV1	Mise en place d'un plan de communication et de sensibilisation												X													
	ISV2	Edition et diffusion de documents thématiques de sensibilisation												X													
	ISV3	Organisation de sessions d'information à destination de publics ciblés												X													
	ISV4	Conception et mise en place de posters et panneaux d'information												X													
	ISV5	Mise à jour de la page Natura 2000 sur le site de la CCAL												X													
Mise en œuvre et animation	MOA1	Planification des actions, coordination des acteurs, gestion administrative et évaluation du DOCOB												X													
	MOA2	Animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte Natura 2000												X													
	MOA3	Intégration des objectifs de gestion du docob dans les documents de planification, d'aménagement et programmes												X													
	MOA4	Réalisation et animation du PAE (Projet agro-environnemental)												X													

Grille de lecture des fiches de ce plan d'actions :

Titre de l'action	Code de l'action
Enjeux et objectifs	**Niveau de priorité**

Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire ciblés par l'action, et dont la mise en œuvre devra permettre le maintien ou l'atteinte dans un bon état de conservation
Justification de l'action	Justification environnementale de l'action à partir de la description de(s) habitat(s) ciblé(s) (fonctionnement de l'écosystème, modes de gestion actuels, services rendus, rareté, …)
Menaces identifiées	Liste des menaces potentielles pour les habitats ou espèces ciblés par l'action
Effets attendus	Résultats recherchés par l'action
Orientations de l'action	Actes à mettre en place pour atteindre les objectifs de l'action

Périmètre d'application de la mesure

Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Surfaces potentiellement éligibles pour la contractualisation

Types de contrats et bénéficiaires

Contrats Natura 2000	**Contrats agricoles (MAEt)**
Types de contrats pour les surfaces forestières + pour les surfaces ni agricoles ni forestières (fond blanc)	Types de contrats pour les surfaces agricoles (fond grisé)
Type d'acteurs bénéficiaires	Type d'acteurs bénéficiaires

Partenaires techniques

Partenaires pouvant intervenir dans la mise en œuvre de l'action (diagnostics, études, …)

Description de l'action et engagements

Type de mesures mobilisables sur les surfaces non agricoles	**Orientations de gestion sur les surfaces agricoles**
Cette partie expose les mesures mobilisables pour l'habitat ou espèce visé en fonction des objectifs de gestion sur les surfaces non agricoles. Elles sont issues de circulaires européennes exposant les possibilités concernant les « contrats forestiers » et « non agricoles et non forestiers » dans le cadre d'un cofinancement par les Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural (FEADER). *Cette partie liste les actions qui pourront éventuellement être financées pour atteindre un objectif de conservation satisfaisant.*	*Cette partie expose les orientations de gestion pour les surfaces agricoles. Les orientations de gestion décrites ici sont le fruit d'un travail de concertation effectué sur le site avec le concours des gestionnaires du territoire. Elles ne constituent pas un cahier des charges et ne sont pas nécessairement exhaustives.* *Ces orientations de gestion constitueront la base de construction des MAEt (mesures agrienvironnementales territorialisées) qui seront proposées aux gestionnaires agricoles. C'est alors que seront précisés certains points techniques de réalisation de l'action*

Cette partie précise également les conditions spécifiques aux types d'actes à réaliser (date des travaux en dehors des périodes de reproduction de certaines espèces sensibles, …), les obligations relatives aux surfaces engagées, et les recommandations à mettre en œuvre pour réaliser l'action.

Mesures mobilisables

Proposition de mesures mobilisables en milieu non agricole (mesures 323B et 227 du PDRH)	Proposition de mesures mobilisables agricoles (LR_AUBR_ XX)

Estimation du Coût

objectifs de contractualisation en fonction des surfaces potentiellement contractualisables, et estimation du coût moyen des actions

Calendrier de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Calendrier des opérations et actions à titre indicatif pour les surfaces non agricoles				
Calendrier des opérations et actions à titre indicatif pour les surfaces agricoles				

Indicateur de réalisation

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action (liste non exhaustive)

FICHES DESCRIPTIVES DES ACTIONS

Thématique 1 : Gestion des habitats et des espèces…… fiches actions GHE

Thématique 2 : Amélioration des connaissances et suivi…….. fiches actions ASC

Thématique 3 : Information, sensibilisation et valorisation……. fiches actions ISV

Thématique 4 : Mise en œuvre et animation du DOCOB…… fiches actions MOA

Thématique 1 :

Gestion des habitats et des espèces

Favoriser le fonctionnement hydrologique naturel du bassin versant des zones humides	GHE1
Enjeux et objectifs	***
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Habitats** Tous les habitats d'IC contigus d'une zone humide. **Espèces** Loutre d'Europe 1355 Ligulaire de Sibérie 1758 Flûteau nageant 1831 Murin à oreilles échancrées 1321 Barbastelle 1308
Justification de l'action	Pour préserver les zones humides du plateau, leur biodiversité et leur état de conservation, et ainsi assurer l'ensemble des fonctions qui leur sont attribuées (stockage de l'eau, auto épuration, …), il est important de préserver les habitats naturels inclus dans le bassin versant immédiat de ces zones humides. Ils influencent directement l'écologie de ces zones. Sur l'Aubrac, ces milieux sont traditionnellement pâturés ou fauchés puis pâturés. L'absence de fertilisation permet de maintenir les conditions caractéristiques des zones humides peu minéralisées et ainsi de favoriser la flore particulière inféodée à ces habitats, tout en préservant la qualité de l'eau. Moins sélective en espèces, la fauche favorise d'avantage la diversité spécifique que le pâturage, mais doit être pratiquée tardivement pour permettre la nidification de l'avifaune inféodée et la reproduction des espèces végétales d'intérêt (orchidées, fritillaires, …). Des espèces végétales peuvent être, selon leur nature et/ou leur abondance, indicatrices de dysfonctionnements (rumex, chardons...) ou indésirables (espèces allochtones) pour le maintien du bon état de conservation de l'habitat. Une éclaircie progressive (plus on s'éloigne) de la zone humide peut être favorable en milieu forestier (plantations de résineux), comme la limitation de la fermeture des milieux ouverts par les ligneux dans ce bassin versant. Comme de nombreuses zones d'Europe, l'Aubrac présente peu à peu une érosion lente et silencieuse de la biodiversité des pâturages du fait de l'utilisation de traitements antiparasitaires. Les molécules, relarguées dans l'environnement, y restent plusieurs semaines à plusieurs mois et induisent une forte mortalité des insectes coprophages et de la faune aquatique (et ainsi des vertébrés –notamment les chiroptères- qui les consomment), ainsi qu'un ralentissement de la dégradation des fèces.
Menaces identifiées	► Modification du fonctionnement hydrologique du site (drainage, assèchement, comblement, captages d'eau…) ► Enrichissement du milieu par fertilisation, chaulage ► Enrésinement ► Création de plan d'eau ► Activité d'extraction de matériaux, carrières
Effets attendus	Préserver le bon état de conservation de ces milieux en limitant les perturbations anthropiques (modifications du fonctionnement hydraulique, pollutions par intrants…). Conserver la mosaïque d'habitats présente dans ce bassin versant (limitation de la fermeture des ligneux, …).
Orientations de l'action	Cette mesure traduit la volonté de travailler à l'échelle de la zone humide dans son intégralité, en prenant en compte le caractère d'interdépendance de l'ensemble des habitats formant cet écosystème et des bassins versants proches. Le diagnostic devra permettre de définir précisément les adaptations liées à la gestion agricole (via un plan pastoral notamment). Le diagnostic permettra également d'identifier les espèces considérées comme indésirables (envahissantes, accélérant les processus d'assèchement du milieu, …) et les modes de gestion adaptés pour améliorer l'état de conservation des sites (modification des modalités de gestion, lutte biologique, …).

Périmètre d'application de la mesure

Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Sur la zone d'études, environ 990 hectares de zones humides d'intérêt communautaire ont été répertoriés pour environ 810 zones. En moyenne les sites ont une superficie de 1,22 ha. Inclure dans la gestion de ces zones humides une bande de 20 mètres revient à ajouter en moyenne 0,9 ha pour chaque site soit au total : 730 ha.

Types de contrats et bénéficiaires

Contrats Natura 2000 (non agricoles non forestiers)	Contrats agricoles (Maet)
Maître d'ouvrage Propriétaire ou mandataire	Maître d'ouvrage Agriculteurs ou groupement d'agriculteurs

Partenaires techniques

SUAMME, Chambre d'Agriculture Lozère, COPAGE, CDSL, ALEPE, CEN-LR, Entreprise, collectivités piscicoles et FDPêche, FDChasse, services de l'Etat, CRPF, Coopérative La Foret Privée, ONF, Agence de l'eau…

Description de l'action et engagements

• **Gestion par la fauche** - Fauche manuelle ou mécanique - Collecte du foin • **Entretien par gyrobroyage et débroussaillage** - Tronçonnage et bûcheronnage léger - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et arrasage des touradons • **Elimination d'une espèce indésirable** - Broyage mécanique - Arrachage ou coupe manuelle - Enlèvement et transfert des produits de la coupe - Dévitalisation par annellation • **Travaux d'éclaircie** - Coupe d'arbres - Enlèvement et transfert des produits de la coupe vers un lieu de stockage sûr - Dévitalisation (non nécessaire pour les résineux) - Débroussaillage, fauche, broyage Une éclaircie sylvicole dans une futaie régulière résineuse prélèvera 1/3 à 40 % des arbres : * en bordure : enlèvement d'un arbre sur deux et évitant la coupe rase (qui fragiliserait le peuplement restant et offrirait un aspect paysager disgracieux) ; * réduction progressive du prélèvement plus on s'éloigne de la bordure. - Etudes et frais d'experts - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs (sur avis du service instructeur)	• Concernant la **fertilisation** : ○ Absence totale de fertilisation et d'apports magnésiens et de chaux ○ Limitation de la fertilisation : fertilisation azotée de 30 unités/ ha/an • Unités de gestions **pâturées :** un plan de gestion pastoral permettra d'adapter le cahier des charges en fonction des spécificités du site. Une mise en défens de zones sensibles pourra être proposée lors du diagnostic. • Unités de gestions **fauchées** : les diagnostics initiaux permettront de fixer les modalités en fonction des spécificités du site (date de fauche,…). • **Abreuvement et alimentation du troupeau** - Les points d'abreuvement et d'alimentation des troupeaux sont à proscrire des zones sensibles - L'abreuvement direct au ruisseau sera autant que possible évité (sauf si aménagements), des solutions techniques concernant les points d'abreuvement et de nourrissage pourront être apportées lors des diagnostics initiaux individuels. • **Maîtrise des ligneux :** Le diagnostic initial permettra d'identifier la nécessité d'une maîtrise des ligneux pour le maintien des habitats humides et les modalités d'intervention : - Identification des espèces pouvant entraîner la fermeture et un assèchement des zones humides (par essaimage naturel) et localisation des secteurs d'interventions - Fauche ou broyage avec export des produits de fauche - Travaux réalisés en période sèche

Conditions spécifiques de réalisation des travaux

► travaux et exportation des produits issus de la maîtrise des ligneux en période sèche : du 1/09 au 31/03 (hors période de reproduction de la faune et de végétation).

Obligations

- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et des	- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et des

pratiques - Absence de destruction des surfaces engagées (dépôt de matériaux, drainages, comblement, plantations, retournement, mise en culture, épandage de boues de station d'épuration, de stockage de fumier sur l'habitat, …) - Absence totale de fertilisation de la surface (azote minéral et organique, chaux…) - Absence de désherbage chimique et de produits phytosanitaires - Absence d'écobuage ou brûlage dirigé -Interdiction d'affouragement permanent	pratiques - Absence de destruction des surfaces engagées (dépôt de matériaux, drainages, comblement, plantations, retournement, mise en culture, épandage de boues de station d'épuration, de stockage de fumier sur l'habitat, …) - Absence de désherbage chimique et de produits phytosanitaires - Absence d'écobuage ou brûlage dirigé -Interdiction d'affouragement permanent

Recommandations

- Si utilisation de traitement antiparasitaire : privilégier des produits alternatifs présentant une nocivité réduite pour la faune non cible et à faible rémanence (benzinidazoles, inidathiazoles, salicylamides, mylbénycines), éviter les méthodes bolus et « pour on », et privilégier un décalage des traitements (hors pic d'activité maximale des insectes et au retour d'estive : d'octobre à février)
- Eviter les fauches précoces (avant 10 juillet) et privilégier une fauche centrifuge
- Eviter autant que possible l'abreuvement direct du bétail aux cours d'eau
- Utilisation de matériels adaptés aux sols humides et à faible portée (pneus basse pression), les engins lourds étant limités aux zones sèches ou de portance correcte

Mesures mobilisables

A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

A32320P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

F22705 – Travaux de marquage, d'abatage ou de tailles sans enjeu de production

Synthèse des mesures agricoles

LR_AUBR_BV1	Gestion du bassin versant immédiat des zones humides (20 mètres) fauchées et des cours d'eau
LR_AUBR_ZH2	Gestion du bassin versant immédiat des zones humides (20 mètres) pâturées
Mesure 216	Investissement non productif (concernant l'abreuvement)

Estimation du Coût

Surface de BV proche : 730 ha Objectifs de contractualisation (2%): 14,6 ha Gestion par une fauche d'entretien 500 à 900 € HT/ha/an Coût ouverture par gyrobroyage 300 à 1000 € HT/ha/an Elimination : 100 à 700 € HT/ha/an Hypothèse : ouverture la première année, puis entretien	Surface de BV proche : 730 ha Objectifs de contractualisation (20%): 146 ha Socle-02 (61€)+herbe-03 (108€) Socle-02 (61€)+herbe-01 (17€)+herbe-03 (108€)+herbe09 (53€) Coût par hectare : 169 et 239 €/ha/an
157 154 euros TTC	**123 370 à 174 470 euros TTC**

Calendrier de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Ouverture	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien
gestion pastorale ou entretien par fauche (limitation ou absence fertilisation) + maîtrise des rejets	gestion pastorale ou entretien par fauche (limitation ou absence fertilisation)	gestion pastorale ou entretien par fauche (limitation ou absence fertilisation) + maîtrise des rejets	gestion pastorale ou entretien par fauche (limitation ou absence fertilisation)	gestion pastorale ou entretien par fauche (limitation ou absence fertilisation)

Indicateur de réalisation

Surfaces engagées (absolue/ relative aux surfaces totales d'habitat)

Effacer les obstacles artificiels empêchant le libre déplacement des espèces aquatiques	GHE2
Enjeux et objectifs	***
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Espèces** 1163 Chabot 1092 Ecrevisse à pattes blanches
Justification de l'action	La directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 fixe aux États membres un objectif de non dégradation et d'atteinte du bon état des cours d'eau d'ici 2015. Or, l'amélioration des conditions hydromorphologiques et de la continuité écologique, nécessaire au rétablissement d'un bon fonctionnement écologique du cours d'eau, contribue à l'atteinte du bon état des masses d'eau requis par la directive européenne et au soutien de la biodiversité. L'Etat a mis en place différents outils juridiques permettant d'intervenir sur un ouvrage barrant le lit mineur des cours d'eau afin de restaurer la continuité écologique, en fonction du type d'ouvrage, son utilisation ou sa propriété. Le diagnostic écologique a permis d'observer le fractionnement des populations de certaines espèces aquatiques, comme le Chabot ou l'anguille. Ces fractionnements s'expliquent principalement par la présence de certains seuils infranchissables, naturels ou artificiels, et essentiellement sur le réseau hydrographique secondaire. Si la dévalaison reste théoriquement possible, la montaison ne l'est plus essentiellement par la hauteur trop importante des seuils, ou la trop faible hauteur d'eau dans les canalisations (dans le cas d'un infranchissable par canalisation). En plus de contribuer à l'isolement des populations, ces seuils peuvent favoriser le ralentissement et donc le réchauffement de l'eau.
Menaces identifiées	► Création de passages busés ► Création de digues, chaussées, …
Effets attendus	Reconnecter les populations de Chabot par la défragmentation des cours d'eau
Orientations de l'action	Cette action ne doit pas être organisée indépendamment, mais au contraire privilégier les interventions collectives à l'échelle des bassins versants et recourir aux financements développés à cette fin par les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales. L'objectif de l'action est donc de favoriser le déplacement du chabot en aménageant ou supprimant les seuils existants. Avant tout travaux, le recensement des infranchissables sur l'ensemble des cours d'eau de la zone devra être complété. Les dispositifs de franchissement devront être étudiés pour l'ensemble des espèces migratrices et notamment la Truite fario dont dépend la Moule perlière pour réaliser son cycle de vie.
Périmètre d'application de la mesure	
Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Ensemble du linéaire du cours d'eau
Types de contrats et bénéficiaires	
Maître d'ouvrage Propriétaire ou mandataire	
Partenaires techniques	
Sage Lot amont, Agence de l'Eau, COPAGE, Chambre d'Agriculture Lozère, CDSL, ALEPE, CEN-LR, Bureau d'étude, services de l'Etat, collectivités piscicoles et cynégétiques, Agence de l'Eau, ONEMA…	
Description de l'action et engagements	
✓ **Travail préalable** - Compléter l'inventaire réalisé par la fédération de pêche pour le syndicat mixte du bassin versant du Bès - Définir les priorités d'interventions	

✓ **Entretien**

- Effacement total ou partiel d'ouvrages transversaux
- Ouverture des ouvrages si l'effacement est impossible
- Installation de passes à poissons

- Etudes et frais d'experts
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur l'avis du service instructeur

Conditions spécifiques de réalisation des travaux

► Période des travaux : hors période de reproduction des salmonidés et batraciens comprise entre le 15/09 au 15/04

Obligations

- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et des pratiques
- Absence de destruction des surfaces engagées (défrichements, plantations de résineux, modification du lit, …)
- Suivi photographique des interventions

Recommandations

- Privilégier un programme d'intervention collectif à l'échelle, dans un premier temps, des micro bassin-versants accueillant des populations de Chabots.
- Limitation de la traversée des cours d'eau pendant les travaux, ou création d'aménagements préalables (buses, tubes haute densité, billons, ponts démontables)

Mesures mobilisables

A32317P – Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons

Estimation du Coût

Nombre de seuil contractualisable : inconnu
Objectifs de contractualisation : 5 seuils
Coût de l'opération : sur devis

Non chiffrable

Calendrier de réalisation :

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Effacement ou adaptation du seuil	Suivi/ réadaptation si nécessaire			

Indicateur de réalisation

Nombre d'obstacles aménagés et reconnections de populations.

Empêcher l'effondrement des berges des cours d'eau	GHE3
Enjeux et objectifs	***
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Habitats** Tous les habitats constituant les bords de cours d'eau, en tant qu'habitats d'espèces d'IC : la Loutre **Espèces** 1029 Moule perlière 1092 Ecrevisse à pattes blanches 1163 Chabot 1355 Loutre d'Europe
Justification de l'action	Le réseau hydrographique est très développé sur le plateau : tout un chevelus de petits ruisseaux constitue des zones refuges et de reproduction pour de nombreuses espèces végétales et animales (Moule perlière *Margaretifera margaretifera*, Ecrevisses à pattes blanches *Austropotamobius pallipes*, Chabot *Cottus gobio* ou *Cottus durani*, mais aussi odonates, Truite fario *Salmo trutta*, Loche franche *Barbatula barbatula*, Goujon *Gobio gobio* ou *Gobio alverniae*, Vairon *Phoxinus phoxinus*…). Le Bès est classé en première catégorie (à l'exception de 400 m au niveau de son embouchure avec la retenue de Grandvals). Les cours d'eau évoluent, divaguent, modifiant sans cesse leur profil grâce notamment à un jeu de transports et de dépôts de sédiments. Cet équilibre hydrodynamique est très fragile, et peut être altéré par des travaux anthropiques effectués sur ces cours d'eau (modification du lit, enrochement, constructions de ponts, condamnation de méandres,…). Une bonne gestion d'un cours d'eau doit chercher à préserver voir restaurer l'espace de liberté de son lit, afin d'assurer un bon fonctionnement de celui-ci et un bon état écologique des eaux. Sur l'Aubrac, les ruisseaux présentent à de nombreux endroits un effondrement des berges, dû d'une part à l'absence de véritable ripisylve (aux systèmes racinaires stabilisateurs des sols), et d'autre part au piétinement du bétail venant s'abreuver ou traversant régulièrement le cours d'eau. Ces instabilités et dégradations des berges ont plusieurs conséquences sur le fonctionnement du cours d'eau et sur les espèces aquatiques : - La mise en suspension de matières fines vient participer à la colmatisation des fonds, parfois sur des épaisseurs importantes, et donc à la stérilisation du milieu. - L'ensablement induit va peu à peu ralentir la vitesse de l'eau, et entraîner un réchauffement des cours d'eau. Sur le plateau de l'Aubrac, ce réchauffement est visible dès l'amont des cours d'eau. - Les déjections animales souillent peu à peu les eaux du ruisseau, conduisant à une eutrophisation de certaines zones (développement d'algues, …) et donc à une perte de biodiversité et de qualité des eaux (présence de poissons de deuxième catégorie, absence de reproduction des espèces d'intérêt communautaire comme les moules perlières,…). Pour les exploitants agricoles, cette situation entraîne à la fois une perte de surface pastorale/ fourragère, mais aussi un risque de maladies pour le bétail en aval des zones souillées.
Menaces identifiées	► Colmatage des fonds ► Eutrophisation du milieu ► Perte de surfaces fourragères/pastorales ► Maladie pour les animaux
Effets attendus	- Maintien des berges et désensablement des cours d'eau - Amélioration de la qualité des eaux et de la biodiversité
Orientations de l'action	Le concept d'accompagnement du cours d'eau consiste à réaliser des interventions et permettre de laisser évoluer le cours d'eau dans le contexte le plus proche possible de son fonctionnement naturel.

	Un diagnostic initial devra permettre d'étudier la nécessité de mettre en place : - des systèmes d'abreuvement adaptés et incitant les animaux à ne plus accéder au ruisseau, - des clôtures adaptées empêchant l'accès au ruisseau : une clôture sur un seul côté et longeant le cours d'eau suffit à limiter les traversées du ruisseau par les animaux. - des passages aménagés pour les animaux et engins (selon préconisations pour ne pas constituer un seuil), en limitant l'accessibilité par des engins sur les secteurs non aménageables.

Périmètre d'application de la mesure

Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac »

Bénéficiaires

Contrats Natura 2000	**Contrats agricoles (MAEt)**
Maître d'ouvrage Propriétaire ou mandataire	Maître d'ouvrage Agriculteurs ou groupements d'agriculteurs

Partenaires techniques

SUAMME, Chambre d'Agriculture Lozère, COPAGE, CDSL, ALEPE, CEN-LR, Entreprise, services de l'Etat, collectivités piscicoles et FDPêche, SAGE Lot-Amont …

Description de l'action et engagements

Travail préalable

- Identification des zones les plus touchées par ce phénomène
- Réalisation, en partenariat avec les structures animatrices de programmes liés à l'eau, d'un rapport référençant les techniques envisageables en matière d'abreuvement.
- Identification des propriétaires riverains et sensibilisation (réunion d'information, …)

- **Travaux de mis en défens sur des parcelles ni forestières ni agricoles**

- Diagnostic annuel de localisation des surfaces à mettre en défens
- Préparation de l'emprise si nécessaire (débroussaillage, bûcheronnage, fauche…)
- Fourniture de poteaux, grillages et clôtures (simples ou électriques), et de passages si nécessaire (portillons, échelons, …)
- Pose, dépose saisonnière selon diagnostic
- Création linéaire de végétation-écran
- Entretien des équipements

La période de mise en défens sera définie lors du diagnostic en fonction des modes de gestion, des habitats et espèces concernés, et de l'état des rives, … (entre le 1/09 et le 31/03)

- Etudes et frais d'experts
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur l'avis du service instructeur
- L'aménagement des accès n'est pas éligible dans le but d'ouvrir un site au public

Travail préalable

- Identification des zones les plus touchées par ce phénomène
- Réalisation, en partenariat avec les structures animatrices de programmes liés à l'eau, d'un rapport référençant les techniques envisageables en matière d'abreuvement.
- Identification des propriétaires riverains et sensibilisation (réunion d'information, …)

- **Mise en défens des bords de cours d'eau :**

- Un diagnostic initial permettra d'identifier les berges à mettre en défens, la localisation des barrières, en fonction des particularités du site et du comportement du bétail.

- **Mise en place de passages pour les animaux et le matériel agricole**

- Un diagnostic initial permettra d'étudier la nécessité d'aménager un dispositif de franchissement permanent du cours d'eau, et de déterminer sur site la technique et les modalités de mise en œuvre (passerelle, buse, passage à gué, …)
- Travaux entre le 15/07 et le 31/03
- Fourniture du matériel nécessaire

- **Mise en place d'un système d'abreuvement**

- Un diagnostic initial permettra de définir au cas par cas une stratégie d'abreuvement adaptée à la parcelle. Toutes les techniques pourront être envisagées : abreuvoir, pompe à museau, descente aménagée sur le ruisseau,…

Conditions spécifiques de réalisation des travaux

Période des travaux : hors période de reproduction des salmonidés et batraciens comprise entre le 15/09 et le 15/04

Obligations

- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et des pratiques
- Absence de destruction des surfaces engagées (coupes rases, plantations de résineux, modification du lit, …)
- Interdiction de fertilisation conformément à la réglementation (DCE)
- Interdiction d'utilisation de désherbants et produits phytosanitaires
- Ecobuage selon prescriptions du diagnostic

Recommandations

- Limitation de la traversée des cours d'eau pendant les travaux, ou création d'aménagements préalables (buses, tubes haute densité, billons, ponts démontables)

Mesures mobilisables

F22710 – Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire	LR_AUBR_MD1	Mise en défens de milieux sensibles
	Mesure 216	Investissement non productif (concernant l'abreuvement)

Estimation du Coût

Non chiffrable, sur devis

Calendrier de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Mise en défens	Suivi et modifications si nécessaire	Suivi et modifications si nécessaire	Suivi et modifications si nécessaire	Suivi et modifications si nécessaire
Mise en défens + aménagements nécessaires	Suivi et modifications si nécessaire	Suivi et modifications si nécessaire	Suivi et modifications si nécessaire	Suivi et modifications si nécessaire

Indicateur de réalisation

Linéaires engagés
Nombre d'aménagements réalisés

Restaurer et planter les ripisylves	GHE4
Enjeux et objectifs	**

Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Habitats** 91E0 Forêts alluviales à Alnus glutinosa et fraxinus excelsior **Espèces** 1092 Ecrevisse à pieds blancs 1163 Chabot 1355 Loutre d'Europe 1029 Moule perlière 1308 Barbastelle 1321 Murin à oreilles échancrées 1324 Grand Murin
Justification de l'action	La ripisylve est l'ensemble des formations végétales (boisées, buissonnantes et herbacées) présentes dans le lit majeur du cours d'eau (l'espace maximum occupé par le cours d'eau lors des crues). Ces formations sont donc directement liées à une succession de périodes d'inondation et d'exondation. Sur le plateau de l'Aubrac, cet habitat a subit une forte régression et tend aujourd'hui à se stabiliser : d'une manière générale, les quelques ruisseaux et rus de la zone sont très peu fournis en ripisylve. Ces formations linéaires jouent pourtant de nombreux rôles : - la stabilisation des berges : l'association des systèmes racinaires de l'ensemble des végétaux rivulaires permet une fixation des sols et des berges face à la dynamique des cours d'eau (courant, crues, …). Lors des crues, elle contribue à la rétention des sédiments et matériaux, et limite donc les impacts en aval. - la protection des cours d'eau : la végétation de la ripisylve joue un rôle de tampon en piégeant les polluants au niveau des racines (phosphates et nitrates notamment), tout en limitant le réchauffement de l'eau par l'ombrage qu'elle apporte. - cet écotone, zone de transition entre deux habitats, présente une diversité floristique et faunistique plus importante que les autres habitats forestiers. Comme les haies, elle assure le refuge et l'alimentation de nombreuses espèces aquatiques ou non (comme la loutre, les écrevisses, …), ainsi qu'un lieu de nidification de nombreux oiseaux. Elles sont également favorables aux chiroptères qui vont chasser le long de ces alignements. Lorsqu'elles bordent des zones agricoles, ces réservoirs d'auxiliaires des cultures permettent aussi de lutter contre les ravageurs : insectes, prédateurs des micromammifères (comme le rat taupier)… - cet alignement d'arbres joue également le rôle de corridor écologique en permettant la circulation protégée de nombreux animaux. Préserver des bois morts et des arbres sénescents ou à cavité permet d'augmenter la diversité et la biomasse en terme d'insectes, et offre alimentation et refuge pour certaines espèces comme les chiroptères, la chouette chevêche,… - en terme d'agronomie elle améliore les conditions microclimatiques et sert de brise-vent pour le bétail, mais elle limite également la divagation du ruisseau (et ses conséquences sur les surfaces agricoles). Aussi, sur les stations enrésinées, l'attractivité des cours d'eau est altérée par la proximité aux plantations de résineux. Même si l'acidification des sols reste faible : - leur feuillage est pauvre en diversité (offrant peu d'alimentation aux espèces aquatiques) et l'ombrage est trop important, donc perte de biodiversité ; - leur système racinaire, de surface, ne permet pas une stabilisation des berges et ne créée pas les caches appréciées par poissons et écrevisses ; - ils empêchent le développement d'une véritable ripisylve ; - si le bois est exploité, les travaux ont souvent des conséquences sur le cours d'eau (passage d'engins, déchets de coupes laissés sur place, …).

	La zone d'étude n'a pas révélé la présence d'espèces exotiques riveraines envahissantes. Cependant, les régions alentours montrent une progression de certaines espèces (notamment la Renouée du Japon *Reynoutria sp*.) à ne pas négliger. Sur le plateau, de nombreux sites seraient favorables pour accueillir la plantation d'arbres. D'ailleurs, la fédération des chasseurs mène un travail de plantations de « haies faune sauvage » permettant également d'apporter de la nourriture à de nombreuses espèces.
Menaces identifiées	► Non entretien de l'Aulnaie-frênaie et de la saulaie ou au contraire coupes excessives et surpâturage, disparition des ripisylves naturelles ► Enrésinement, perte de biodiversité et effondrement des berges ► Maladie de l'Aulne glutineux (parasite : *Phytophthora alni*) ► Destruction (endiguement, recalibrage des berges…) ► Espèces envahissantes (Renouée du Japon,…) ► Diminution de la quantité d'eau (prélèvements abusifs, fonctionnement de carrières, captages d'eau, …)
Effets attendus	- Réhabilitation des ripisylves, de leur dynamique forestière naturelle (différentes classes d'âges, conservation des vieux arbres,…) et de la diversité faunistique et floristique - Plantation d'arbres, diversification des essences - Si elles sont présentes, contenir la progression des espèces végétales envahissantes exotiques
Orientations de l'action	La restauration de la ripisylve (dans les zones où elle est absente, ou trop discontinue) peut être faite par régénération ou plantation d'arbres indigènes. Dans les deux cas, la ripisylve existante doit être dans un premier temps rouverte pour apporter de l'espace et de la lumière. Les espèces semblant être les plus favorables pour la régénération sont le frêne, l'aulne et le saule, mais aussi le bouleau. Un diagnostic initial permettra de définir les travaux à mettre en œuvre. Il permettra également, pour les ruisseaux courant dans les forêts de résineux allochtones, de juger le gain réel du remplacement des résineux par des feuillus par rapport à l'importance des travaux et traumatismes induits. Pour la restauration, l'objectif est de ne pas intervenir, lorsque cela est possible, sur la portion de berge concernée mais à proximité en favorisant la régénération naturelle. Les plantations seront issues dès que possible des ripisylves voisines (boutures de saules, …). L'objectif est de maintenir la dynamique naturelle de la ripisylve, et donc cet habitat ne doit pas systématiquement faire l'objet d'interventions. Le diagnostic initial permettra d'identifier les menaces pour l'habitat (espèces invasives, ..) et les risques sur les biens et les personnes, et ainsi de justifier des actions d'entretien.

Périmètre d'application de la mesure

Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Ensemble du site Natura 2000 Plateau de l'Aubrac

Types de contrats et bénéficiaires

Contrats Natura 2000	**Contrats agricoles (MAEt)**
<u>Maître d'ouvrage</u> Propriétaire ou mandataire	<u>Maitre d'ouvrage</u> Agriculteurs et groupements d'agriculteurs)

Partenaires techniques

SUAMME, Chambre d'Agriculture Lozère, COPAGE, CDSL, ALEPE, CEN-LR, Entreprise, services de l'Etat, collectivités piscicoles et FDPêche, FDChasse, ONEMA, ONF, CRPF, Coop la Forêt Privée

Description de l'action et engagements

Le cahier des charges initial fixera les largeurs et surfaces minimales des travaux de plantation et de régénération permettant la restauration des fonctions de la ripisylve.	Préalablement, une typologie des ripisylves éligibles sera réalisée. Plusieurs enjeux seront pris en compte : - enjeux « eau et érosion » (diagnostic CORPEN)

• **Restauration de la ripisylve** - Ouverture à proximité du cours d'eau (coupe, dessouchage, dévitalisation) - Coupe des essences allochtones inadaptées (résineux, peupliers etc.) : coupe, débroussaillage, gyrobroyage, avec export ou brûlage des rémanents (en fonction des espèces) - Broyage au sol et nettoyage du sol - Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau : par régénération dirigée (dégagements, mises en défens par protection individuelle ou clôture) ou plantation/ enrichissement (sélection des essences locales propices à la plantation, bouturage, transplantation de semis) - Enlèvement des embâcles - Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrique ✓ **Entretien :** • **Entretien de la ripisylve (limité)** - Coupe de recépage et des essences inadaptées et des arbres morts si risque sur le maintien de l'habitat ou risque sur les biens et personnes - Broyage, débroussaillage - Enlèvement des embâcles - Etudes et frais d'experts - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur l'avis du service instructeur	- enjeux « biodiversité et érosion » Seules les ripisylves composées d'essences locales seront éligibles. Pour chaque ripisylve, un plan de gestion sera réalisé et précisera les modalités d'entretien et le cas échéant de réhabilitation : - modalités de restauration : espèces favorisées, surfaces coupées (pour les résineux allochtones de type épicéas notamment), matériel autorisé… - modalités d'entretien : nombre et périodicité des coupes de recépage ou tailles, liste du matériel autorisé, nombre de côtés sur lesquels porte l'entretien (fonction notamment de la maîtrise foncière)… - liste des essences locales pouvant être plantées - période d'intervention (fonction du type d'habitats et espèces présentes selon le diagnostic) - préconisations pour le maintien des bois morts et des arbres remarquables, modalités d'élimination par coupes quand un risque de création d'embâcle existe (côté du cours d'eau) - modalités d'enlèvement des embâcles Pour les **ripisylves inclues dans des zones pâturées,** un plan de gestion pastoral permettra d'adapter le cahier des charges en fonction des spécificités du site : Le plan de gestion pastoral définira les modalités de mise en défens (période, surface,…) en fonction des modes de gestion, des habitats concernés et des espèces ciblées. Un diagnostic annuel de localisation des surfaces à mettre en défens sera réalisé (et prendra en compte l'ensemble des usagers du site : pêcheurs, …).

Conditions spécifiques de réalisation des travaux

► Réalisation des travaux : hors période de reproduction des salmonidés et batraciens comprise entre le 15/09 et le 20/04

Obligations

- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et des pratiques
- Absence de destruction des surfaces engagées (défrichements, plantations de résineux, …)
- Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé
- Interdiction de dessouchage des arbres
- Interdiction du paillage plastique (paillis végétal ou biodégradable).
- Lors de la taille, privilégier les outils éclatant peu le bois (type lamier) qui évitent les blessures aux arbres et arbustes, permettent le ramassage du bois et favorisent la cicatrisation des plaies.
- Utilisation d'essences locales (selon cahier des charges)
- Conservation des différentes strates de la ripisylve (arbres, arbustes, herbacées) et d'une largeur suffisante
- Conservation des vieux arbres, des arbres et des branches morts, à cavités ou fissurés excepté sur les espaces fréquentés par le public
- Absence totale de fertilisation de la surface (azote minérale et organique, chaux…)
- Absence de désherbage chimique et de produits phytosanitaires, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral (chenilles, …)
- Exportation des rémanents de coupe hors d'atteinte des crues ou brûlage sur place, à distance de la ripisylve
- Ecobuage interdit

Recommandations

- Si utilisation de traitement antiparasitaire : privilégier des produits alternatifs présentant une nocivité réduite pour la faune non cible et à faible rémanence (benzinidazoles, inidathiazoles, salicylamides, mylbénycines), éviter les méthodes bolus et « pour on », et privilégier un décalage des traitements (hors pic d'activité maximale des insectes et au retour d'estive : d'octobre à février)
- Utilisation de matériels adaptés aux sols humides et à faible portée (pneus basse pression), les engins lourds étant limités aux zones sèches ou de portance correcte
- Limitation de la traversée des cours d'eau pendant les travaux (loi sur l'eau), ou création d'aménagements préalables (buses, tubes haute densité, billons, ponts démontables)
- Ne pas abattre les arbres en travers des ruisseaux et cours d'eau.
- Utilisation d'huile d'origine végétale pour les tronçonneuses et engins d'exploitation
- Privilégier des coupes éparses aux coupes à blancs (et limiter l'apparition d'espèces indésirables ou invasives suite à l'apport de luminosité induit)
- Conservation d'une lisière d'1 m au moins entre la ripisylve et les milieux adjacents

Mesures mobilisables

F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles **A32311P** – Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles. **A32320P et R** / **F22711**- Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable **F22703** - Mise en œuvre de régénérations dirigées	Synthèse des mesures agricoles	
	LR_AUBR_RI1	Entretien d'une ripisylve
	Mesure 216	Investissement non productif (système d'abreuvement, pose de clôture, …)

Estimation du Coût

Linéaire de ripisylve : inconnu Objectifs de contractualisation : 5 km Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable : 8000€ HT/ha Restauration et entretien de ripisylves : 10 000€ HT/ha Régénérations dirigées 5000 euros€ HT/ha travaillé	Linéaire de ripisylve : inconnu Objectifs de contractualisation : 20 km Entretien des ripisylves 0,84 € TTC/ml/an
53 820 à 68 770 € TTC	**16 800 € TTC**

Calendrier de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Entretien léger et/ ou régénération dirigée + élimination des indésirables	Entretien léger et/ ou régénération dirigée + élimination des indésirables	Entretien léger et/ ou régénération dirigée + élimination des indésirables	Entretien léger et/ ou régénération dirigée + élimination des indésirables	Entretien léger et/ ou régénération dirigée ou plantation + élimination des indésirables
Entretien léger				Régénération dirigée/ plantation

Indicateur de réalisation

Linéaires engagés

Gérer extensivement les tourbières et zones humides contigües pour garantir leur fonctionnalité et préserver leur biodiversité	GHE5
Enjeux et objectifs	**Priorité *****
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Habitats** 7110* Tourbières hautes actives et toutes zones humides comprenant pour partie des habitats tourbeux, en mosaïque avec d'autres habitats humides tels que : prairies à Molinie acidiphile ou Jonc acutiflore (6410) 7140 Tourbières de transition **Espèces** 1355 Loutre d'Europe 1758 Ligulaire de Sibérie 1831 Flûteau nageant 1308 Barbastelle 1321 Murin à oreilles échancrées 1324 Grand Murin
Justification de l'action	Le caractère patrimonial de ces milieux naturels datant de plusieurs milliers d'années est indéniable. De nombreuses plantes relictuelles de l'ère glaciaire y trouvent refuge (Rossolis à feuilles rondes *Drosera rotundifolia*, Andromède *Andromeda polifolia*, Ligulaire de Sibérie *Ligularia sibirica*, …) mais c'est tout un cortège d'espèces animales (Loutre d'Europe, Lézard vivipare *Zootoca vivipara*, Vipère péliade *Vipera belius*, Courlis cendré *Numenius arquata*, Bécassine des marais *Gallinago gallinago* et B. sourde *Lymnocryptes minimus,* , Anguille commune *Anguilla anguilla*…) et végétales (Carex, Grassettes *Pinguicula vulgaris*, Saule rampant *Salix repens*, Lycopode des tourbières *Lycopodiella inundata*, Canneberge V*accinium microcarpum*, Petite utriculaire *Utricularia minor*, …) d'intérêt patrimonial qui vivent ou réalisent au moins une partie de leur cycle biologique dans cette mosaïque de milieux humides aubracois. Il est également important de préciser l'intérêt de préservation d'une telle mosaïque pour les insectes et ainsi pour les insectivores tels que les chiroptères. En effet, bien que les données d'inventaires concernant les chiroptères sur le plateau de l'Aubrac sont faibles, la présence de certaines espèces est connue (type d'habitats, présence dans les sites voisins, …) comme le Grand Murin (*Myotis myotis*), la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*), l'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*), la Grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*) ou encore la Notule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)… Les tourbières et les complexes humides qui leur sont associés constituent également un élément essentiel du patrimoine paysager local, participant en effet à la diversité paysagère et à l'attrait touristique de la région. L'aspect fonctionnel de ces espaces concernant la ressource en eau ne doit pas être négligé, puisque ces milieux stockent de grandes quantités d'eau lors des périodes humides et la restituent lors des périodes sèches. Comme l'ensemble des zones humides, les tourbières ont également un rôle auto-épurateur non négligeable, et leur maintien en bon état de conservation aura des répercutions sur la qualité des cours d'eau et le maintien de certaines espèces d'intérêt communautaire sensibles (chabot, écrevisse,…). Enfin, ces milieux contribuent, par accumulation de la tourbe, à stocker le carbone et constituent donc des « puits de carbone ». Dépendants d'un bilan hydrique excédentaire (apports en eau supérieurs aux pertes), ces milieux sont particulièrement sensibles à toute perturbation de leur fonctionnement hydrique. Les espèces inféodées à ces milieux sont également dépendantes d'une faible disponibilité en nutriments (tourbières oligotrophes).

	Milieux peu productifs d'un point de vue agricole, les tourbières représentent cependant une ressource herbagère supplémentaire et intéressante en période de sécheresse à l'échelle d'une exploitation. Les activités agricoles s'exerçant sur ces milieux doivent donc être compatibles avec leur grande sensibilité. Menée de manière extensive, l'activité pastorale exercée traditionnellement sur l'Aubrac et notamment sur ces complexes humides, contribue au maintien de la diversité écologique et au renouvellement de la ressource fourragère de ces milieux en les maintenant ouverts. Par contre, une pression de pâturage inadaptée peut provoquer des dégradations importantes affectant le fonctionnement écologique (surpiétinement, minéralisation de la tourbe en surface…). Comme de nombreuses zones d'Europe, l'Aubrac présente peu à peu une érosion lente et silencieuse de la biodiversité des pâturages du fait de l'utilisation de traitements antiparasitaires. Les molécules, relarguées dans l'environnement, y restent plusieurs semaines à plusieurs mois et induisent une forte mortalité des insectes coprophages et de la faune aquatique (et ainsi des vertébrés qui les consomment), ainsi qu'un ralentissement de la dégradation des fèces. La fauche n'est pas compatible avec la gestion durable des tourbières hautes actives mais peut être conservée sur les complexes humides associés grâce à une mise en défens des zones tourbeuses fragiles. Moins sélective en espèces, elle favorise d'avantage la diversité spécifique que le pâturage, mais doit être pratiquée tardivement pour permettre la nidification de l'avifaune inféodée et la reproduction des espèces végétales d'intérêt. Des espèces végétales peuvent être, selon leur nature et/ou leur abondance, indicatrices de dysfonctionnements (rumex, chardons...) ou indésirables (espèces allochtones) pour le maintien du bon état de conservation de l'habitat L'absence de fertilisation permet de maintenir les conditions écologiques extrêmes caractéristiques des tourbières et dont dépendent de nombreuses espèces, tout en limitant la dégradation de la qualité de l'eau.
Menaces identifiées	► Modification du fonctionnement hydrologique du site (drainage, assèchement, comblement, captages d'eau…) ► Enrichissement du milieu par fertilisation, chaulage ► Minéralisation ► Surpiétinement (bétail, activités de loisirs, …) ► Fermeture du milieu par colonisation forestière, enrésinement ► Création de plans d'eau
Effets attendus	Limitation des différentes perturbations anthropiques menaçant le maintien des tourbières et de leur diversité écologique: pollutions, travaux hydrauliques, surpâturage,…
Orientations de l'action	Cette mesure traduit la volonté de travailler à l'échelle de la zone humide dans son intégralité, en prenant en compte le caractère d'interdépendance de l'ensemble des habitats formant cet écosystème. Les diagnostics devront permettre de définir précisément les adaptations liées à la gestion des zones humides (via un plan de gestion pastoral notamment). Il définira précisément les zones de tourbières des complexes humides associés où les modes de gestion pourront être différents. Le diagnostic permettra également d'identifier les espèces considérées comme indésirables (envahissantes, accélérant les processus d'assèchement du milieu, …) et les modes de gestion adaptés pour améliorer l'état de conservation des sites (modification des modalités de gestion, lutte biologique, …).
Périmètre d'application de la mesure	
Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Sur la zone d'étude environ 314 sites peuvent être qualifiés de tourbeux. Sur la zone d'étude les zones humides avoisinent en moyenne les 8 ha. C'est donc 2 512 hectares qui pourraient être concernés par cette action.
Types de contrats et bénéficiaires	
Contrats Natura 2000	**Contrats agricoles (Maet)**
Maître d'ouvrage Propriétaire ou mandataire privé ou public	Maître d'ouvrage Agriculteurs ou groupements d'agriculteurs
Partenaires techniques	

SUAMME, Chambre d'Agriculture Lozère, COPAGE, CDSL, ALEPE, CEN-LR, services de l'Etat, entreprises, collectivités piscicoles et FDPêche, FDChasse, Agence de l'eau, CRPF, Coopérative La Foret Privée, ONF,…

Description de l'action et engagements

• **Equipements pastoraux** - Temps de travail pour l'installation des équipements - Equipements pastoraux (clôtures, abreuvoirs, râteliers, auges, abris temporaires, passages canadiens etc.) • **Gestion pastorale d'entretien** - Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau - Entretien d'équipements pastoraux, suivi vétérinaire, affouragement (hors zone humide), compléments alimentaires - Fauche des refus (hors tourbières hautes actives) • **Mise en défens** - Fourniture de poteaux et de grillage ou de clôture - Pose, dépose saisonnière au terme du contrat s'il y a lieu - Remplacement ou réparation des équipements en cas de dégradation • **Entretien par gyrobroyage et débroussaillage (sur les complexes humides associés uniquement)** - Tronçonnage et bûcheronnage léger - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et arrasage des touradons • **Elimination d'une espèce indésirable** - Broyage mécanique (hors tourbières hautes actives) - Coupe manuelle - Enlèvement et transfert des produits de la coupe - Dévitalisation mécanique - Etudes et frais d'experts - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs (sur avis du service instructeur)	○ Absence totale de fertilisation et d'apports magnésiens et de chaux • Unités de gestions **pâturées :** un plan de gestion pastoral permettra d'adapter le cahier des charges en fonction des spécificités du site : - Modalité de pâturage (pose éventuelle de clôtures en cas de conduite en parcs tournants) : ces modalités seront définies au cas par cas, dans un plan de gestion pastoral élaboré suite à des diagnostics écologiques et agricoles et en fonction de l'état de conservation des habitats tourbeux. D'une manière générale, seront privilégiés des chargements instantanés extensifs de l'ordre de 1 UGB/ha ou moins et une pression pastorale inférieure à 150 jUGB/ha. - La mise en défens de sites sensibles et ou dangereux peut être proposée lors du diagnostic • Unités de gestions **fauchées** : ○ La fauche sur les tourbières hautes actives est proscrite ○ La fauche des complexes humides associés ne devra pas être réalisée avant le 10 juillet. **Maîtrise des ligneux :** Le diagnostic initial permettra d'identifier la nécessité d'une maîtrise des ligneux pour le maintien de ces habitats humides et les modalités d'intervention : - identification des espèces pouvant entraîner la fermeture et un assèchement de ces zones humides (par essaimage naturel) et localisation des secteurs d'interventions - coupe manuelle, broyage, avec export obligatoire des produits de coupe (proscrit sur tourbière haute) - utilisation d'un matériel à faible portance (proscrit sur tourbière haute) - travaux réalisés en période sèche (après le 01/09) • **Abreuvement** et alimentation du troupeau - Les points d'abreuvement et d'alimentation des troupeaux sont à proscrire des zones tourbeuses. - L'abreuvement direct au ruisseau sera autant que possible évité (sauf si aménagements), des solutions techniques concernant les points d'abreuvement et de nourrissage pourront être apportées lors des diagnostics initiaux individuels.

Conditions spécifiques de réalisation des travaux

► L'achat d'animaux n'est pas éligible ► Travaux et exportation des produits issus de la maîtrise des ligneux en période sèche : du 1/09 au 31/03 (hors période de reproduction de la faune et de végétation)	► Travaux et exportation des produits issus de la maîtrise des ligneux en période sèche : du 1/09 au 31/03 (hors période de reproduction de la faune et de végétation)

Obligations

- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et des pratiques
- Absence de destruction des surfaces engagées (dépôt de matériaux, drainages, comblement, plantations, retournement, mise en culture, épandage de boues de station d'épuration, de stockage de fumier sur l'habitat, …)
- Absence totale de fertilisation (azote minérale et organique, chaux…)
- Absence de désherbage chimique et de produits phytosanitaires

- Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé
- Absence totale de points de nourrissage au sein de la tourbière
- Création de points d'abreuvement ou aménagements existants : proscription en zone tourbeuse. Recherche systématique d'alternatives limitant autant que possible les impacts sur les milieux humides.
- Absence de gyrobroyage sur les tourbières
- Limitation des passages d'engins motorisés aux seules prescriptions du plan de gestion (proscrit sur tourbière haute et de transition)
- Privilégier une fauche tardive (après le 10 juillet)

Recommandations

- Si utilisation de traitement antiparasitaire : privilégier des produits alternatifs présentant une nocivité réduite pour la faune non cible et à faible rémanence (benzinidazoles, inidathiazoles, salicylamides, mylbénycines), éviter les méthodes bolus et « pour on », et privilégier un décalage des traitements (hors pic d'activité maximale des insectes et au retour d'estive : d'octobre à février)
- Eviter autant que possible l'abreuvement direct du bétail aux cours d'eau
- Gestion des ligneux selon diagnostic initial
- Inclure si possible une zone non tourbeuse dans le parc pour éviter le surpiétinement
- Eviter le pâturage avant mi-juin (tourbières gorgées d'eau et sensibles)
- Favoriser une fauche centrifuge
- Utilisation de matériels adaptés aux sols humides et à faible portée (pneus basse pression), les engins lourds étant limités aux zones sèches ou de portance correcte
- Intervenir de façon tournante afin de conserver des zones refuges pour la faune et limiter les perturbations

Mesures mobilisables

A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A32320P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès

Synthèse des mesures agricoles

LR_AUBR_TO1	Gestion extensive des tourbières et complexes humides associés pâturés et/ou fauchés
Mesure 216	Investissement non productif (système d'abreuvement, achat et pose/dépose de clôture pour la mise en défens)

Estimation du coût

Superficie des complexes tourbeux à THA : 2 512 ha
Objectifs de contractualisation (2%): 50 ha
Gestion pastorale d'entretien de 100 à 700 € HT/ha/an
Equipements pastoraux : à définir selon devis
Gestion par une fauche d'entretien 500 à 900 € HT/ha/an
Coût d'ouverture par gyrobroyage en zones tourbeuses et instables : 5 000 à 10 000 € HT/ha/an
Chantier d'élimination 100 à 700 € HT/ha/an
Mise en défens : définir sur devis

960 000 euros TTC

Superficie des complexes tourbeux à THA : 2 512 ha
Objectifs de contractualisation (30%): 753 ha
Socle-02 (61€)+herbe-01 (17€)+herbe-03 (108€)+ herbe-09 (53€)

Coût par hectare : 239 €/ha/an

899 835 euros TTC

Calendrier de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Ouverture + mise en défens	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien
Elimination des ligneux + gestion pastorale + aucune fertilisation	gestion pastorale + aucune fertilisation	Elimination des ligneux + gestion pastorale + aucune fertilisation	gestion pastorale + aucune fertilisation	gestion pastorale + aucune fertilisation

Indicateur de réalisation

Surfaces engagées (absolue/ relative à la surface totale en habitat)

Gérer extensivement les prairies humides pour garantir leur fonctionnalité et préserver leur biodiversité	GHE6
Enjeux et objectifs	***
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Habitats** 6410 Prairies à Molinie acidiphile ou Jonc acutiflore et l'ensemble des habitats humides que l'on retrouve en mosaïque avec ces prairies. **Espèces** Loutre d'Europe 1355 Ligulaire de Sibérie 1758 Flûteau nageant 1831 Grand Murin 1324 Murin à oreilles échancrées 1321
Justification de l'action	En France, plus de la moitié des prairies humides a disparu depuis les années 60, du fait principalement de l'intensification des pratiques agricoles. Les prairies humides participent également à la diversité écologique et paysagère du plateau de l'Aubrac : elles abritent de nombreuses espèces végétales d'intérêt patrimonial (Fritillaire pintade *Fritillaria meleagris*, Orchidées comme *Dactylorhiza maculata*, Carex, Scirpe aigu *Schoenoplectus lacustris*, Oenanthe à feuilles de peucédan *Oenanthe peucedanifolia*, …), et sont le lieu de nidification ou de refuges de nombreux oiseaux (Courlis cendré, Bécassine des marais et B. sourde, Vanneaux huppés *Vanellus vanellus*, Busard cendré *Circus pygardus*, …). Les loutres affectionnent l'ensemble des zones humides de bord de cours d'eau (pour la chasse ou le repos), comme les anguilles (*Anguilla anguilla*) qui ont toujours été rares sur l'Aubrac. Aussi, la présence de nombreux insectes peut expliquer l'intérêt des insectivores pour ces prairies humides, que ce soit comme territoire de chasse ou comme lieu de reproduction : libellules, araignées, oiseaux, chiroptères, batraciens, … En effet, bien que les données d'inventaires concernant les chiroptères sur le plateau de l'Aubrac sont faibles, la présence de certaines espèces est connue (type d'habitats, présence des sites voisins, ..) le Grand Murin (*Myotis myotis*), la Barbastelle (*Barbastella barbatsellus*), la Grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*), comme l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*), l'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*) ou encore la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)… Comme l'ensemble des zones humides localisées en tête de bassins, les prairies humides du plateau de l'Aubrac jouent un rôle important de stockage de l'eau lors des périodes humides (eau qui sera restituée progressivement en période sèche), mais aussi un rôle auto-épurateur, de « filtre naturel » non négligeable pour la qualité des cours d'eau et les espèces qui y sont sensibles (chabot, écrevisses,…). Le maintien de ces prairies et de leur biodiversité est directement lié aux différentes conditions hydrologiques régnantes : ces milieux et les espèces qui leur sont inféodées sont sensibles aux perturbations du fonctionnement hydrologique. Sur l'Aubrac, ces prairies sont traditionnellement pâturées, ou fauchées puis pâturées : elles constituent donc une ressource herbagère supplémentaire et intéressante en période de sécheresse à l'échelle d'une exploitation (et pour l'alimentation du bétail en hiver). Menée de manière extensive, l'activité agricole (pâturage ou fauchage) exercée traditionnellement sur l'Aubrac et notamment sur ces complexes humides, contribue au maintien de ces milieux ouverts et à leur diversité faunistique et floristique. Comme de nombreuses zones d'Europe, l'Aubrac présente peu à peu une érosion lente et silencieuse de la biodiversité des pâturages du fait de l'utilisation de traitements antiparasitaires. Les molécules, relarguées dans l'environnement, y restent plusieurs semaines à plusieurs mois et induisent une forte mortalité des insectes coprophages et de la faune aquatique (et ainsi des vertébrés qui les consomment), ainsi qu'un ralentissement de la dégradation des fèces.

	La fauche, moins sélective en espèces que le pâturage, favorise d'avantage la diversité spécifique que le pâturage, mais doit être pratiquée tardivement pour permettre la nidification de l'avifaune inféodée et la reproduction des espèces végétales d'intérêt (orchidées, fritillaires pintade, …). Des espèces végétales peuvent être, selon leur nature et/ou leur abondance, indicatrices de dysfonctionnements (rumex, chardons...) ou indésirables (espèces allochtones) pour le maintien du bon état de conservation de l'habitat. L'absence de fertilisation permet de maintenir les conditions caractéristiques de ces milieux peu minéralisés et ainsi de favoriser la flore particulière inféodée à cet habitat tout en préservant la qualité de l'eau.
Menaces identifiées	► Perturbation du fonctionnement hydrologique (drainage, assèchement, captages d'eau…) ► Enrichissement du milieu par fertilisation, chaulage ► Fermeture du milieu, enrésinement ► Surpiétinement
Effets attendus	Limitation des différentes perturbations anthropiques menaçant le maintien des prairies humides et de leur diversité écologique: pollutions, travaux hydrauliques, surpâturage , …
Orientations de l'action	Cette mesure traduit la volonté de travailler à l'échelle de la zone humide dans son intégralité, en prenant en compte le caractère d'interdépendance de l'ensemble des habitats formant cet écosystème. Les diagnostics devront permettre de définir précisément les adaptations liées à la gestion des zones humides (via un plan de gestion pastoral notamment). Le diagnostic permettra également d'identifier les espèces considérées comme indésirables (envahissantes, accélérant les processus d'assèchement du milieu, …) et les modes de gestion adaptés pour améliorer l'état de conservation des sites (modification des modalités de gestion, lutte biologique, …).

Périmètre d'application de la mesure

Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Les prairies à Molinie et Jonc acutiflore (6410) représentent 680 ha sur la zone d'étude pour environ 420 sites. Les zones humides sur le site sont en moyenne de 8 ha. Cette mesure pourrait donc concerner 3 360 ha.

Types de contrats et bénéficiaires

Contrats Natura 2000 (non agricoles non forestiers)	**Contrats agricoles (Maet)**
Maître d'ouvrage Propriétaire ou mandataire privé ou public	Maître d'ouvrage Agriculteurs ou groupements d'agriculteurs

Partenaires techniques

SUAMME, Chambre d'Agriculture Lozère, COPAGE, CDSL, ALEPE, CEN-LR, services de l'Etat, entreprises, collectivités piscicoles et FDPêche, FDChasse, Agence de l'eau, CRPF, Coopérative La Foret Privée, ONF,…

Description de l'action et engagements

• **Equipements pastoraux** - Temps de travail pour l'installation des équipements - Equipements pastoraux (clôtures, abreuvoirs, râteliers, auges, abris temporaires, passages canadiens etc.) • **Gestion pastorale d'entretien** - Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau - Entretien d'équipements pastoraux, suivi vétérinaire, affouragement (hors zone humide), compléments alimentaires - Fauche des refus • **Gestion par la fauche** - Fauche manuelle ou mécanique - Collecte du foin	• Unités de gestions **pâturées :** un plan de gestion pastoral permettra d'adapter le cahier des charges en fonction des spécificités du site : Modalité de pâturage (pose éventuelle de clôtures en cas de conduite en parcs tournants) : ces modalités seront définies au cas par cas, dans un plan de gestion pastoral élaboré suite à des diagnostics écologiques et agricoles et en fonction de l'état de conservation des habitats humides. D'une manière générale, seront privilégiés des chargements instantanés extensifs inférieurs à 1,4 UGB/ha dans le cas d'un pâturage continu ou inférieur à 2 UGB/ha dans le cas de parcs tournants, et/ou une pression pastorale de l'ordre de 200 jUGB/ha ou moins. - La mise en défens de sites sensibles et ou dangereux peut être proposée lors du diagnostic - Absence totale de fertilisation et d'apports magnésiens et de

• **Entretien par gyrobroyage et débroussaillage** - Tronçonnage et bûcheronnage léger - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et arrasage des touradons • **Elimination d'une espèce indésirable** - Broyage mécanique - Arrachage ou coupe manuelle - Enlèvement et transfert des produits de la coupe - Dévitalisation mécanique - Etudes et frais d'experts - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs (sur avis du service instructeur)	chaux • Unités de gestions **fauchées, deux possibilités** : ○Absence totale de fertilisation et d'apports magnésiens et de chaux ○Limitation de la fertilisation : fertilisation azotée de 30 unités/ ha/ an. La date de fauche sera définie dans le cahier des charges, en fonction du diagnostic écologique (présence d'espèces d'intérêt patrimonial). • **Maîtrise des ligneux lors des premières années du contrat:** Le diagnostic initial permettra d'identifier la nécessité d'une maîtrise des ligneux pour le maintien de ces habitats humides et les modalités d'intervention : - Identification des espèces pouvant entraîner la fermeture et un assèchement de ces zones humides (par essaimage naturel) et localisation des secteurs d'interventions - Fauche ou broyage avec export obligatoire des produits - Utilisation d'un matériel à faible portance - Travaux réalisés en période sèche • **Abreuvement et alimentation du troupeau** - Les points d'abreuvement et d'alimentation des troupeaux sont à proscrire des zones sensibles - L'abreuvement direct au ruisseau sera autant que possible évité (sauf si aménagements), des solutions techniques concernant les points d'abreuvement et de nourrissage pourront être apportées lors des diagnostics initiaux individuels.
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	
► L'achat d'animaux n'est pas éligible ► Travaux et exportation des produits issus de la maîtrise des ligneux en période sèche : du 1/09 au 31/03	► Travaux et exportation des produits issus de la maîtrise des ligneux en période sèche : du 1/09 au 31/03
Obligations	
- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et des pratiques -Interdiction d'affouragement - Absence de destruction des surfaces engagées (dépôt de matériaux, drainages, comblement, plantations, retournement, mise en culture, épandage de boues de station d'épuration, de stockage de fumier sur l'habitat, …) - Absence de fertilisation (azote minéral et organique et chaux) - Absence de désherbage chimique et de produits phytosanitaires - Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé - Interdiction du passage d'engins motorisés	- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique - Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques - Absence de destruction des surfaces engagées (dépôt de matériaux, drainages, comblement, plantations, retournement, mise en culture, épandage de boues de station d'épuration, de stockage de fumier sur l'habitat, …) - Absence de désherbage chimique et de produits phytosanitaires - Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé - Limitation du passage d'engins motorisés selon prescriptions du cahier des charges -Interdiction d'affouragement
Recommandations	
- Si utilisation de traitement antiparasitaire : privilégier des produits alternatifs présentant une nocivité réduite pour la faune non cible et à faible rémanence (benzinidazoles, inidathiazoles, salicylamides, mylbénycines), éviter les méthodes bolus et « pour on », et privilégier un décalage des traitements (hors pic d'activité maximale des insectes et au retour d'estive : d'octobre à février) - Eviter les fauches précoces (avant 10 juillet)	

- Privilégier la fauche centrifuge
- Utilisation de matériels adaptés aux sols humides et à faible portée (pneus basse pression), les engins lourds étant limités aux zones sèches ou de portance correcte
- Eviter autant que possible l'abreuvement direct du bétail aux cours d'eau

Mesures mobilisables

A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A32320P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Synthèse des mesures agricoles

LR_AUBR_PH1	Gestion des prairies humides « productives » avec limitation de fertilisation
LR_AUBR_PH2	Gestion des prairies humides « productives » sans fertilisation
LR_AUBR_ZH1	Gestion des prairies humides « extensives » avec limitation de fertilisation
LR_AUBR_ZH2	Gestion des prairies humides « extensives » sans fertilisation
Mesure 216	Investissement non productif (concernant l'abreuvement)

Estimation du Coût

Surface de zones huiles contractualisables : 3 360 ha contractualisation (2%): 67,3 ha Gestion pastorale d'entretien de 100 à 700 € HT/ha/an Equipements pastoraux : à définir selon devis Gestion par une fauche d'entretien 500 à 900 € HT/ha/an Coût ouverture par gyrobroyage sur zones humides et instables 5 000 à 10 000 € HT/ha/an Elimination : 100 à 700 € HT/ha/an Hypothèse : ouverture la première année, puis entretien (par fauche ou pâturage)	Surface de zones humides contractualisables : 3 360 ha Objectifs de contractualisation (20%): 673 ha Socle-01 (76€)+herbe-01 (17€)+herbe-02 (119€)+herbe-09 (53€) Socle-01 (76€)+herbe-01 (17€)+herbe-03 (135€)+herbe-09 (53€) Socle-02 (61€)+herbe-01 (17€)+herbe-02 (95€)+herbe-09 (53€) Socle-02 (61€)+herbe-01 (17€)+herbe-02 (95€)+herbe-09 (53€) Coût par hectare : 226 à 281 €/ha/an
1 292 160 euros TTC	**760 490 à 945 565 euros TTC**

Calendrier de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Ouverture	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien
gestion pastorale (limitation ou absence fertilisation) + maîtrise des rejets	gestion pastorale (limitation ou absence fertilisation)	gestion pastorale (limitation ou absence fertilisation) + maîtrise des rejets	gestion pastorale (limitation ou absence fertilisation)	gestion pastorale (limitation ou absence fertilisation)

Indicateur de réalisation

Surfaces engagées (absolue/ relative à la surface totale d'habitat)

Mettre en défens les habitats les plus sensibles	GHE7
Enjeux et objectifs	***
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Habitats** Tous les milieux humides et certains bords de ruisseaux sensibles à l'effondrement des berges, en tant qu'habitats d'IC ou habitats d'espèces d'IC (Loutre, Chabot, Moule perlière, Ecrevisse à pattes blanches)
Justification de l'action	Certains milieux naturels, et principalement les zones humides et sols gorgés d'eau, peuvent être particulièrement sensibles au piétinement par des animaux lourds. Le piétinement excessif peut détériorer durablement la végétation (disparition d'espèces sensibles au profil d'espèces adaptées comme les rosettes de composées), et mettre le sol à nu sur des superficies importantes. La mise en défens (par la pose de clôtures) peut ainsi être intéressante pour préserver les zones les plus sensibles : * les zones abritant des espèces végétales d'intérêt patrimonial et sensibles au piétinement et à l'abroutissement, comme la Ligulaire de Sibérie. * les berges des cours d'eau et plans d'eau non stabilisées par une végétation riveraine, et dont le piétinement contribue à l'effondrement et ainsi à la mise en suspension de matières fines, responsables d'un colmatage du fond. * les zones particulièrement sensibles (tourbeuses, marécageuses, ..) inclues dans des zones plus larges et pâturées, et souvent dangereuses pour les animaux. Comme de nombreuses zones d'Europe, l'Aubrac présente peu à peu une érosion lente et silencieuse de la biodiversité des pâturages du fait de l'utilisation de traitements antiparasitaires. Les molécules, relarguées dans l'environnement, y restent plusieurs semaines à plusieurs mois et induisent une forte mortalité des insectes coprophages et de la faune aquatique (et ainsi des vertébrés qui les consomment), ainsi qu'un ralentissement de la dégradation des fèces.
Menaces identifiées	► Surpiétinement de zones gorgées d'eau ► Effondrement des berges ► Pâturage précoce (avant floraison) de plantes patrimoniales ► Enlisement d'animaux
Effets attendus	- Limitation de l'effondrement des berges et du colmatage des ruisseaux - Protection des zones sensibles et augmentation des populations d'espèces végétales d'intérêt communautaire
Orientations de l'action	Mise en défens des milieux sensibles à l'action des animaux domestiques. Concernant les cours d'eau, les diagnostics initiaux permettront d'inventorier les berges non stabilisées : - les boisements riverains de résineux ne seront pas considérés comme stabilisateurs de berges - la mise en défens pourra être limitée à un seul côté et longeant le cours d'eau : le bétail ne traversera pas le cours d'eau si l'autre rive est inaccessible au pâturage.
Périmètre d'application de la mesure	
Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Sur la zone d'étude nous avons environ 4 200 hectares de zones humides pour 530 sites, soit en moyenne des sites de 8 ha avec un périmètre proche de 1km. Pour les seules zones humides, le linéaire potentiel de mise en défens est de l'ordre de 530 km. Sachant que le Bès mesure 61 km, ont peut estimer que le linéaire contractualisable est au moins dix fois supérieur, soit 600 km (x 2 rives). Au total, on peut donc se baser sur un chiffre de l'ordre de 1 100 km.
Bénéficiaires	
Contrats Natura 2000 (non agricoles non forestiers)	**Contrats agricoles (MAEt)**
Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage

Propriétaire ou mandataire	Agriculteur ou groupements d'agriculteurs

Partenaires techniques

SUAMME, Chambre d'Agriculture Lozère, COPAGE, CDSL, ALEPE, CEN-LR, Entreprise, services de l'Etat , collectivités piscicoles, ONEMA, Agence de l'eau, ONF, Forêt privée, ONCFS, CRPF…

Description de l'action et engagements

• **Travaux de mise en défens sur des parcelles ni forestières ni agricoles** - Fourniture de poteaux, grillages et clôtures - Pose, dépose saisonnière selon diagnostic - Création linéaire de végétation écran - Entretien des équipements - Etudes et frais d'experts - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur l'avis du service instructeur	• Pour les **prairies pâturées :** un plan de gestion pastoral définira les modalités de mise en défens (période, surface,…) en fonction des modes de gestion, des habitats concernés et des espèces ciblées. Un diagnostic annuel de localisation des surfaces à mettre en défens sera réalisé. ○ Concernant la **fertilisation** : Absence totale de fertilisation et d'apports magnésiens et de chaux • Concernant la **maîtrise des ligneux** : Le diagnostic initial permettra d'identifier la nécessité d'une maîtrise des ligneux. • **Abreuvement et alimentation du troupeau** - L'abreuvement direct au ruisseau sera autant que possible évité (sauf si aménagements), des solutions techniques concernant les points d'abreuvement et de nourrissage pourront être apportées lors des diagnostics initiaux individuels.

Conditions spécifiques de réalisation des travaux

► Période d'autorisation des travaux : du 1/09 au 31/03
► L'aménagement des accès n'est pas éligible dans le but d'ouvrir un site au public

Obligations

- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et des pratiques
- Absence de destruction des surfaces engagées (dépôt de matériaux, drainages, comblement, plantations, retournement, mise en culture, épandage de boues de station d'épuration, de stockage de fumier sur l'habitat, …)
- Interdiction d'affouragement permanent
- Absence totale de fertilisation de la surface (azote minérale et organique, chaux…)
- Absence de désherbage chimique et de produits phytosanitaires (sauf prescriptions du cahier des charges concernant les espèces indésirables)
- Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé
- Limitation des passages d'engins motorisés aux seules prescriptions du plan de gestion
- Absence totale de point d'abreuvement ou de nourrissage (ni de pierres à sel) au sein des zones sensibles
- Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés

Recommandations

- Si utilisation de traitement antiparasitaire : privilégier des produits alternatifs présentant une nocivité réduite pour la faune non cible et à faible rémanence (benzinidazoles, inidathiazoles, salicylamides, mylbénycines), éviter les méthodes bolus et « pour on », et privilégier un décalage des traitements (hors pic d'activité maximale des insectes et au retour d'estive : d'octobre à février)
- Eviter autant que possible l'abreuvement du bétail directement aux cours d'eau

Mesures mobilisables

A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès
F22710 – Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire (uniquement en forêt)

Synthèse des mesures agricoles	
LR_AUBR_MD	Mise en défens au pâturage de milieux sensibles
Mesure 216	Investissement non productif (abreuvement, pose de clôtures)

Estimation du Coût

Surface / linéaire contractualisable : inconnu Objectifs de contractualisation : inconnu Coût : non chiffrable, sur devis	Surface / linéaire contractualisable : inconnu Objectifs de contractualisation : inconnu Socle-02 (61€)+ Herbe 01 (17€)+herbe 03(108€)+Milieu-01 (41€) Coût par hectare : 227 euros Ha/an
Non chiffrable	**Non chiffrable**

Calendrier de réalisation :

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Définition des zones à mettre en défens et pose de clôtures	Définition des zones à mettre en défens et pose de clôtures	Définition des zones à mettre en défens et pose de clôtures	Définition des zones à mettre en défens et pose de clôtures	Définition des zones à mettre en défens et pose de clôtures

Indicateur de réalisation

Nombre de sites et de linéaire mis en défens

Restaurer la fonctionnalité et la biodiversité des tourbières dégradées	GHE8
Enjeux et objectifs	***
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Habitats** 7120 Tourbières hautes, dégradées et susceptibles de régénération et toutes zones humides comprenant pour partie l'habitat ci-dessus, en mosaïque avec d'autres habitats humides tels que : prairies à Molinie acidiphile ou Jonc acutiflore (6410) 7140 Tourbières de transition **Espèces** Loutre d'Europe 1355 Ligulaire de Sibérie 1758 Flûteau nageant 1831
Justification de l'action	Le caractère patrimonial des tourbières du plateau de l'Aubrac, et des espèces qui leur sont inféodées, est indéniable (cf fiche GH1). Les habitats concernés par cette fiche correspondent à des formes dégradées de la végétation des tourbières hautes actives : dépendantes d'un bilan hydrique excédentaire (apports en eaux supérieurs aux pertes), les tourbières sont particulièrement sensibles à toute perturbation de leur fonctionnement hydrique. Ces perturbations se traduisent par un assèchement des couches superficielles de la tourbière, et une dégradation de la végétation par disparition progressive des espèces hygrophiles turfigènes caractéristiques de ces milieux. Lorsque ces perturbations sont d'origine anthropique (drainage, fronts de taille, boisement,…), et même si les processus d'élaboration et d'accumulation de la tourbe (turfigenèse) sont perturbés ou arrêtés, ces tourbières peuvent être réhabilitées par restauration des conditions écologiques (et notamment hydriques) nécessaires. Sur le plateau de l'Aubrac, les tourbières ont pu être dégradées principalement par deux types de travaux : - directement, par la modification du fonctionnement hydrique (drainages,…) ; - indirectement, par l'enrésinement (plantations à proximité). En contexte forestier, l'arrachage manuel des semis peut s'avérer indispensable, et la coupe et le débardage de ligneux hauts peuvent permettre d'une part de relever localement le niveau de la nappe d'eau, et d'autre part d'augmenter la luminosité au sol (et ainsi permettre le développement des espèces herbacées adaptées). Des espèces végétales peuvent être, selon leur nature et/ou leur abondance, indicatrices de dysfonctionnements (rumex, chardons...) ou indésirables (espèces allochtones) pour le maintien du bon état de conservation de l'habitat L'absence de fertilisation permet de maintenir les conditions écologiques extrêmes caractéristiques des tourbières et dont dépendent de nombreuses espèces, tout en limitant la dégradation de la qualité de l'eau.
Menaces identifiées	► Modification du fonctionnement hydrologique du site (drainage, assèchement, comblement, captages d'eau…) ► Enrichissement du milieu par fertilisation, chaulage ► Minéralisation ► Surpiétinement (bétail, activités de loisirs, …) ► Fermeture du milieu par colonisation forestière, enrésinement ► Création de plans d'eau
Effets attendus	- Retrouver des conditions hydrologiques, pédologiques favorables aux plantes caractéristiques des milieux tourbeux et au processus de turfi-génèse.
Orientations de l'action	La restauration des tourbières hautes dégradées et de leurs complexes humides associés doit s'envisager selon une triple approche à la fois hydrique, pédologique et végétale :

	- Restauration du fonctionnement hydrique des sites à l'hydrologie perturbée (par la pose de seuils ou le colmatage de fossés, par décapage ou par la mise en défens de zones fragiles) ; - Ouverture des tourbières : par l'élimination des plantes envahissantes et des résineux allochtones responsables de leur fermeture et d'un assèchement partiel (pâturage, broyage, fauche etc.). Le diagnostic initial devra permettre de définir précisément les travaux de réhabilitation nécessaires, puis les pratiques de gestion adaptées à leur maintien en bon état de conservation. Le diagnostic permettra également d'identifier les espèces considérées comme indésirables (envahissantes, accélérant les processus d'assèchement du milieu, …) et les modes de gestion adaptés pour améliorer l'état de conservation des sites (modification des modalités de gestion, lutte biologique, …).

Périmètre d'application de la mesure

Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Sur la zone d'étude environ 110 hectares de tourbières dégradées ont été répertoriées. Ces tourbières sont intégrées dans des zones humides beaucoup plus importantes.

Types de contrats et bénéficiaires

Contrats Natura 2000	**Contrats agricoles (MAEt)**
Maître d'ouvrage Propriétaire ou mandataire	Maître d'ouvrage Agriculteurs ou groupements d'agriculteurs

Partenaires techniques

SUAMME, Chambre d'Agriculture Lozère , COPAGE, CDSL, ALEPE, CEN-LR, Entreprise, services de l'Etat, collectivités piscicoles et FDPêche, FDChasse, Agence de l'eau, CRPF, Coopérative La Foret Privée, ONF, …

Description de l'action et engagements

✓ **Restauration**

- **Restauration des conditions hydriques**

Préalablement, une typologie des tourbières dégradées sera réalisée sur le territoire. Une étude préalable (hydraulique, pastorale et écologique) permettra de justifier de la faisabilité et de l'intérêt des travaux de restauration. Le diagnostic initial comportera notamment une cartographie des différents éléments responsables de la dégradation (fossés, aménagements,…).

- Limiter les pertes d'eau par la neutralisation **des fossés de drainage** : Fournitures, construction, installation d'ouvrages de petite hydraulique rurale, opération de bouchage de drains :
  - pose de barrages-seuils
  - colmatage (utilisation exclusivement des matériaux issus du site)
- Pose d'un **réseau de piézomètres**, mesure du niveau d'eau dans les fossés et suivi de données pluviométriques.
- Décapage et étrépage sur de petites placettes, manuel ou mécanique, et export des produits hors de la zone humide (sauf si utilisation sur place pour colmatage). L'élimination de la couche supérieure minéralisée se fera en deux étapes : année 1 test sur une petite surface, et année 2 étendre à toutes les zones minéralisées suite à l'assèchement.

- **Restauration de la végétation**

- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux
- Dévitalisation par annellation, dessouchage, rabotage des souches, enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)

✓ **Restauration**

Préalablement, une typologie des tourbières dégradées sera réalisée sur le territoire. Une étude préalable (hydraulique, pastorale et écologique) permettra de justifier de la faisabilité et de l'intérêt des travaux de restauration. Le diagnostic initial comportera notamment une cartographie des différents éléments responsables de la dégradation (fossés, aménagements,…).

Pour chaque tourbière à restaurer, un plan de gestion sera réalisé et précisera les modalités de réhabilitation et un programme d'interventions :

- types d'interventions : pose de barrages seuils et/ou colmatage des fossés, décapage, pâturage ou mise en défens,…
- espèces à éliminer ou favoriser, surfaces coupées
- période et périodicité d'intervention, matériel adapté
- modalités du suivi annuel

✓ **Entretien**

○ Absence totale de fertilisation et d'apports magnésiens et de chaux

- Unités de gestions **pâturées** un plan de gestion pastoral permettra d'adapter le cahier des charges en fonction des spécificités du site :

- Modalité de pâturage (pose éventuelle de clôtures en cas de conduite en parcs tournants) : ces modalités seront définies au cas par cas, dans un plan de gestion pastoral élaboré suite à des diagnostics écologiques et agricoles et en fonction de l'état de conservation des habitats tourbeux. D'une manière générale, seront privilégiés des chargements instantanés extensifs de l'ordre de 1 à 2 UGB/ha ou moins et une pression pastorale de l'ordre de 100-150 jUGB/ha ou moins.

- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Arrasage des touradons - L'allégement des bordures forestières en contact des zones tourbeuses pourra également être envisagé. ✓ **Entretien** • **Equipements pastoraux** - Temps de travail pour l'installation des équipements - Equipements pastoraux (clôtures, abreuvoirs, râteliers, auges, abris temporaires, passages canadiens etc.) • **Gestion pastorale d'entretien** - Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau - Entretien d'équipements pastoraux, suivi vétérinaire, affouragement, compléments alimentaires • **Gestion par la fauche** **(sur les complexes humides associés uniquement)** **-** Fauche manuelle ou mécanique **-** Collecte du foin • **Entretien par gyrobroyage et débroussaillage** **(sur les complexes humides associés uniquement)** **-** Tronçonnage et bûcheronnage léger **-** Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe **-** Broyage au sol et arrasage des touradons • **Elimination d'une espèce indésirable** **-** Broyage mécanique (hors tourbières hautes actives) - Coupe manuelle - Enlèvement et transfert des produits de la coupe - Dévitalisation par annellation - Etudes et frais d'experts - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs (sur avis du service instructeur)	- La mise en défens de sites sensibles et ou dangereux peut être proposée lors du diagnostic • **Maîtrise des ligneux :** Le diagnostic initial permettra d'identifier la nécessité d'une maîtrise des ligneux pour le maintien de ces habitats humides et les modalités d'intervention : - Identification des espèces pouvant entraîner la fermeture et un assèchement de ces zones humides (par essaimage naturel) et localisation des secteurs d'interventions - Coupe manuelle et exportation des rémanents - broyage avec export obligatoire des produits (proscrit sur tourbière haute) - Utilisation d'un matériel à faible portance (proscrit sur tourbière haute) - Travaux réalisés en période sèche • **Abreuvement et alimentation du troupeau** - Les points d'abreuvement et d'alimentation des troupeaux sont à proscrire des zones tourbeuses. - L'abreuvement direct au ruisseau sera autant que possible évité (sauf si aménagements), des solutions techniques concernant les points d'abreuvement et de nourrissage pourront être apportées lors des diagnostics initiaux individuels.
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	
► L'achat d'animaux n'est pas éligible ► Travaux et exportation des produits issus de la maîtrise des ligneux en période sèche : du 1/09 au 31/03 (hors période de reproduction de la faune et de végétation)	► Travaux et exportation des produits issus de la maîtrise des ligneux en période sèche : du 1/09 au 31/03 (hors période de reproduction de la faune et de végétation)
Obligations	
- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et des pratiques, suivi photographique (avant/ après intervention) - Absence de destruction des surfaces engagées (dépôt de matériaux, drainages, comblement, plantations, retournement, mise en culture, épandage de boues de station d'épuration, de stockage de fumier sur l'habitat, …) - Absence totale de fertilisation (azote minérale et organique, chaux…) - Absence de désherbage chimique et de produits phytosanitaires - Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé - Absence de gyrobroyage sur les tourbières - Absence totale de point de nourrissage au sein de la tourbière - Création de points d'abreuvement ou aménagements existants : proscription en zone tourbeuse. Recherche systématique d'alternatives limitant autant que possible les impacts sur les milieux humides. - Limitation des passages d'engins motorisés aux seules prescriptions du plan de gestion (proscrit sur tourbière haute et tourbière de transition) - Privilégier une fauche tardive (après le 10 juillet)	

Recommandations

- Si utilisation de traitement antiparasitaire : privilégier des produits alternatifs présentant une nocivité réduite pour la faune non cible et à faible rémanence (benzinidazoles, inidathiazoles, salicylamides, mylbénycines), éviter les méthodes bolus et « pour on », et privilégier un décalage des traitements (hors pic d'activité maximale des insectes et au retour d'estive : d'octobre à février)
- Privilégier une fauche centrifuge
- Gestion des ligneux selon le diagnostic initial
- Inclure si possible une zone non tourbeuse dans le parc pou éviter le surpiétinement
- Eviter le pâturage avant mi-juin (tourbières gorgées d'eau et sensibles)
- Eviter autant que possible l'abreuvement direct du bétail aux cours d'eau
- Utilisation de matériels adaptés aux sols humides et à faible portée (pneus basse pression), les engins lourds étant limités aux zones sèches ou de portance correcte
- Intervenir de façon tournante afin de conserver des zones refuges pour la faune et limiter les perturbations

Mesures mobilisables

A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
A32307P - Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides
A32314P – Restauration des ouvrages de petites hydrauliques
A32303P - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A32320P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès

Synthèse des mesures agricoles

LR_AUBR_TO1	Gestion extensive des tourbières et complexes humides associés pâturés et/ou fauchés
Mesure 216	Investissement non productif (matériel de colmatage des drains, ouvrages de petite hydraulique, …)

Estimation du Coût

Superficie des complexes tourbeux dégradés : inconnu
Coût : non chiffrable

Calendrier de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Restauration et travaux d'aménagements	Entretien (gestion pastorale)	Entretien (gestion pastorale + élimination ligneux)	Entretien (gestion pastorale)	Entretien (gestion pastorale)

Indicateur de réalisation

Surfaces engagées (absolue/ relative à la surface totale d'habitat)
Etat de conservation des tourbières engagées après travaux

Restaurer l'habitat de la Moule perlière et les frayères	GHE9
Enjeux et objectifs	***
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Espèces** 1163 Chabot 1029 Moule perlière 1092 Ecrevisse à pattes blanches
Justification de l'action	Les frayères des cours d'eau du site constituent le lieu de reproduction de nombreux poissons (dont la Truite fario, le Chabot)**,** mais aussi le milieu de vie de plusieurs espèces (dont la Moule perlière). Le diagnostic écologique a permis de constater le colmatage de nombreuses frayères sur le site « Plateau de l'Aubrac ». En effet, les cours d'eau évoluent, divaguent, modifiant sans cesse leur profil grâce notamment à un jeu de transports et de dépôts de sédiments. Cet équilibre hydrodynamique est très fragile, et peut être altéré par des travaux anthropiques effectués sur ces cours d'eau (modification du lit, enrochement, constructions de ponts, condamnation de méandres,…). Une bonne gestion d'un cours d'eau doit chercher à préserver voir restaurer l'espace de liberté de son lit, afin d'assurer un bon fonctionnement de celui-ci et un bon état écologique des eaux. Sur l'Aubrac, le colmatage des fonds et la disparition des frayères semble essentiellement dû : - à l'effondrement des berges : induit par l'absence de véritable ripisylve d'une part (aux systèmes racinaires stabilisateurs des sols), et au piétinement du bétail d'autre part. - à certains ouvrages de petite hydraulique (digues, chaussées, ...) qui par ralentissement de l'eau, ont permis le dépôt de matières fines. Ce colmatage a des conséquences sur les espèces : disparition des frayères à truites qui ne retrouvent pas le débit et la granulométrie du fond adéquats, ensablement des moules perlières parfois sous plusieurs dizaines de centimètres de fines particules, stérilisation du milieu, ralentissement et réchauffement de l'eau… Dans un certain nombre de cas, les hautes eaux automnales ou printanières peuvent éliminer ce colmatage, mais la dynamique du cours d'eau est parfois impuissante et incapable d'éliminer ces particules.
Menaces identifiées	► Colmatage des fonds ► Création de digues, chaussées, … ► Activité d'extraction des matériaux, carrières ► Passages répétés dans les cours d'eau (bétail, activités de loisirs, …)
Effets attendus	- Diminution du colmatage des cours d'eau, amélioration de la qualité des eaux - Maintien voir augmentation de la reproduction d'espèces sensibles à ce colmatage (truite fario, chabot, moule perlière,…)
Orientations de l'action	Cette action ne doit pas être organisée indépendamment, mais au contraire privilégier les interventions collectives à l'échelle des bassins versants et recourir aux financements développés à cette fin par les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales. L'objectif de l'action est donc de favoriser l'écoulement naturel des cours d'eau, grâce : - au désensablement d'anciennes fosses (travaux localisés, matériels adaptés selon diagnostic) ; - à l'enlèvement d'ouvrages obsolètes : le recensement des ouvrages obsolètes et non-utilisés (à compléter) permettra d'identifier les ouvrages à aménager ou supprimer. Les dispositifs de franchissement devront être étudiés pour l'ensemble des espèces migratrices et notamment la truite fario dont dépend la moule perlière pour réaliser son cycle de vie.
Périmètre d'application de la mesure	
Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Ensemble du linéaire du cours d'eau
Types de contrats et bénéficiaires	
<u>Maître d'ouvrage :</u> Propriétaire ou mandataire	

Partenaires techniques

Sage Lot amont, Agence de l'Eau, COPAGE, Chambre d'Agriculture Lozère, CDSL, ALEPE, CEN-LR, Bureau d'étude, services de l'Etat, collectivités piscicoles et FDPêche, FDChasse, Agence de l'Eau, ONEMA…

Description de l'action et engagements

✓ **Travail préalable**

- Compléter l'inventaire réalisé par la fédération de pêche pour le syndicat mixte du bassin versant du Bès
- Définir les priorités d'interventions et un référentiel de mise en œuvre

✓ **Restauration**

- **Restauration de la diversité physique des cours d'eau**

- Elargissement, rétrécissement, déviation du lit
- Apport de matériaux, pose d'épis, enlèvement ou maintien des embâcles ou de blocs
- Démantèlement d'enrochements ou d'endiguements
- Déversement de graviers
- Protection végétalisée des berges

- **Restauration de frayères**

- Restauration de zones de frayères
- Achat et réglage de matériaux
- Etudes et frais d'experts
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur l'avis du service instructeur

Conditions spécifiques de réalisation des travaux

► Période des travaux : hors période de reproduction des salmonidés et batraciens comprise entre le 15/09 au 15/04

Obligations

- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et des pratiques (dans le cadre des travaux réalisés par les bénéficiaires).
- Absence de destruction des surfaces engagées (coupes rases, plantations de résineux, modification du lit, …)
- Suivi photographique des interventions

Recommandations

- Si utilisation de traitement antiparasitaire : privilégier des produits alternatifs présentant une nocivité réduite pour la faune non cible et à faible rémanence (benzinidazoles, inidathiazoles, salicylamides, mylbénycines), éviter les méthodes bolus et « pour on » et privilégier un décalage des traitements (hors pic d'activité maximale des insectes et au retour d'estive : d'octobre à février)
- Privilégier un programme d'intervention collectif à l'échelle dans un premier temps des micros bassin-versants accueillant des populations de Chabots.
- Privilégier des travaux manuels
- Limitation de la traversée des cours d'eau pendant les travaux, ou création d'aménagements préalables (buses, tubes haute densité, billons, ponts démontables)

Mesures mobilisables

A32319P – Restauration de frayères

A32316P – Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive

Estimation du Coût

Surface/ linéaire contractualisable : inconnu ; Coût : à définir selon devis

Calendrier de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Travaux de restauration	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi

Indicateur de réalisation

Nombre des sites et linéaires engagés

Surveiller l'apparition d'espèces exotiques potentiellement envahissantes et empêcher leur installation	GHE10
Enjeux et objectifs	*
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Habitats** Tout habitat d'intérêt communautaire **Espèces** 1092 Ecrevisse à patte blanche 1758 Ligulaire de Sibérie 1831 Flûteau nageant 1163 Chabot 1029 Moule perlière
Justification de l'action	L'Aubrac est encore préservé de l'envahissement par des espèces exogènes, qu'elles soient végétales ou animales, mais leur présence dans des zones proches rend aujourd'hui essentiel la surveillance de ces espèces et de leur propagation. En effet, leur colonisation pourrait avoir des conséquences sur le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site. Concernant les espèces végétales, la sarracénie (*Sarracenia sp*.) a été identifiée au sein des tourbières de l'Aubrac aveyronnais, et a fait l'objet de campagnes d'arrachage. La surveillance des espèces colonisatrices des berges et cours d'eau doit également être importante, étant donné les invasions observées sur d'autres bassins versants de Renouée du Japon (*Reynoutria sp.)* ou encore Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*). Ces espèces végétales peuvent avoir, par leur invasion, différentes conséquences sur les habitats et les espèces : elles pourraient engendrer notamment une perte de biodiversité et une régression des espèces locales (en colonisant leur niche écologique). La Verge d'or du Canada (*Solidago canadensis*) est également à surveiller sur l'ensemble du site. L'écrevisse californienne (*Pacifastacus leniusculus*) présente un risque réel de colonisation sur la zone Natura 2000 Plateau de l'Aubrac puisqu'elle a été identifiée sur les parties avales de la Rimeize. Introduite en France en 1976, elle avait déjà colonisé 71 départements en 2006. Quand à l'écrevisse américaine (*Orconectes limosus*), elle a pu être observée au niveau du barrage de Grandvals. Les espèces autochtones mais envahissantes comme le campagnol terrestre (ou rat taupier) peuvent, comme les espèces exogènes présentées précédemment, avoir des conséquences sur les habitats et leurs espèces, mais une fiche est consacrée à cet animal en particulier. Le brochet (*Esox lucius*) et la perche (*Perca fluviatilis*), introduits sur l'Aubrac il y a quelques années, sont aujourd'hui présents dans les ruisseaux de première catégorie du site (comme le Bès) et sont prédateurs de nombreuses espèces (comme les truites fario et écrevisses) : exotiques en Languedoc-Roussillon, ils sont considérés comme indésirables.
Menaces identifiées	► Concurrence avec les espèces autochtones (en terme d'espace, de ressources alimentaires, …), perte de biodiversité ► Propagation de maladies sur les espèces autochtones ► Impacts paysagers ► Impacts économiques (agricole, piscicole, touristique,…) ► Impacts sur la qualité de l'eau et les débits d'étiages (espèces végétales remplaçant la ripisylve filtratrice)
Effets attendus	- Contenir la propagation des espèces invasives ou envahissantes
Orientations de l'action	Mise en œuvre d'une surveillance à l'échelle du plateau (interdépartementale) : évaluer régulièrement la présence et la propagation des espèces invasives exogènes sur le site Identification des stations infestées, et mise en place d'une lutte adaptée lorsque cela paraît nécessaire. Un suivi régulier des actions menées et des réponses des populations visées, permettra de réajuster rapidement les modalités d'actions si nécessaire.

	Enfin, la diffusion des données est primordiale pour une connaissance de tous de ces espèces exogènes et de leurs conséquences sur le site et ses espèces, afin d'assurer une lutte globale et durable.

Périmètre d'application de la mesure

Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac » et collaboration avec le site « Plateau central de l'Aubrac Aveyronnais »

Types de contrats et bénéficiaires

Maître d'ouvrage
Propriétaire ou mandataire

Partenaires techniques

SUAMME, Chambre d'Agriculture Lozère, COPAGE, CDSL, ALEPE, CEN-LR, Entreprise, services de l'Etat, collectivités piscicoles, Agence de l'Eau, ONEMA, Coopérative Forêt privée, ONF, CRPF …

Description de l'action et engagements

- **Travail préalable**

- Réalisation d'un état des lieux et définition d'un plan de lutte avec les deux autres sites Natura 2000 du Plateau de l'Aubrac (départements du Cantal et de l'Aveyron) et les différents acteurs du territoire (Fédération Départementale de Pêche, etc…) ;
- Sensibilisation du public (connaissance des espèces envahissantes et leurs impacts, quelles actions à mener si observation de ces espèces exotiques sur le territoire, …).

Type de mesures mobilisables :

- **Elimination d'une espèce végétale indésirable**

- Broyage mécanique
- Arrachage ou coupe manuelle
- Enlèvement et transfert des produits de la coupe
- Dévitalisation mécanique
- Traitement chimique selon avis du service instructeur

- **Elimination d'une espèce animale indésirable**

- Acquisition de cages/pièges
- Suivi et collecte des pièges
- Favoriser la lutte biologique par les prédateurs naturels de l'espèce visée

- Etudes et frais d'experts
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur l'avis du service instructeur

Conditions spécifiques de réalisation des travaux

Période des travaux : du 15/07 au 31/03 (hors période de reproduction du Chabot)

Obligations

- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- Pour les espèces animales : la lutte chimique est interdite
- Pour les espèces végétales : ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables et dans la mesure du possible les traitements chimiques doivent présenter un caractère exceptionnel et porter sur des surfaces restreintes.
- Suivi photographique des interventions

Recommandations

* Pour les espèces végétales :
- veiller à retirer l'ensemble du système racinaire pour éviter tout marcottage et rebouturage naturels
- choix d'un matériel adapté (gyrobroyeur et épareuse proscrits), afin de limiter la dispersion de fragments végétaux qui participerait à leur propagation par marcottage ou rebouturage naturel
- effectuer un brûlage de tous les déchets des rémanents de coupes (en accord avec la réglementation en vigueur)
- limiter au maximum le transport des végétaux
- nettoyer les instruments de coupe ou de transport

* Pour tous les travaux :

- Limitation de la traversée des cours d'eau pendant les travaux, ou création d'aménagements préalables (buses, tubes haute densité, billons, ponts démontables)

Mesures mobilisables

A32320P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Estimation du Coût

Surface contractualisable : non connu
Objectifs de contractualisation : 5%
Coût des opérations : à définir sur devis

Non chiffrable

Calendrier de réalisation :

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Fauchage/ arrachage ou piégeage	Fauchage/ arrachage ou piégeage	Fauchage/ arrachage ou piégeage	Fauchage/ arrachage ou piégeage	Fauchage/ arrachage ou piégeage

Indicateur de réalisation

Surfaces ou linéaires engagés

Gérer extensivement les prairies et pelouses pâturées pour garantir leur fonctionnalité et préserver leur biodiversité	GHE11
Enjeux et objectifs	**
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Habitats** 6230-4* Pelouse acidicline montagnarde du Massif Central
Justification de l'action	L'inventaire réalisé présente cet habitat comme majoritaire sur le site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac ». Ces pelouses d'altitudes, utilisées traditionnellement pour le pâturage du bétail en période d'estive (de mai à octobre), est l'un des habitats les moins perturbé par les changements de pratiques issus des mutations agricoles. La Nardaie n'est qu'un stade temporaire dans la succession végétale naturelle. Livrée à elle-même, elle est très vite envahie par des chaméphytes de la lande (genêts, bruyères,..), avant d'évoluer en peuplement forestier. Menée de manière extensive et sans fertilisation associée, l'activité pastorale peut ainsi contribuer au maintien de ces milieux ouverts, alors que des pratiques pastorales inadaptées entraineraient l'évolution de ces milieux vers : * des pelouses eutrophes si les pratiques sont trop intensives, avec des communautés végétales adaptées au surpâturage ou à la fertilisation, et la disparition des espèces sensibles d'intérêt patrimonial comme les orchidées, anémones pulsatiles,… * des landes montagnardes et à terme des forêts, en cas d'abandon des pratiques pastorales. Ces milieux ouverts, lorsqu'ils sont associés à des haies et bosquets, sont appréciés par nombre d'espèces patrimoniales : les alouettes, Faucon crécerelle *Falco tinnunculus*, Circaète jean-le-blanc *Circaetus gallicus*, pies grièches, vanneaux huppés, grands murins, murins à oreilles échancrées… qui viennent y chasser ou se reproduire, des espèces végétales comme le Colchique des Alpes *Colchicum alpinum*, les Anémones pulsatilles *Pulsatilla vulagris*, orchidées comme *Dactylorhiza sambucina*, gentianes comme *Gentiana lutea*, … Des espèces peuvent être considérées, selon leur nature et/ou abondance, indicatrices de dysfonctionnements (rumex, chardons, …) ou indésirables (espèces allochtones) pour le maintien du bon état de conservation de l'habitat ou pour le maintien des activités. Comme de nombreuses zones d'Europe, l'Aubrac présente peu à peu une érosion lente et silencieuse de la biodiversité des pâturages du fait de l'utilisation de traitements antiparasitaires. Les molécules, relarguées dans l'environnement, y restent plusieurs semaines à plusieurs mois et induisent une forte mortalité des insectes coprophages et de la faune aquatique (et ainsi des vertébrés qui les consomment), ainsi qu'un ralentissement de la dégradation des fèces.
Menaces identifiées	► Une pression pastorale inadaptée : intensive ou trop faible ► La fertilisation et le chaulage
Effets attendus	Conservation de la diversité floristique de ces milieux ouverts et de la mosaïque de milieux à l'échelle du territoire.
Orientations de l'action	L'objectif est de maintenir des pratiques agricoles extensives (pression pâturage et fertilisation) et ainsi assurer le maintien de ces milieux et leur diversité floristique. Le diagnostic permettra également d'identifier les espèces considérées comme indésirables (colonisatrices, accélérant les processus d'assèchement du milieu, …) et les modes de gestion adaptés pour améliorer l'état de conservation des sites (modifications des modes de gestion, lutte biologique,…).
Périmètre d'application de la mesure	
Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Les pelouses acidiclines montagnardes du Massif Central (6230-4) représentent 16250 ha sur la zone d'étude

Types de contrats et bénéficiaires

Contrats Natura 2000 (non agricoles non forestiers)	Contrats agricoles (Maet)
Maître d'ouvrage Propriétaire ou mandataire	Maître d'ouvrage Agriculteurs ou groupement d'agriculteurs

Partenaires techniques

SUAMME, Chambre d'Agriculture Lozère, COPAGE, CDSL, ALEPE, CEN-LR, Entreprise, services de l'Etat, Coop forêt privée, ONF, CRPF…

Description de l'action et engagements

• **Equipements pastoraux** - Temps de travail pour l'installation des équipements - Equipements pastoraux (clôtures, abreuvoirs, râteliers, auges, abris temporaires, passages canadiens etc.) • **Gestion pastorale d'entretien** - Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau - Entretien d'équipements pastoraux, suivi vétérinaire, affouragement, compléments alimentaires - Fauche des refus • **Entretien par gyrobroyage et débroussaillage** - Tronçonnage et bûcheronnage léger - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et arrasage des touradons • **Elimination d'une espèce indésirable** • Pour les espèces végétales - Broyage mécanique - Arrachage ou coupe manuelle - Enlèvement et transfert des produits de la coupe - Dévitalisation manuelle • Pour les espèces animales - Acquisition de cages pièges - Suivi et collecte de pièges - Etudes et frais d'experts - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs (sur avis du service instructeur)	• **Prairies pâturées :** un plan de gestion pastoral permettra d'adapter le cahier des charges en fonction des spécificités du site : - Modalité de pâturage : (pose éventuelle de clôtures en cas de conduite en parcs tournants) : ces modalités seront définies au cas par cas, dans un plan de gestion pastoral élaboré suite à des diagnostics écologiques et agricoles et en fonction de l'état de conservation des habitats. • **Concernant la fertilisation** o Absence totale de fertilisation avec absence d'apports magnésiens et de chaux o Limitation de la fertilisation : limitation de la fertilisation azotée totale (minérale et organique) à 30 unités/ ha/ an. • **Maîtrise des ligneux :** Le diagnostic initial permettra d'identifier la nécessité d'une maîtrise des ligneux pour le maintien de cet habitat en fonction des espèces de ligneux bas identifiés et des surfaces de recouvrement (genêt purgatif, …) • **Abreuvement du troupeau :** - L'abreuvement direct au ruisseau sera autant que possible évité (sauf si aménagements), des solutions techniques concernant les points d'abreuvement pourront être apportées lors des diagnostics initiaux individuels.

Conditions spécifiques de réalisation des travaux

► L'achat d'animaux n'est pas éligible ► Date des travaux en dehors des périodes de reproduction animale (entre 1/08 et 31/03)	► Date des travaux en dehors des périodes de reproduction animale (entre 1/08 et 31/03)

Obligations

- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Absence de destruction des surfaces engagées (dépôt de matériaux, drainages, comblement, plantations, retournement, mise en culture, épandage de boues de station d'épuration, de stockage de fumier sur l'habitat, …) - Absence de fertilisation minérale ou organique et d'apports	- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Absence de destruction des surfaces engagées (dépôt de matériaux, drainages, comblement, plantations, retournement, mise en culture, épandage de boues de station d'épuration, de stockage de fumier sur l'habitat, …) - Absence de désherbage chimique et de produits phytosanitaires

magnésiens et de chaux - Absence de désherbage chimique et de produits phytosanitaires - Absence d'écobuage ou brûlage dirigé	- Absence d'écobuage ou brûlage dirigé

Recommandations

- Si utilisation de traitement antiparasitaire : privilégier des produits alternatifs présentant une nocivité réduite pour la faune non cible et à faible rémanence (benzinidazoles, inidathiazoles, salicylamides, mylbénycines), éviter les méthodes bolus et « pour on », et privilégier un décalage des traitements (hors pic d'activité maximale des insectes et au retour d'estive : d'octobre à février)
- Eviter autant que possible l'abreuvement du bétail directement aux cours d'eau

Mesures mobilisables

A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A32320P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Synthèse des mesures agricoles

LR_AUBR_PM1	Gestion extensive des pelouses montagnardes avec limitation de fertilisation
LR_AUBR_PM2	Gestion extensive des pelouses montagnardes avec absence de fertilisation
Mesure 216	Investissement non productif (concernant l'abreuvement)

Estimation du Coût

Surface pelouse montagnarde : 16246 ha Objectif de conservation (1 %) 162 ha Gestion pastorale d'entretien de 100 à 700 € HT/ha/an Equipements pastoraux : à définir selon devis Coût débroussaillage par gyrobroyage 300 à 1000 € HT/ha/an Elimination : 100 à 700 € HT/ha/an Hypothèse : ouverture en première année suivie d'un entretien sur 5 ans	Surface pelouse montagnarde : 16246 ha Objectifs de contractualisation (10%): 1624 ha Socle-02 (61€)+herbe-01 (17€)+herbe-02 (95€)+herbe-09 (53€) Socle-02 (61€)+herbe-01 (17€)+herbe-03 (108€)+herbe-09 (53€) Coût par hectare : 226 à 239 euros/ha/an
17 550 012 euros TTC	**1 835 120 à 1 940 680 euros**

Calendrier de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Débroussaillage et entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien
gestion pastorale + absence/ limitation fertilisation + maîtrise des rejets	gestion pastorale + absence/limitation fertilisation	gestion pastorale + absence/limitation fertilisation + maîtrise des rejets	gestion pastorale + absence/limitation fertilisation	gestion pastorale + absence/limitation fertilisation

Indicateur de réalisation

Surface engagée (absolue/ relative sur la surface totale d'habitats)

Gérer extensivement les prairies de fauche pour garantir leur fonctionnalité et préserver leur biodiversité	GHE12
Enjeux et objectifs	***
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Habitats** 6520-1 prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif Central relevant du Polygono-trisetion 6510-7 prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, eutrophiles relevant de l'Arrhenatherion elatoris **Espèces** 1324 Grand Murin 1321 Murin à oreilles échancrées
Justification de l'action	Sur la zone d'étude, ces formations se retrouvent au bas des pelouses d'altitude, dans les zones où la topographie autorise la fauche (passage d'engins agricoles) et généralement où le sol est plus épais. Ces zones ouvertes ont une biodiversité spécifique végétale très importante, et leur maintien est uniquement tributaire des pratiques agricoles traditionnellement utilisées sur l'Aubrac : fauche régulière, pression pastorale modérée, fertilisation absente ou raisonnée. Lorsqu'elle est adaptée, la fumure permet le maintien du caractère mésotropique de ces prairies et donc des espèces qui leur sont inféodées. Les cahiers d'habitats Natura 2000 préconisent : * le maintien d'un minimum d'apport de fumure de fond (PK) de l'ordre de 20-40 ; * un taux de fertilisation en azote raisonné au cas par cas : il sera faible si aucun déprimage n'est réalisé (pour ne pas favoriser la floraison d'espèces précoces et sénescentes à la période de récolte du foin), ou il sera limité à 30 unités d'azote /ha. La fauche, lorsqu'elle est pratiquée trop précocement, empêche certaines espèces végétales d'achever leur cycle reproductif et aura donc des conséquences sur la diversité spécifique de ces milieux à plus ou moins long terme. Une fauche tardive aura également moins de conséquences sur la reproduction des oiseaux nichant au sol, et pourrait permettre le retour ou le maintien d'espèces menacées comme le râle des genêts. Des espèces végétales peuvent être selon leur nature et/ ou leur abondance, indicatrices de dysfonctionnements (rumex, chardons, …) ou indésirables (espèces allochtones) pour le maintien du bon état de conservation de l'habitat ou pour le maintien des activités (berce, rumex, chardons, …).
Menaces identifiées	► Intensification des pratiques et notamment augmentation des apports azotés ► Fauche trop précoce ► Abandon des pratiques agricoles
Effets attendus	La faible fertilisation doit permettre de favoriser les plantes caractéristiques de cet habitat et de lutter contre le développement précoce d'espèces à fort développement. La fauche tardive permet à l'ensemble des plantes de se ressemer.
Orientations de l'action	L'objectif est de maintenir des pratiques agricoles extensives (en matière de fertilisation) et ainsi assurer le maintien de ces milieux et leur diversité floristique. Un retard de fauche permettra, même en rotation (avec possibilité d'un coefficient d'étalement), de préserver les espèces qui sont inféodées à ces milieux. Une liste de plantes indicatrices permettra d'apprécier l'état de conservation de la prairie et le maintien voir l'augmentation de la richesse floristique. Le diagnostic initial permettra d'identifier les espèces considérées comme indésirables (envahissantes, …) et les modes de gestion adaptés pour améliorer l'état de conservation des sites (modification des modalités de gestion, lutte biologique, …).
Périmètre d'application de la mesure	

Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Les prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif central représentent 2905 ha sur la zone d'étude

Types de contrats et bénéficiaires

Contrats Natura 2000 (non agricoles non forestiers)	Contrats agricoles (Maet)
Maître d'ouvrage Propriétaire ou mandataire	Maître d'ouvrage Agriculteurs ou groupement d'agriculteurs

Partenaires techniques

SUAMME, Chambre d'Agriculture Lozère, COPAGE, CDSL, ALEPE, CEN-LR, Entreprise, services de l'Etat…

Description de l'action et engagements

• **Gestion par la fauche** - Fauche manuelle ou mécanique - Collecte du foin • **Entretien par gyrobroyage et débroussaillage** - Tronçonnage et bûcheronnage léger - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe • **Elimination d'une espèce indésirable** - Broyage mécanique - Arrachage ou coupe manuelle - Enlèvement et transfert des produits de la coupe - Dévitalisation manuelle - Etudes et frais d'experts - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur l'avis du service instructeur	• Concernant la **fertilisation**, deux choix : o Absence totale de fertilisation et d'apports magnésiens et de chaux o Limitation de la fertilisation : fertilisation azotée de 30 unités/ha/an ou moins • **Concernant les dates de fauche :** Une fauche tardive sera définie par le cahier des charges suite aux diagnostics initiaux (après le 10 juillet). La compensation financière de l'éventuelle perte de quantité fourragère est calculée à partir de cette date. Il est possible d'affecter un **coefficient d'étalement**, permettant de ne faucher qu'une portion par an de la surface engagée. A noter qu'un coefficient pourra être insaturé concernant le retard de fauche à l'échelle d'une parcelle. • **Maîtrise des ligneux :** Le diagnostic initial permettra d'identifier la nécessité d'une maîtrise des ligneux pour le maintien de cet habitat en fonction des espèces de ligneux bas identifiés et des surfaces de recouvrement (genêt purgatif, …)

Conditions spécifiques de réalisation des travaux

► L'achat d'animaux n'est pas éligible ► Période des travaux : du 10/07 au 31/03	Période des travaux : du 10/07 au 31/03

Obligations

- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et des pratiques pastorales - Absence de destruction des surfaces engagées (dépôt de matériaux, drainages, comblement, plantations, retournement, mise en culture, épandage de boues de station d'épuration, de stockage de fumier sur l'habitat, …) - Absence de fertilisation minérale ou organique et d'apports magnésiens et de chaux - Absence de désherbage chimique et de produits phytosanitaires - Absence d'écobuage ou brûlage dirigé	- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique - Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques et interventions - Absence de destruction des surfaces engagées (dépôt de matériaux, drainages, comblement, plantations, retournement, mise en culture, épandage de boues de station d'épuration, de stockage de fumier sur l'habitat, …) - Absence de désherbage chimique et de produits phytosanitaires - Absence d'écobuage ou brûlage dirigé

Recommandations

- Privilégier la fauche centrifuge (du centre vers la périphérie)
- Fauche nocturne proscrite
- Mise en place de barres d'effarouchements sur le matériel
- Hauteur de coupe la plus grande possible : certaines espèces étant très sensibles à la hauteur de coupe, les cahiers des charges définiront une hauteur minimale à respecter.
- Conservation de bandes (d'au moins 3 m) ou de surfaces non fauchées, tournantes. La surface de ces zones non fauchées est définie en fonction des espèces de faune ou de flore à favoriser.
- Concernant les dates de fauche, un retard jusqu'au 15 juillet permet aux espèces inféodées d'accomplir leur cycle reproductif
- Si utilisation de traitement antiparasitaire : privilégier des produits alternatifs présentant une nocivité réduite pour la faune non cible et à faible rémanence (benzinidazoles, inidathiazoles, salicylamides, mylbénycines), éviter les méthodes bolus et « pour on », et privilégier un décalage des traitements (hors pic d'activité maximale des insectes et au retour d'estive : d'octobre à février)
- Eviter autant que possible l'abreuvement du bétail directement aux cours d'eau

Mesures mobilisables

A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts **A32320P et R -** Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Synthèse des mesures agricoles	
	LR_AUBR_PF1	Gestion extensive des prairies fauchées montagnardes avec maintien de la diversité floristique
	LR_AUBR_PF2	Gestion extensive des prairies fauchées montagnardes avec limitation de la fertilisation
	Mesure 216	Investissement non productif (concernant l'abreuvement)

Estimation du Coût

Surface prairies de fauche : 2900 ha Objectifs de contractualisation (1%): 29 ha Fauche (tracteur)/andainage/conditionnement/enlèvement : 500-900 € HT/ha/an Elimination : 100 à 700 € HT/ha/ an	Surface prairies de fauche : 2900 ha Objectifs de contractualisation (20%): 580 ha Socle-01 (76€)+herbe-01 (17€)+ herbe-07 (89€) Socle-01 (76€)+ herbe-02 (119€) Coût par hectare : 182 à 195 euros Ha/an
277 472 euros TTC	**527 800 à 565 500 euros TTC**

Calendrier de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Fauche d'entretien	Fauche d'entretien	Fauche d'entretien	Fauche d'entretien	Fauche d'entretien
Fauche avec limitation de fertilisation ou objectifs de richesse floristique	Fauche avec limitation de fertilisation ou objectifs de richesse floristique	Fauche avec limitation de fertilisation ou objectifs de richesse floristique	Fauche avec limitation de fertilisation ou objectifs de richesse floristique	Fauche avec limitation de fertilisation ou objectifs de richesse floristique

Indicateur de réalisation

Surfaces de prairies engagées (absolue/ relative sur la surface totale de l'habitat)

Gérer extensivement les landes pour empêcher l'embroussaillement, garantir leur fonctionnalité et préserver leur biodiversité	GHE13
Enjeux et objectifs	**
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Habitats** 4030-13 Landes acidiphiles montagnardes du Massif central et tous habitats en mosaïque avec ces landes **Espèces** 1324 Grand Murin 1321 Murin à oreilles échancrées
Justification de l'action	Sur le plateau de l'Aubrac, ces landes à callunes ou myrtilles sont systématiquement en mosaïques au cœur des nardaies et sont, comme elles, traditionnellement pâturées sur de larges surfaces. D'une manière générale, ces landes s'installent là où l'accès est difficile pour le bétail (pentes, blocs rocheux affleurant, …), et nous paraissent sous utilisées, voir localement abandonnées. D'une productivité relativement faible, elles présentent bien souvent un attrait paysager indéniable et un intérêt certain pour la faune : ces habitats abritent de nombreux insectes, reptiles, et oiseaux comme les Pies-grièches grises *Lanius excubitor*, Tarier des près *Saxicola rubetra*, Milan royal *Milvus milvus*, … Délaissées, ces landes évoluent en landes à genêts à balai, mais le stade forestier semble difficile à atteindre sur le plateau du fait notamment des conditions climatiques rudes, sauf sur les zones situées à proximité de semenciers ou de boisements. Sur l'Aubrac, l'important est de contenir, au sein de ces landes, le développement d'espèces ligneuses agressives (ronces, …) ou hautes (supérieures à 1 m), une évolution de la lande qui engendrerait un délaissement progressif puis total de ces milieux par le bétail. L'embroussaillement et la fermeture de ces landes sont dus à l'envahissement de ligneux (pins, ronces, églantiers, genêts purgatifs hors stations primaires,…) mais aussi à des espèces considérées comme indésirables. Ainsi, le recouvrement important de callunes ne sera pas considéré comme embroussaillement. La conservation de ces landes passe donc par la reconnaissance de leur intérêt pastoral par les exploitants, et notamment au niveau de la ressource mellifère apportée par les landes à callunes. Des actions concrètes sont envisageables notamment pour favoriser l'attrait des landes pour le bétail. Comme de nombreuses zones d'Europe, l'Aubrac présente peu à peu une érosion lente et silencieuse de la biodiversité des pâturages du fait de l'utilisation de traitements antiparasitaires. Les molécules, relarguées dans l'environnement, y restent plusieurs semaines à plusieurs mois et induisent une forte mortalité des insectes coprophages et de la faune aquatique (et ainsi des vertébrés – et notamment les chiroptères - qui les consomment), ainsi qu'un ralentissement de la dégradation des fèces. Localement, une diminution contrôlée du recouvrement de la lande peut être recherchée (qui est traditionnellement effectuée par écobuage sur le plateau), lorsque cela paraît nécessaire.
Menaces identifiées	► Vieillissement par abandon total du pâturage ► Plantations, reboisements ► Intensification des pratiques, chaulage, amendement, fertilisation ► Écobuages trop fréquents ► Mise en herbe par dérochage
Effets attendus	- Maintien, entretien et rajeunissement des landes vieillissantes - Maîtrise du développement des espèces ligneuses et agressives

Orientations de l'action	L'objectif de cette action est de maintenir ou rajeunir les landes d'intérêt communautaire encore peu embroussaillées, grâce à un pâturage extensif adapté. Le maintien de ce pâturage et la pénétration du bétail sur l'ensemble de la lande, nécessitent parfois la création de trouées en bandes (gyrobroyage, écobuage dirigé).

Périmètre d'application de la mesure

Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Les landes acidiphiles montagnardes du Massif central représentent sur la zone d'étude 195 ha.

Types de contrats et bénéficiaires

Contrats Natura 2000 (non agricoles non forestiers)	**Contrats agricoles (Maet)**
Maître d'ouvrage Propriétaire ou mandataire	Maître d'ouvrage Agriculteurs ou groupement d'agriculteurs, prestataire

Partenaires techniques

SUAMME, Chambre d'Agriculture Lozère, COPAGE, CDSL, ALEPE, CEN-LR, Entreprise, services de l'Etat, Coop forêt privée, ONF, CRPF …

Description de l'action et engagements

Type de mesures mobilisables

- **Equipements pastoraux**

- Temps de travail pour l'installation des équipements
- Equipements pastoraux (clôtures, abreuvoirs, râteliers, auges, abris temporaires, passages canadiens etc.)

- **Gestion pastorale d'entretien**

- Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau
- Entretien d'équipements pastoraux, suivi vétérinaire, affouragement, compléments alimentaires
- Fauche des refus

- **Entretien par gyrobroyage et débroussaillage**

- Tronçonnage et bûcheronnage léger
- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle
- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe

- **Elimination d'une espèce indésirable**

- Broyage mécanique
- Arrachage ou coupe manuelle
- Enlèvement et transfert des produits de la coupe
- Dévitalisation par annellation

- Etudes et frais d'experts
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur l'avis du service instructeur

- Pour les **unités pâturées** un plan de gestion pastoral permettra d'adapter le cahier des charges en fonction des spécificités du site :

- Modalité de pâturage : ces modalités seront définies au cas par cas, dans un plan de gestion pastoral élaboré suite à des diagnostics écologiques et agricoles et en fonction de l'état de conservation des habitats.
- La mise en défens de sites sensibles et ou dangereux peut être proposée lors du diagnostic

- Concernant la **fertilisation** :
  - Absence totale de fertilisation et d'apports magnésiens et de chaux

- Concernant la **maîtrise de l'embroussaillement** :

Il sera demandé de maintenir le taux d'embroussaillement dans le seuil d'éligibilité.
Le diagnostic initial permettra d'identifier la nécessité d'une maîtrise des ligneux pour le maintien de ces habitats :

- Identification des espèces pouvant entraîner le vieillissement et la fermeture des landes (ronces, …), taux de recouvrement maximal envisagé- Elimination mécanique en fonction des prescriptions du cahier des charges afin d'atteindre le type de couvert souhaité et le taux de recouvrement optimal.

- **Abreuvement** du troupeau

- L'abreuvement direct au ruisseau sera autant que possible évité (sauf si aménagements), des solutions techniques concernant les points d'abreuvement seront apportées lors des diagnostics initiaux individuels.

Conditions spécifiques de réalisation des travaux

► L'achat d'animaux n'est pas éligible
► Période d'autorisation des travaux : du 15/08 au 31/03
► Ecobuage autorisé à titre exceptionnel et une fois au cours du contrat dans les zones non-mécanisables, dans le respect de la réglementation départementale.

► Période d'autorisation des travaux : du 15/08 au 31/03
► Ecobuage autorisé à titre exceptionnel et une fois au cours du contrat dans les zones non-mécanisables, dans le respect de la réglementation départementale

Obligations

- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et des pratiques
- Absence de destruction des surfaces engagées (dépôt de matériaux, drainages, dérochage, comblement, plantations, retournement, mise en culture, épandage de boues de station d'épuration, de stockage de fumier sur l'habitat, …)
- Absence de fertilisation minérale ou organique et d'apports magnésiens et de chaux
- Absence de désherbage chimique et de produits phytosanitaires
- Ecobuage possible selon cahier des charges (par exemple si pas d'accessibilité engins mécaniques)

Recommandations

- Si utilisation de traitement antiparasitaire : privilégier des produits alternatifs présentant une nocivité réduite pour la faune non cible et à faible rémanence (benzinidazoles, inidathiazoles, salicylamides, mylbénycines), éviter les méthodes bolus et « pour on », et privilégier un décalage des traitements (hors pic d'activité maximale des insectes et au retour d'estive : d'octobre à février)
- Eviter autant que possible l'abreuvement du bétail directement aux cours d'eau

Mesures mobilisables

A32303P - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A32320P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
A32302P - Restauration de milieux ouverts par brûlage dirigé

Synthèse des mesures agricoles

LR_AUBR_LA1 **LR_AUBR_LA2**	Gestion extensive des landes par le pâturage Gestion extensive des landes avec intervention mécanique
Mesure 216	Investissement non productif (concernant l'abreuvement)

Estimation du Coût

Surface landes acidiphiles montagnardes: 195 ha Objectifs de contractualisation (5%): 10 ha Equipements pastoraux : à définir selon devis Gestion pastorale d'entretien 100 à 700 € HT/ha/an Ouverture par gyrobroyage 300 à 1000 € HT/ha/an Elimination 100 à 700 € HT/ha/an Hypothèse : entretien pendant les 5 ans, et débroussaillage 2 fois au cours du contrat	Surface landes acidiphiles montagnardes : 195 ha Objectifs de contractualisation (70%): 136,5 ha Socle-02 (61€)+herbe-01 (17€)+ herbe-09 (53€) Socle-02 (61€)+herbe-01 (17€)+ herbe-09 (53€)+ouvert-02 (35€) Coût par hectare : 131 à 166 euros Ha/an
107 640 euros TTC	**89 405 à 113 295 euros TTC**

Calendrier de réalisation :

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Débroussaillage + entretien	entretien	Débroussaillage + entretien	entretien	entretien
gestion pastorale + maîtrise des rejets	Gestion pastorale	gestion pastorale + maîtrise des rejets	Gestion pastorale	Gestion pastorale

Indicateur de réalisation

Surfaces de landes engagées (absolue/ relative sur la surface totale de l'habitat)

Reconquérir et gérer extensivement les couverts herbacés et landes embroussaillés	GHE14
Enjeux et objectifs	**
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Habitats** 6230-4 Pelouses acidiclines montagnardes du Mc 4030-13 Landes acidiphiles montagnardes du Massif central 5120-1 Landes à Genêts purgatifs Et tous habitats en mosaïque avec ces landes **Espèces** 1324 Grand Murin 1321 Murin à oreilles échancrées 1308 Barbastelle d'Europe
Justification de l'action	Cette fiche concerne à la fois les anciennes pelouses montagnardes et les landes à callunes qui sont aujourd'hui colonisées essentiellement par des genêts. Sur le plateau de l'Aubrac, les landes à callunes ou myrtilles sont systématiquement en mosaïques au cœur des nardaies et sont, comme elles, traditionnellement pâturées sur de larges surfaces. D'une manière générale, les landes s'installent là où l'accès est difficile pour le bétail (pentes, blocs rocheux affleurant, …). Ces zones de landes et rocailles sont, lorsqu'elles sont peu embroussaillées, appréciées par de nombreuses espèces comme le Traquet motteux *Oenanthe oenanthe*, le Circaète jean le blanc *Circaetus gallicus*, les pie-grièches ou encore des reptiles.... Délaissées, ces landes et pelouses évoluent en landes à genêts à balai, mais le stade forestier semble difficile à atteindre sur le plateau du fait notamment des conditions climatiques rudes, sauf sur les zones situées à proximité de semenciers ou de boisements. Sur le plateau, l'important est de contenir, au sein de ces landes, le développement d'espèces ligneuses agressives (ronces, …) ou hautes (supérieures à 1 m), une évolution de la lande qui engendrerait un délaissement progressif puis total de ces milieux par le bétail. L'embroussaillement et la fermeture de ces landes sont dus à l'envahissement de ligneux de moins de 1,5 m, ronces, églantiers, … Ainsi, le recouvrement important de callunes ne sera pas considéré comme embroussaillement. Le genêt à balai est une espèce très compétitive et dominante qui crée un couvert homogène et dense là où elle s'installe : il supporte les fortes sècheresses, les froids intenses, se régénère très bien après incendie et n'est pas consommé par le bétail. La reconquête pastorale et le retour de la prairie montagnarde et de la lande à callunes apportera un gain sensible de biodiversité à l'échelle du plateau. Bien que les données d'inventaires concernant les chiroptères sur le plateau de l'Aubrac sont faibles, la présence de certaines espèces est connue (type d'habitats, présence des sites voisins, ..) comme le Grand Murin (*Myotis myotis*), la Barbastelle (*Barbastella barbatsellus*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), la Grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*), l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*), l'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*) ou encore la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)… La réouverture des parcelles embroussaillées sera favorable aux chiroptères qui retrouveront des territoires de chasse. Comme de nombreuses zones d'Europe, l'Aubrac présente peu à peu une érosion lente et silencieuse de la biodiversité des pâturages du fait de l'utilisation de traitements antiparasitaires. Les molécules, relarguées dans l'environnement, y restent plusieurs semaines à plusieurs mois et induisent une forte mortalité des insectes coprophages et de la faune aquatique (et ainsi des vertébrés qui les consomment), ainsi qu'un ralentissement de la dégradation des fèces.
Menaces identifiées	► Perte de la mosaïque de milieux ouverts, et donc de biodiversité (chiroptères, insectes…) ► Perte de surfaces pastorales
Effets attendus	- Retour de milieux ouverts plus riches en biodiversité et en valeur pastorale.
Orientations de l'action	L'objectif est ici de ré-ouvrir des landes à genêts à balai, grâce à des travaux de gyrobroyage,

	afin de faciliter la pénétration du bétail dans la lande. Le brûlage dirigé, traditionnellement utilisé sur l'Aubrac, ne sera pas retenu dans cette action, du fait de la tolérance au feu du genêt purgatif notamment. Puis, le pâturage extensif soumis permettra un entretien de ces espaces ouverts et la limitation d'une nouvelle évolution vers la lande, l'objectif étant de maintenir le taux d'embroussaillement de la parcelle dans la fourchette d'éligibilité de l'habitat considéré.

Périmètre d'application de la mesure

Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Ensemble du site

Types de contrats et bénéficiaires

Contrats Natura 2000 (non agricoles non forestiers)	**Contrats agricoles (Maet)**
Maître d'ouvrage Propriétaire ou mandataire	Maître d'ouvrage Agriculteurs ou groupement d'agriculteurs, prestataire

Partenaires techniques

SUAMME, Chambre d'Agriculture Lozère, COPAGE, CDSL, ALEPE, CEN-LR, Entreprise, services de l'Etat, Coop Forêt privée, ONF, CRPF…

Description de l'action et engagements

Type de mesures mobilisables

✓ **Restauration**

- **Ouverture de surfaces abandonnées**

- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux
- Dévitalisation mécanique, dessouchage
- Débroussaillage, gyrobroyage, broyage au sol, fauche puis exportation des produits
- Arrasage des touradons

✓ **Entretien**

- **Equipements pastoraux**

- Temps de travail pour l'installation des équipements
- Equipements pastoraux (clôtures, abreuvoirs, râteliers, auges, abris temporaires, passages canadiens etc.)

- **Gestion pastorale d'entretien**

- Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau
- Entretien d'équipements pastoraux, suivi vétérinaire, affouragement, compléments alimentaires
- Fauche des refus

- **Entretien par gyrobroyage et débroussaillage**

- Tronçonnage et bûcheronnage léger
- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle
- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe

- Etudes et frais d'experts
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur l'avis du service instructeur

✓ **Restauration**

Un diagnostic préalable permettra de définir :

- Technique de débroussaillage d'ouverture en fonction du milieu (broyage au sol, tronçonnage, arrachage, débroussaillage)
- Etalement des travaux
- Période de réalisation des travaux

✓ **Entretien**

- Pour les **prairies pâturées :** un plan de gestion pastoral permettra d'adapter le cahier des charges en fonction des spécificités du site :

- Modalité de pâturage : ces modalités seront définies au cas par cas, dans un plan de gestion pastoral élaboré suite à des diagnostics écologiques et agricoles. D'une manière générale, des chargements extensifs seront privilégiés, avec une pression pastorale forte pendant une courte période suivant la réouverture (pour affaiblir les espèces agressives et limiter leur reprise par piétinement et abroutissement).
- La mise en défens de sites sensibles et ou dangereux peut être proposée lors du diagnostic

○ Concernant la **fertilisation** : Absence totale de fertilisation et d'apports magnésiens et de chaux

- Concernant la **maîtrise de l'embroussaillement :**

Le diagnostic initial permettra d'identifier la nécessité d'une maîtrise des ligneux pour le maintien de ces habitats :

- Identification des espèces pouvant entraîner le vieillissement et la fermeture des landes (ronces, …), taux de recouvrement maximal envisagé- Elimination mécanique en fonction des prescriptions du cahier des charges afin d'atteindre le type de couvert souhaité et le taux de recouvrement optimal.

- **Abreuvement** du troupeau :

L'abreuvement direct au ruisseau sera autant que possible évité (sauf si aménagements), des solutions techniques concernant

	les points d'abreuvement pourront être apportées lors des diagnostics initiaux individuels.

Conditions spécifiques de réalisation des travaux

► L'achat d'animaux n'est pas éligible ► Période d'autorisation des travaux : du 15/08 au 31/03 ► Ecobuage autorisé à titre exceptionnel et une fois au cours du contrat dans les zones non-mécanisables, dans le respect de la réglementation départementale.	► Période d'autorisation des travaux : du 15/08 au 31/03 ► Ecobuage autorisé à titre exceptionnel et une fois au cours du contrat dans les zones non-mécanisables, dans le respect de la réglementation départementale.

Obligations

- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et des pratiques pastorales
- Absence de destruction des surfaces engagées (dépôt de matériaux, drainages, dérochage, comblement, plantations, retournement, mise en culture, épandage de boues de station d'épuration, de stockage de fumier sur l'habitat, …)
- Absence de fertilisation minérale ou organique et d'apports magnésiens et de chaux
- Absence de désherbage chimique et de produits phytosanitaires
- Ecobuage selon cahier des charges

Recommandations

- Si utilisation de traitement antiparasitaire : privilégier des produits alternatifs présentant une nocivité réduite pour la faune non cible et à faible rémanence (benzinidazoles, inidathiazoles, salicylamides, mylbénycines), éviter les méthodes bolus et « pour on », et privilégier un décalage des traitements (hors pic d'activité maximale des insectes et au retour d'estive : d'octobre à février)
- Eviter autant que possible l'abreuvement du bétail directement aux cours d'eau

Mesures mobilisables

A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage **A32303P** - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique **A32303R** - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique **A32305R** - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	<u>Synthèse des mesures agricoles</u>	
	LR_AUBR_LF	Reconquête et gestion pastorale des landes fermées
	Mesure 216	Investissement non productif (abreuvement)

Estimation du Coût

Surfaces landes fermées non-inventoriées Equipements pastoraux : à définir selon devis Gestion pastorale d'entretien 100 à 700 € HT/ha/an Entretien par gyrobroyage 300 à 1000 € HT/ha/an Chantier lourd par gyrobroyage : 500 à 6500 € HT/ha/an Hypothèse : ouverture la première année, puis entretien par gestion pastorale et/ou mécanique	Surfaces landes fermées non-inventoriées Objectifs de contractualisation (70%): 136,5 ha herbe-01 (17€)+ herbe-09 (53€)+ouvert01 (166€) Coût par hectare : 226 € euros/ha/an
13 156 euros TTC/ ha	**1 130 euros TTC/ ha**

Calendrier de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Ouverture	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien
Ouverture et gestion pastorale	Gestion pastorale	Gestion pastorale et entretien mécanique	Gestion pastorale	Gestion pastorale

Indicateur de réalisation

Surface totale engagée

Surveiller la dynamique de Campagnol terrestre	GHE15
Enjeux et objectifs	**
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Habitats** 6520-1Prairie de fauche 6230-4 Pelouse montagnarde
Justification de l'action	Le plateau de l'Aubrac voit périodiquement depuis quelques décennies, et comme de nombreuses régions françaises, les populations de campagnols terrestres ou rats taupiers (*Arvicola terrestris*) augmenter. Ces pullulations cycliques causent, par les galeries créées et la forte consommation de racines et tubercules, des dégâts sur les terres agricoles (chute du rendement fourrager de 50 à 80 %) mais aussi sur les habitats (déstabilisation des sols, modification de la composition floristique des prairies permanentes …). En plus de ces conséquences sur les habitats et les espèces, ces pullulations présentent des impacts négatifs non négligeables sur le plan paysager et économique. D'un point de vue agricole tout d'abord, les pertes économiques pour les exploitations peuvent être conséquentes, du fait de la diminution de la quantité et la qualité de l'herbe et des fourrages (contaminés par la terre). Les paysages sont également très impactés, avec des conséquences évidentes sur le tourisme vert (randonnées, …) qui représente l'une des principales activités économiques du plateau de l'Aubrac. Depuis les années 80, la lutte était essentiellement chimique (gaz toxique, anticoagulant), avec des conséquences d'empoisonnements massifs sur les prédateurs du campagnol. Pendant 10 ans, plusieurs plans d'actions régionaux et nationaux ont été engagés, avec des expérimentations de différents moyens de lutte efficaces et durables à partir d'une étude globale des processus et différents facteurs responsables des pullulations. Aujourd'hui, la lutte raisonnée est privilégiée, avec pour but d'anticiper les pullulations par : - la mise en place d'un réseau de surveillance adapté, - l'association de différentes méthodes alternatives : piégeages, favorisation des prédateurs naturels (entretien des haies,…), lutte simultanée contre la taupe, modification des pratiques agricoles…
Menaces identifiées	► Dégradation de la flore des pelouses et prairies de fauche ► Dégâts sur les terres agricoles ► Lutte chimique défavorable pour les prédateurs
Effets attendus	Contenir la propagation par la surveillance du territoire
Orientations de l'action	L'action est basée sur le fait qu'une surveillance des populations et une approche collective de surveillance et de lutte, sont primordiales pour la réussite de la maîtrise des populations de campagnols sur le long terme : - Mise en œuvre d'une surveillance à l'échelle du plateau (interdépartementale) : cette surveillance aura pour objectif principal de déterminer les périodes propices de lutte en fonction de la dynamique des populations de rongeurs, mais aussi de suivre l'efficacité des moyens de lutte expérimentés. Des réseaux de surveillance existent sur l'Aubrac Aveyronnais et dans le Cantal : si la création d'un tel réseau semble un préalable nécessaire à toute action de lutte, la coordination avec les départements voisins permettra un gain d'efficacité sensible. - Lutte biologique des stations infestées, par l'association de différentes méthodes dont la favorisation des prédateurs naturels du campagnol.
Périmètre d'application de la mesure	
Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Ensemble du site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac » et collaboration avec le site « Plateau central de l'Aubrac Aveyronnais » et les structures engagées dans ce type de démarches
Types de contrats et bénéficiaires	
<u>Maître d'ouvrage</u> Propriétaire ou mandataire	

Partenaires techniques

SUAMME, Chambre d'Agriculture Lozère, COPAGE, CDSL, ALEPE, CEN-LR, Entreprise, services de l'Etat, collectivités cynégétiques et FDChasse …

Description de l'action et engagements

Création d'un réseau de surveillance

Le réseau de surveillance est coordonné à différents échelons :

- Au niveau communal : par les GDON (composé d'agriculteurs adhérents au réseau)
- Au niveau départemental : par les FDGDON (animé et coordonné en Lozère par le GDS)
- Au niveau régional : par les FREDON

Les méthodes de surveillance sont fondées sur l'observation des indices de surfaces ou le piégeage.

Lutte raisonnée : Travail préalable

- Réalisation d'un état des lieux et définition d'un plan de lutte avec les deux autres sites Natura 2000 du Plateau de l'Aubrac (départements du Cantal et de l'Aveyron)
- Sensibilisation du public

Elle sera optimale si basée sur l'association de différentes méthodes :

La lutte physique :

- Acquisition de cages/pièges
- Suivi et collecte des pièges

Elle doit être couplée à une régulation des taupes sur des zones et des périodes ciblées, car leurs galeries offrent une opportunité de colonisation rapide par les rats taupiers.

Favoriser les prédateurs naturels du campagnol

On distingue deux types de prédateurs dont l'influence sur les dynamiques de populations de campagnols terrestres diffère :

- Les prédateurs généralistes (renard, buse, fouine, ...), au régime alimentaire varié. Ils présentent une réponse dite « fonctionnelle » qui a un effet stabilisateur sur les effectifs de campagnol (densités moyennes).
- Les prédateurs spécialistes, eux, ont un régime spécialisé (le campagnol pour l'hermine) et peuvent chasser leur proie jusqu'au plus profond des terriers. Ils sont capables d'amener leur proie localement à extinction. C'est eux, comme les parasites, qui limitent la pullulation de ces espèces et permettent ainsi leur régulation.

La lutte biologique consiste à maintenir un niveau de prédateurs suffisant par la mise en œuvre de mesures de protection à deux échelles :

- **Individuelle,** au niveau de l'exploitation: installation de perchoirs et/ou nichoirs, entretien et/ou restauration des haies, des murets … L'une des solutions de lutte alternative est la préservation et la plantation de haies connectées entre elles (et préservation des bois morts). Celles-ci confinent les populations de rats taupiers en empêchant leur propagation localement et abritent l'essentiel de leurs prédateurs (Voir mesure « Plantation/réhabilitation et entretien d'une haie ou d'un alignement d'arbres »).
- **Collective**, par le biais de mesures de protection réglementaires en collaboration avec l'ONCFS

Modifier les pratiques :

Les études expérimentales ont permis de démontrer la sensibilité du campagnol terrestre à certaines pratiques pastorales. En effet, le piétinement des animaux sur les parcelles détruit les galeries souterraines des campagnols. Au contraire, des fauches répétées avec d'importants apports fertilisants favorisent un couvert végétal homogène haut et dense, à forte valeur fourragère, qui constitue alors une ressource alimentaire privilégiée pour les rongeurs.

Au niveau des parcelles infestées, un travail sur les pratiques agricoles peut être mené : pressions de pâturage plus importantes pendant une période donnée, alternance de pâturage et de fauche sur les parcelles uniquement pâturées… Le pâturage aurait une action intéressante lors des périodes de croissance du campagnol.

Obligations

- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- Absence de lutte chimique
- Veille régulière des programmes de surveillance et de lutte sur le territoire français
- Suivi photographique des interventions

Recommandations

Néant

Estimation du Coût

Non chiffrable

Calendrier de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Mise en place du réseau	Animation du réseau et sensibilisation	Animation du réseau et sensibilisation	Animation du réseau et sensibilisation	Animation du réseau et sensibilisation

Indicateur de réalisation

Surface totale engagée

Restaurer et planter un réseau de haies	GHE16
Enjeux et objectifs	*
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Habitats** Haies et alignements d'arbres **Espèces** Chiroptères (Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Barbastelle d'Europe) et espèces d'IC (Chabot, Moule perlière, Loutre, Ecrevisse à pattes blanches)
Justification de l'action	Depuis 30 ans, 60 % des haies ont disparu en France. Sur le plateau de l'Aubrac, deux types de haies coupe-vent ont été plantées : les premières le long des routes pour lutter contre l'enneigement, les secondes en limite de parcelles pour l'abri des animaux (vent, pluie, neige). Malgré le faible taux de haies sur le plateau, on constate depuis 30 ans une régression de ces linéaires (photographies aériennes). Elles sont toutes constituées de résineux. Si leur efficacité est reconnue comme coupe-vent, leurs conséquences sur l'environnement et le patrimoine naturel n'est plus à démontrer : - une biodiversité moindre que sous feuillus, et d'autant plus faible qu'il s'agit souvent de plantations monospécifiques ; - une modification des compositions floristiques vers des espèces plus acidiphiles. Aussi, ces haies subissent aujourd'hui maladies et éclaircissements du houppier du fait de la monospécificité des plantations, mais aussi de la trop faible distance laissée entre les plants. Les haies jouent de nombreux rôles : - en terme d'agronomie elles améliorent les conditions microclimatiques et servent de brise-vent pour le bétail ; - sur le plan paysager, elles marquent l'espace rural et permettent l'intégration et la protection des bâtiments d'élevage ; - elles jouent un rôle de tampon en piégeant les polluants, et assurent la stabilisation des sols grâce aux systèmes racinaires ; - elles assurent le refuge et l'alimentation de nombreuses espèces, ainsi qu'un lieu de nidification de nombreux oiseaux (pie-grièche écorcheur, fauvette grisette,..). Ce réservoir d'auxiliaires des cultures permet de lutter contre les ravageurs : insectes, prédateurs des micromammifères (comme le rat taupier)… Les haies sont également favorables aux chiroptères qui vont chasser le long de ces alignements. - enfin, elles jouent le rôle de corridor écologique en permettant la circulation protégée de nombreux animaux. Préserver des bois morts et des arbres sénescents ou à cavités dans ces haies a des conséquences sur la diversité et la biomasse en insectes des peuplements, mais offre aussi alimentation et refuge pour des espèces comme les chiroptères (Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, …), Chouette chevêche, …
Menaces identifiées	► Non entretien des haies existantes ou au contraire coupes excessives et surpâturage, disparition des haies et alignements d'arbres ► Plantation de nouvelles haies constituées seulement de résineux, acidification du sol et perte de biodiversité ► Peuplements fragiles du fait de leur sensibilité aux maladies (monospécifiques, …) et aux accidents climatiques
Effets attendus	Créer des conditions favorables à la biodiversité végétale et animale Favoriser les espèces auxiliaires des cultures, évolution des traitements antiparasitaires (décalage des traitements, utilisation de traitements à faible rémanence, …) Recréer un maillage de corridors et une identité paysagère

Orientations de l'action	L'objectif de l'action est double : - restaurer les haies existantes : par l'éclaircissement, la régénération naturelle de feuillus ou éventuellement leur plantation au sein/ à la place des haies de résineux, par la densification de haies diversifiées mais discontinues ; - planter de nouvelles haies diversifiées et d'espèces locales (plantation, bouturage d'espèces locales) : Une diversification d'espèces est privilégiée avec des individus à feuillages persistants (pour une disponibilité d'abris en hiver), des espèces à dates de floraisons variées, des espèces à baies (pour l'alimentation des oiseaux l'hiver) : 6 à 10 espèces différentes seront envisagées par haie, une valeur caractéristique des haies naturelles. Les actions de plantation doivent être suivies d'actions d'entretien. Depuis quelques années, le CRPF et la fédération des chasseurs travaillent à la mise en place de haies constituées essentiellement de feuillus. Elles ont deux finalités : servir de haies brise-vent et favoriser la faune sauvage. Il faudra attendre 4 à 5 ans pour que la haie devienne attractive, et près de 10 ans avant qu'elle joue pleinement son rôle de coupe-vent. Les opérations de tailles (élagage, recépage, balivage…) permettent une régénération et une dynamisation de la haie. Dans les zones où la haie est peu dense, il est possible de l'enrichir par plantation ou par régénération naturelle en contrôlant les premières années la végétation en compétition avec les semis. Les éclaircissements peuvent être présents suite à du chablis. Il peut être intéressant de suivre ces sites pour voir comment ils évoluent naturellement. Suite à l'éclaircissement, un diagnostic devra déterminer si une mise en défens doit être réalisée. En fin de contrat, un diagnostic permettra de préconiser un éventuel nouvel éclaircissement. Il faut être conscient que la régénération naturelle est un processus qui s'inscrit sur le moyen ou long terme (10 à 30 ans) et peut nécessiter plusieurs éclaircies. Si la mise en défens ne permet pas d'avoir une densification de la haie existante alors il faut mettre en œuvre une action de plantation. Un diagnostic préalable doit identifier les sites prioritaires sur le site. Dans le cas d'une implantation en bord de cours d'eau, se reporter à l'action « Entretien, réhabilitation, plantation d'une ripisylve »
Périmètre d'application de la mesure	
Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Ensemble du site Natura 2000 Plateau de l'Aubrac
Types de contrats et bénéficiaires	
<u>Maitre d'œuvre</u> Agriculteurs (travaux d'entretien mécanique uniquement) et propriétaires/mandataires privés et publics, collectivités piscicoles et cynégétiques	
Partenaires techniques	
CRPF, Coopérative la forêt privée, SUAMME, Chambre d'Agriculture Lozère, COPAGE, CDSL, ALEPE, CEN-LR, Entreprise, services de l'Etat, ONF, ONCFS, CRPF, forêt privée, collectivités piscicoles et FDChasse……	
Description de l'action et engagements	
Un travail en collaboration avec le CRPF, le Conseil Général, la fédération des chasseurs ainsi que tous les organismes impliqués dans l'implantation de haies coupe-vent doit permettre d'identifier tous les projets. ✓ **Plantation / réhabilitation la première année :** • **Eclaircissement par coupes d'arbres :** - Coupe d'arbres, abattage de végétaux ligneux - Enlèvement et transfert des produits ne seront pas systématiques. En effet, l'enlèvement des arbres coupés	Préalablement, une typologie des haies éligibles sera réalisée. Plusieurs enjeux seront pris en compte : - enjeux « eau et érosion » (diagnostic CORPEN) - enjeux « biodiversité et érosion » Seules les haies composées d'essences locales seront éligibles. Pour chaque type de haie, un plan de gestion sera réalisé et précisera les modalités d'entretien et le cas échéant de réhabilitation : - modalités d'éclaircissements : espèces favorisées, surface, matériel autorisé,…

implique un gros travail et nécessite la dépose puis la pose éventuelle de la clôture en fin de chantier. Lors du premier passage en éclaircie, la meilleure solution est souvent de laisser le bois au sol. Si le débardage est préconisé, il devra être le moins perturbant possible pour le milieu Suite à l'éclaircissement, un diagnostic devra déterminer si une mise en défens doit être réalisée. En fin de contrat, un diagnostic permettra de préconiser un éventuel nouvel éclaircissement. - taille de la haie, élagage, débroussaillage, étêtage des arbres sains, etc… Les éclaircissements peuvent être présents suite à du chablis. Il peut être intéressant de suivre ces sites pour voir comment ils évoluent naturellement. • **Régénération dirigée** - Dégagement des taches de semis acquis et mise en défens de régénération acquise (protection individuelle) - Lutte contre les espèces concurrentes - Plantation ou enrichissement, transplantation de semis ou réimplantation de plants (hêtre notamment). • **Réhabilitation ou Plantations** - Reconstitution et remplacement des arbres manquants (plantations, dégagements, protections individuelles contre les rongeurs) - Création des arbres en têtards ✓ **Entretien (un passage minimum au cours des 5 ans)** - Taille de la haie ou des autres éléments, des deux côtés - Elagage, débroussaillage - Entretien des arbres en têtard - Etudes et frais d'experts - Toutes autres opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.	- liste des essences locales pouvant être plantés - période d'intervention (fonction du type d'habitats et espèces présentes selon le diagnostic) - préconisations pour le maintien des bois morts et des arbres remarquables - modalités d'entretien : liste de matériel autorisé, nombre et périodicités des tailles (au moins une sur le contrat de 5 ans), nombre de côtés sur lesquels porte l'entretien (fonction notamment de la maîtrise foncière) ✓ **Entretien** Pour les **haies inclues dans des zones pâturées,** un plan de gestion pastoral permettra d'adapter le cahier des charges en fonction des spécificités du site : Le plan de gestion pastoral définira les modalités de mise en défens (période, surface,…) en fonction des modes de gestion, des habitats concernés et des espèces ciblées. Un diagnostic annuel de localisation des surfaces à mettre en défens sera réalisé.

Conditions spécifiques de réalisation des travaux

Réalisation des travaux en-dehors de toute période sensible de la faune sauvage et pour éviter des problèmes sanitaires aux arbres : entre le 15/08 et le 15/04

Obligations

- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et des pratiques
- Absence de destruction des surfaces engagées (coupes rases, plantations de résineux, …)
- Interdiction du paillage plastique – paillis végétal ou biodégradable.
- Lors de la taille, privilégier les outils éclatant peu le bois (type lamier) qui évitent les blessures aux arbres et arbustes, permettent le ramassage du bois et favorisent la cicatrisation des plaies.
- Taille d'entretien des deux cotés de la haie (sauf situation particulière)
- Utilisation d'essences locales
- Absence de désherbage chimique et de produits phytosanitaires, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral (chenilles, …)
- Exportation des rémanents de coupe ou rassemblement en tas en un même point
- Ecobuage interdit

Recommandations

- Si utilisation de traitement antiparasitaire : privilégier des produits alternatifs présentant une nocivité réduite pour la faune non cible et à faible rémanence (benzinidazoles, inidathiazoles, salicylamides, mylbénycines), éviter les méthodes bolus et « pour on », et privilégier un décalage des traitements (hors pic d'activité maximale des insectes et au retour d'estive : d'octobre à février)
- Eviter les tailles trop fréquentes afin de laisser les arbres fructifier
- Veiller à conserver les trois strates (arborescente, arbustive et herbacée) et une largeur suffisante, et prévoir un espace (1,50 à 2 m) pour le développement d'une bande herbacée le long de la haie
- Privilégier une plantation en quinconce sur deux lignes
- Laisser les arbres morts ne présentant pas de danger sur place
- Eviter la taille par le sommet qui empêche le bon développement des arbres
-Relier la haie à d'autres éléments du paysage (bois, talus, …) afin de constituer un maillage favorable aux déplacements de la faune, et ne pas trop l'éloigner du centre de la parcelle pour faciliter la colonisation des auxiliaires (75 m)

Mesures mobilisables

	Synthèse des mesures agricoles	
A32306P – Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés de vergers ou de bosquets **A32306R** – Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets **F22705** – Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production **F22703** – Mise en œuvre de régénération dirigée	**LR_AUBR_HA1** **LR_AUBR_HA2**	Entretien des haies (2 côtés, 1 fois pendant le contrat) Entretien des haies (2 côtés, 2 fois pendant le contrat)

Estimation du Coût

Linéaire potentiellement contractualisable : inconnu Objectifs de contractualisation : 5 km Sur devis	Linéaire potentiellement contractualisable : inconnu Objectifs de contractualisation : 20 km Linea_01 : 0,09 **€** /ml/an ou 0,17 **€** /ml/an pour 1 ou 2 entretiens pendant le contrat
Sur devis	**1 800 à 3400 euros TTC**

Calendrier de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Entretien + régénération dirigée	Entretien + régénération dirigée	Entretien + régénération dirigée	Entretien + régénération dirigée	Entretien + régénération dirigée
Entretien			Entretien, régénération dirigée/ plantation	

Indicateur de réalisation

Linéaires engagés

Assurer la régénération de la forêt	GHE17
Enjeux et objectifs	**
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Habitats** 9120-4 Hêtraie sapinière acidiphile à houx et Luzule des neiges. **Espèces** 1324 Grand Murin 1321 Murin à oreilles échancrées 1308 Barbastelle d'Europe
Justification de l'action	Les hêtraies sapinières du plateau ne peuvent plus se renouveler par elles-mêmes et par elles-seules puisque ce renouvellement naturel suppose des conditions idéales d'équilibre qui ne sont pas forcément remplies sur notre territoire. En effet, même si l'action humaine à l'intérieur des boisements est parfois limitée, elle existe cependant sur les espaces aux abords immédiats des boisements et donc de leurs lisières (pâturages, prairies de fauches, aménagements, …). Une bonne gestion de ces hêtraies doit donc associer la pérennité des peuplements à leur rentabilité, et il est donc important d'intégrer des mesures propres à en assurer le maintien comme la facilitation du renouvellement de la hêtraie. Bien que les données d'inventaires concernant les chiroptères sur le plateau de l'Aubrac sont faibles, la présence de certaines espèces est connue (type d'habitats, présence des sites voisins, ..) comme le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) la Barbastelle (*Barbastella barbatsellus*), la Grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*), comme l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*) ou encore la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)… pour qui la forêt constitue leur habitat ou leur lieu de chasse (ce qui nécessite des précautions et des modes de gestion des parcelles adaptés). Sur l'Aubrac, de nombreuses zones de hêtraies sont pâturées. Cette gestion, lorsqu'elle est bien menée et extensive, présente l'avantage de favoriser le développement d'une strate herbacée et de limiter l'embroussaillement du sous-bois. Cependant, un pâturage trop précoce empêchera le développement des espèces vernales caractéristiques des sous-bois du plateau. La priorité de cette action pourra être donnée aux futaies irrégulières. En effet, elles présentent les structures les plus proches des systèmes naturels non exploités, et favorise ainsi une biodiversité très importante. Ce mode de gestion permet également une meilleure résistance des peuplements aux insectes ravageurs et autres pathogènes, ainsi qu'aux perturbations climatiques. Enfin, la préservation d'un sous-étage arbustif favorise l'élagage naturel et donc l'amélioration de la qualité des futs du peuplement dominant. En plus du mélange d'espèces et de la présence de clairières et lisières, la diversification de la structure verticale et horizontale du peuplement forestier permet d'augmenter considérablement sa capacité d'accueil pour la faune et la flore.
Menaces identifiées	► Peuplements d'âges similaires, vieillissement sans régénération, perte de biodiversité ► Défrichements, destruction d'habitats et d'espèces ► Limitation de la régénération de la hêtraie par le pâturage
Effets attendus	► Améliorer la complexité structurale des habitats forestiers, améliorer la biodiversité globale du massif ► Créer des conditions favorables à la diversification et la régénération naturelle des hêtraies
Orientations de l'action	Cette action vise à favoriser la régénération naturelle des essences indigènes et ainsi assurer la pérennité des peuplements (régénération naturelle, limitation des espèces néfastes, amélioration de la résistance aux pathogènes,…) par notamment : - des travaux de régénération dirigés : création de trouées qui, si elles sont réfléchies, permettent un apport de lumière au sol suffisant pour le développement des semis mais un

	envahissement limité du sous-bois par des espèces concurrentes. - la mise en défens temporaire. Un diagnostic initial permettra de localiser les lieux propices à l'action, l'intensité de l'éclaircie ainsi que les méthodes à mettre en œuvre. Un suivi annuel est primordial.

Périmètre d'application de la mesure

Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Sur la zone d'étude, 1459 ha sont identifiées comme étant de la hêtraie sapinière d'intérêt communautaire.

Types de contrats et bénéficiaires

Maître d'ouvrage
Propriétaire ou mandataire

Partenaires techniques

SUAMME, Chambre d'Agriculture Lozère, COPAGE, CDSL, ALEPE, CEN-LR, Entreprise, services de l'Etat, forêt privée, CRPF, ONF, ONCFS, FDChasse

Description de l'action et engagements

✓ **Travaux d'éclaircie pour favoriser la régénération naturelle :**
- Dégager des taches de semis acquis et les mettre en défens (protection individuelle contre les rongeurs et cervidés ou clôture)
- Lutte contre les espèces (herbacées ou arbustives) concurrentes,
- Effectuer une coupe d'arbres : prélèvement au maximum sur 40% de la surface terrière, de façon à amener un éclairement maîtrisé au sol pour favoriser les semis acquis. Ces prélèvements seront très variables et seront définis au cas par cas suite au diagnostic initial réalisé avec un sylviculteur. Les coupes d'essences allochtones seront favorisées.

✓ **Travaux de régénération dirigée**
- Travail du sol (crochetage)
- Dégagement des taches de semis acquis et éventuelle mise en défens des régénérations acquises (protection individuelle ou clôture)
- Lutte contre les espèces concurrentes
- Plantation ou enrichissement, transplantation de semis (en cas de difficulté à obtenir des individus en pépinière) en année 5

- Etudes et frais d'experts
-Toutes autres opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

Pour chaque boisement, un plan de gestion sera réalisé et précisera les modalités d'éclaircies et, si nécessaire, de plantations :
- modalités d'éclaircies : nombre, périodicité, espèces favorisées
- liste des essences locales pouvant être plantées
- période d'intervention (fonction du type d'habitats et espèces présentes selon le diagnostic)
- préconisations pour le maintien des bois morts et des arbres remarquables
- liste du matériel autorisé

Pour les **hêtraies pâturées,** un plan de gestion pastoral permettra d'adapter le cahier des charges en fonction des spécificités du site :
Modalité de pâturage : ces modalités seront définies au cas par cas, dans un plan de gestion pastoral élaboré suite à des diagnostics écologiques et agricoles. D'une manière générale seront privilégiés des chargements instantanés très extensifs, et une période de pâturage à partir du 1er juin (afin de permettre le développement des espèces vernales).

Le plan de gestion pastoral définira les modalités de mise en défens (période, surface,…) en fonction des modes de gestion, des habitats concernés et des espèces ciblées. Un diagnostic annuel de localisation des surfaces à mettre en défens sera réalisé.

• **Abreuvement** du troupeau
- L'abreuvement direct au ruisseau sera autant que possible évité (sauf si aménagements), des solutions techniques concernant les points d'abreuvement pourront être apportées lors des diagnostics initiaux individuels.

Conditions spécifiques de réalisation des travaux

- Réalisation des travaux du 15/08 au 15/04 (hors période de reproduction des chiroptères et de nidification des oiseaux). Un diagnostic initial devra permettre d'identifier les espèces présentes et les périodes sensibles (hibernation, reproduction), et pourra sur certaines zones induire une réduction de la période des travaux à l'automne.

Obligations

- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et des pratiques
- Absence de destruction des surfaces engagées (défrichements, plantations de résineux, …)
- Lors de la taille, privilégier les outils éclatant peu le bois (type lamier) qui évitent les blessures aux arbres et arbustes, permettent le ramassage du bois et favorisent la cicatrisation des plaies.
- Absence de désherbage chimique et de produits phytosanitaires, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral (chenilles, …)
- Interdiction de paillage plastique pour les nouvelles plantations
- Exportation des rémanents de coupe si il existe un danger réel pour le milieu (incendies, attaques d'insectes,…) ou si ce bois fera obstacle à l'entretien
- Ecobuage interdit
- Ne pas réaliser de travaux de coupe sur les arbres reconnus comme abritant des colonies de chiroptères et dans un rayon autour défini lors du diagnostic initial, et préserver les arbustes du sous-bois
- Si les opérations impliquent la pose de poteaux creux pour la mise en défens, ceux-ci doivent être obturés en haut.

Recommandations

- Conserver si possible les arbres morts et rémanents de coupes sur place afin de favoriser le développement de l'entomofaune associée, qui constitue notamment l'alimentation privilégiée des chauves-souris, et pour les refuges d'amphibiens.
- Effectuer préférentiellement les travaux manuellement, ou privilégier des techniques ne déstructurant pas le sol
- Favoriser la diversification du massif par au moins 10% d'essences secondaires (à définir lors du diagnostic)
- Utiliser de l'huile d'origine végétale pour le matériel

Mesures mobilisables

F22703 - Mise en œuvre de régénération dirigée	LR_AUBR_MD	Mise en défens de milieux sensibles
F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	Mesure 216 - Investissements non productifs	

Estimation du Coût

Surface hêtraies sapinières: 1459 ha Objectifs de contractualisation (5%): 75 ha Mise en œuvre de régénérations dirigées : 7000 euros HT/ha travaillé (car protection contre gibier) Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production : plafond de l'aide à 6000 euros HT/ ha travaillé	Surface hêtraies sapinières: 1459 ha Objectifs de contractualisation (2 %): 30 ha Socle 02 (61**€**)+ Herbe0 1(17**€**)+Herbe03 (108**€**)+Milieu01 (41**€**) Coût : 227 **€/ ha/ an**
1 166 100 euros TTC	**34 050 euros TTC**

Calendrier de réalisation :

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Marquage, éclaircie	Régénération dirigée	Régénération dirigée	Régénération dirigée	Régénération dirigée ou plantation
Mise en défens temporaire	Mise en défens temporaire	Mise en défens temporaire	Mise en défens temporaire	Mise en défens temporaire

Indicateur de réalisation

Surface relative engagée par rapport à la surface totale de l'habitat

Conserver les gros arbres dépérissants ou morts pour préserver les espèces saproxyliques et les vertébrés cavicoles	GHE18
Enjeux et objectifs	**
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Habitats** 9120-4 Hêtraie sapinière acidiphile à houx et Luzule des neiges. **Espèces** 1324 Grand Murin 1321 Murin à oreilles échancrées 1308 Barbastelle d'Europe
Justification de l'action	Il n'est plus à démonter que les arbres âgés, mourants ou morts, ont un rôle important dans le fonctionnement, la résilience et la productivité des écosystèmes forestiers et assimilés. D'abord, c'est tout un cortège d'espèces saproxyliques qui sont associées aux arbres morts et qui sont aujourd'hui menacées de disparition : bactéries, champignons (dont les myxomycètes), invertébrés (coléoptères,…) qui assurent la dégradation du bois et le recyclage de la matière organique sont également une source de nourriture pour de nombreux oiseaux et mammifères (chauves-souris, musaraignes, pics, …). Ces arbres morts constituent aussi un abri pour de nombreuses espèces animales (chauves-souris, gibiers, amphibiens, oiseaux cavernicoles comme la chouette chevêche…) et végétales (les plantules d'arbres peuvent s'y développer à l'abri des herbivores). Les troncs morts tombés en travers des cours d'eau constituent également de véritables corridors écologiques. Il est également important de préciser l'intérêt de ces bois morts pour les chiroptères car offrent des gîtes pour les chauves-souris forestières en leur permettant de passer une journée, traverser l'hiver ou mettre bas. Ces gîtes sont en général une écorce légèrement soulevée, une fissure, ou des cavités. Bien que les données d'inventaires concernant les chiroptères sur le plateau de l'Aubrac sont faibles, la présence de certaines espèces est connue (type d'habitats, présence des sites voisins, ..) comme le Grand Murin (*Myotis myotis*), la Barbastelle (*Barbastella barbatsellus*), la Grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*), comme l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ou encore la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), pour qui la forêt constitue leur habitat ou leur lieu de chasse. Dans les forêts intensivement exploitées, le nombre de gîtes naturels disponibles est faible : travailler sur les facteurs limitant la présence des chiroptères est donc important pour le maintien de la biodiversité du site Natura 2000 (préservation et augmentation de la densité des gîtes). Ces mêmes facteurs limitants fourniront d'ailleurs de bons indicateurs de l'état de conservation de l'habitat forestier pour les chiroptères, mais aussi pour l'ensemble de l'écosystème forestier. Enfin, les arbres morts sont impliqués dans les différents cycles d'énergie et d'éléments au sein des écosystèmes (stockage du carbone,…), et dans la régénération naturelle forestière (en tant que source d'humus et de champignons symbiotiques des arbres notamment). Dans les zones riveraines des petits cours d'eau à faible pente situés en tête de bassin versant comme le Bès, les bois morts permettent, en formant des embâcles naturels, à la fois de maintenir l'eau en amont des bassins versants et ainsi limiter les effets de la sécheresse sur ces zones, mais aussi de limiter les inondations en aval. Dans les forêts intensivement exploitées du plateau, les bois morts ou vieillissants sont en général enlevés pour être valorisés en bois de chauffage ou par crainte des foyers de parasites.
Menaces identifiées	► Peuplements d'âges similaires, perte de biodiversité et d'espèces patrimoniales ► Risque d'incendies
Effets attendus	► Améliorer la complexité structurale des habitats forestiers ► Maintenir voir augmenter la biodiversité globale du site, favoriser des espèces d'intérêt

	comme les chiroptères
Orientations de l'action	L'objectif de cette action est de favoriser le vieillissement d'îlots ou d'individus au sein des peuplements jeunes, et de conserver des arbres vieillissants ou morts dans les peuplements âgés. L'action vise à contribuer au maintien ou l'apparition de structures forestières complexes, avec la présence de micro-habitats, et donc à favoriser des espèces animales ou végétales à haute valeur patrimoniale. En effet, les arbres morts et à cavités sont recherchés par de nombreux animaux comme les micro-mammifères, oiseaux, amphibiens et chiroptères. Les îlots de vieillissement et de sénescence sont importants pour des espèces de chiroptères qui utilisent une association de gîtes en fonction des conditions météorologiques ou du dérangement. Ces îlots ne seront pas soumis aux mêmes conditions d'exploitation sylvicole que le reste du boisement : une exploitation plus tardive permettra un vieillissement de certaines zones ou « îlots de vieillissement », l'absence totale d'exploitations sur certaines zones permettra le maintien d'arbres morts sur pied ou au sol dans des « îlots de sénescence ». L'objectif de l'action est d'atteindre au moins 5% de tels îlots et arbres isolés sur la surface de chaque massif forestier. Un diagnostic initial permettra d'identifier les zones à considérer comme îlots par massif, et des arbres sénescents isolés à conserver.
Périmètre d'application de la mesure	
Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Sur la zone d'étude, 1459 ha sont identifiées comme étant de la hêtraie sapinière d'intérêt communautaire. Les forêts pâturées devraient être prioritaires.
Types de contrats et bénéficiaires	
Maître d'ouvrage Propriétaire ou mandataire	
Partenaires techniques	
SUAMME, Chambre d'Agriculture Lozère, COPAGE, CDSL, ALEPE, CEN-LR, Entreprise, services de l'Etat, forêt privée, CRPF, ONF, collectivités piscicoles et FDChasse	
Description de l'action et engagements	
Dispositifs favorisant le développement de bois sénescents en forêt : - désignation des arbres : essences autochtones, gros arbres (diamètre important), déjà sénescents ou dépérissants ou morts, ou présentant une ou plusieurs cavités, présentant des fissures, des branches mortes ou des décollements d'écorces. Ces arbres choisis seront soit disséminés dans le peuplement, soit rassemblés en îlots. Le diagnostic initial permettra de définir les zones où le maintien d'arbres morts ne présentera pas de problème de sécurité publique (distance à la route, au cours d'eau,….) - volume à l'hectare d'au moins 5 m^3 de bois fort (gros bois) pour un minimum de deux arbres. L'engagement contractuel pour cette action est sur une durée de 30 ans, sauf problème de sécurité publique ou de risque lié à l'état sanitaire des peuplements.	
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	
- La désignation des arbres et îlots aura peu voire pas d'impacts sur les habitats et les espèces, et pourra donc se faire tout au long de l'année.	
Obligations	
- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et des pratiques : les îlots ou les arbres seront géoréférencés et une carte localisant les arbres ou les îlots sera annexée au contrat (la méthode de géoréférencement et l'échelle de la carte seront établies au moment du diagnostic) - Marquage régulier des arbres sélectionnés (à la peinture ou à la griffe, à une hauteur de 1 ,30 m par rapport au sol) - Intégrer prioritairement les arbres présentant les plus gros diamètres - Ne pas réaliser de travaux de coupe sur les arbres reconnus comme abritant des colonies de chiroptères et dans un rayon autour défini lors du diagnostic initial, et préserver les arbustes du sous-bois - Lors de la taille, privilégier les outils éclatant peu le bois (type lamier) qui évitent les blessures aux arbres et arbustes, permettent le ramassage du bois et favorisent la cicatrisation des plaies. - Absence de désherbage chimique et de produits phytosanitaires, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral (chenilles, …)	

Recommandations

Mesures mobilisables

F27712 - dispositifs favorisant le développement de bois sénescents

Estimation du Coût

Surface hêtraies sapinières: 1459 ha
Objectifs de contractualisation (5%): 75 ha
Favorisation du développement de bois sénescents : plafond de l'aide à 2000 € HT, avec une aide forfaitaire par arbres

179 400 euros TTC

Calendrier de réalisation :

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Choix, marquage des arbres ou zones				

Indicateur de réalisation

Surface ou nombre d'arbres engagés

Mettre en œuvre une gestion forestière favorisant l'hétérogénéité de la structure et de l'âge des peuplements	GHE19
Enjeux et objectifs	**
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Habitats** 9120-4 Hêtraie sapinière acidiphile à houx et Luzule des neiges. **Espèces** 1324 Grand Murin 1321 Murin à oreilles échancrées 1308 Barbastelle d'Europe
Justification de l'action	Sur la zone Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac », les futaies alternent avec des taillis. Chaque type de gestion forestière permet, en favorisant des structurations de peuplement différentes, de favoriser des cortèges d'espèces végétales et animales différentes. Bien que les données d'inventaires concernant les chiroptères sur le plateau de l'Aubrac sont faibles, la présence de certaines espèces est connue (type d'habitats, présence des sites voisins, ..) comme le Grand Murin (*Myotis myotis*), la Barbastelle (*Barbastella barbatsellus*), la Grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*), comme l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*), le Muri à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ou encore la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), pour qui la forêt constitue leur habitat ou leur lieu de chasse. Cependant, le type de gestion forestière ne sera pas favorable à l'ensemble des chauves-souris car chaque espèce préférera un type de sous-bois en fonction de ses modes de chasses et de ses proies. Diversifier les modes de gestion à l'échelle du massif forestier permettra de favoriser un grand nombre d'espèces. Sur l'Aubrac, certaines zones de hêtraies sont pâturées. Cette gestion, lorsqu'elle est bien menée et extensive, présente l'avantage de favoriser le développement d'une strate herbacée et de limiter l'embroussaillement du sous-bois. Bien que limitant le développement des semis des hêtres, le pâturage semble favoriser la germination des faînes par piétinement. Souvent apprécié des randonneurs, ce mode de gestion permet une exploitation combinée de la forêt pour le bois et le sylvopastoralisme. Cependant, un pâturage trop précoce empêchera le développement des espèces vernales caractéristiques des sous-bois du plateau. Le pâturage sera interdit dans les futaies irrégulières mais envisageables dans d'autres régimes forestiers.
Menaces identifiées	► Banalisation des structures forestières à l'échelle des massifs, perte de biodiversité ► Défrichements, destruction d'habitats et d'espèces ► Limitation de la régénération de la hêtraie par le pâturage
Effets attendus	► Améliorer la complexité structurale des habitats forestiers, améliorer la biodiversité globale du massif
Orientations de l'action	L'objectif de cette action est de favoriser la diversité des structures forestières à l'échelle du massif afin d'améliorer la biodiversité forestière, grâce à l'adoption de régimes sylvicoles variés à l'échelle du territoire et des massifs forestiers (futaie régulière, futaie irrégulière, taillis, …). Un diagnostic initial permettra de localiser les lieux propices pour chaque type de gestion.
Périmètre d'application de la mesure	
Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Sur la zone d'étude, 1459 ha sont identifiées comme étant de la hêtraie sapinière d'intérêt communautaire.
Types de contrats et bénéficiaires	
<u>Maître d'ouvrage</u> Propriétaire ou mandataire	

Partenaires techniques

SUAMME, Chambre d'Agriculture Lozère, COPAGE, CDSL, ALEPE, CEN-LR, Entreprise, services de l'Etat, forêt privée, CRPF, ONF, ONCFS, FDChasse …

Description de l'action et engagements

✓ **Travaux de coupes d'arbres :**

- Effectuer une coupe d'arbres, prélèvement au maximum sur 30 % de la surface terrière, de façon à amener un éclairement maîtrisé au sol pour favoriser les semis acquis. Les prélèvements seront très variables et seront définis au cas par cas suite au diagnostic initial réalisé avec un sylviculteur.
- Les coupes d'essences allochtones seront favorisées.
- Enlèvement et transfert des produits de coupes vers un lieu de stockage sûr (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visés par le contrat)
- Débroussaillage, fauche, broyage, nettoyage éventuel du sol.

✓ **Travaux de régénération dirigée**

- Travail du sol (crochetage)
- Dégagement des taches de semis acquis et éventuelle mise en défens des régénérations acquises (protection individuelle ou clôture)
- Lutte contre les espèces concurrentes
- Plantation ou enrichissement, transplantation de semis (en cas de difficulté à obtenir des individus en pépinière) en année 5

- Etudes et frais d'experts

-Toutes autres opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

Pour chaque boisement, un plan de gestion sera réalisé et précisera les modalités d'éclaircies et, si nécessaire, de plantations :

- modalités d'éclaircies : nombre, périodicité, espèces favorisées
- liste des essences locales pouvant être plantées
- période d'intervention (fonction du type d'habitats et espèces présentes selon le diagnostic)
- préconisations pour le maintien des bois morts et des arbres remarquables
- liste du matériel autorisé

✓ **Entretien**

Pour les **hêtraies pâturées,** un plan de gestion pastoral permettra d'adapter le cahier des charges en fonction des spécificités du site :

Modalité de pâturage : ces modalités seront définies au cas par cas, dans un plan de gestion pastoral élaboré suite à des diagnostics écologiques et agricoles. D'une manière générale seront privilégiés des chargements instantanés extensifs, et une période de pâturage à partir du 1er juin (afin de permettre le développement des espèces vernales).

Le plan de gestion pastoral définira les modalités de mise en défens (période, surface,…) en fonction des modes de gestion, des habitats concernés et des espèces ciblées. Un diagnostic annuel de localisation des surfaces à mettre en défens sera réalisé.

- **Abreuvement** du troupeau

- L'abreuvement direct au ruisseau sera autant que possible évité (sauf si aménagements), des solutions techniques concernant les points d'abreuvement pourront être apportées lors des diagnostics initiaux individuels.

Conditions spécifiques de réalisation des travaux

- Réalisation des travaux du 15/08 au 15/04 (hors période de reproduction des chiroptères et de nidification des oiseaux). Un diagnostic initial devra permettre d'identifier les espèces présentes et les périodes sensibles (hibernation, reproduction), et pourra sur certaines zones induire une réduction de la période des travaux à l'automne.

Obligations

- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et des pratiques
- Absence de destruction des surfaces engagées (défrichements, plantations de résineux, …)
- Lors de la taille, privilégier les outils éclatant peu le bois (type lamier) qui évitent les blessures aux arbres et arbustes, permettent le ramassage du bois et favorisent la cicatrisation des plaies.
- Absence de désherbage chimique et de produits phytosanitaires, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral (chenilles, …)
- Interdiction de paillage plastique pour les nouvelles plantations
- Exportation des rémanents de coupe si il existe un danger réel pour le milieu (incendies, attaques d'insectes,…) ou si ce bois fera obstacle à l'entretien
- Ecobuage interdit
- Ne pas réaliser de travaux de coupe sur les arbres reconnus comme abritant des colonies de chiroptères et dans un rayon autour défini lors du diagnostic initial, et préserver les arbustes du sous-bois

- Si les opérations impliquent la pose de poteaux creux pour la mise en défens, ceux-ci doivent être obturés en haut.

Recommandations

- Si utilisation de traitement antiparasitaire : privilégier des produits alternatifs présentant une nocivité réduite pour la faune non cible et à faible rémanence (benzinidazoles, inidathiazoles, salicylamides, mylbénycines), éviter les méthodes bolus et « pour on », et privilégier un décalage des traitements (hors pic d'activité maximale des insectes et au retour d'estive : d'octobre à février)
- Conserver si possible les arbres morts et rémanents de coupes sur place afin de favoriser le développement de l'entomofaune associée, qui constitue notamment l'alimentation privilégiée des chauves-souris, et pour les refuges d'amphibiens.
- Effectuer préférentiellement les travaux manuellement, ou privilégier des techniques ne déstructurant pas le sol
- Favoriser la diversification du massif par au moins 10% d'essences secondaires (à définir lors du diagnostic : bouleau, alisier blanc, sorbier, pin sylvestre, …)
- Utiliser de l'huile d'origine végétale pour le matériel

Mesures mobilisables

F22703 - Mise en œuvre de régénération dirigée
F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production

Estimation du Coût

Surface hêtraies sapinières: 1459 ha
Objectifs de contractualisation (5%): 75 ha
Mise en œuvre de régénérations dirigées : 5000 euros HT/ha travaillé
Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production : plafond de l'aide à 6000 euros HT/ ha travaillé

986 700 euros TTC

Calendrier de réalisation :

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Diagnostic Marquage, éclaircie	Régénération dirigée	Régénération dirigée	Régénération dirigée	Régénération dirigée ou plantation

Indicateur de réalisation

Nombre de types de structurations différents de hêtraies à l'échelle du massif
Surfaces relatives de ces différents types par rapport au massif

Maintenir les clairières en forêt pour préserver la biodiversité forestière	GHE20
Enjeux et objectifs	*
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Habitats** **9120-4** Hêtraie sapinière acidiphile à houx et Luzule des neiges. **Espèces** 1324 Grand Murin 1321 Murin à oreilles échancrées 1308 Barbastelle d'Europe
Justification de l'action	La juxtaposition de milieux différents est facteur de biodiversité : préserver les milieux associés aux milieux forestiers comme les clairières est important pour le maintien de certaines espèces, et l'amélioration de la biodiversité globale du massif forestier. D'abord, les clairières permettent aux espèces végétales inféodées à ce milieu ou aux espèces héliophiles en général de se développer (Calament à grandes fleurs *Calamintha grandiflora*, Cardamine digitée *Cardamine pentaphyllos*, Pulmonaire *Pulmonaria affinis*, Anémone fausse renoncule *Anemone ranunculoides*, …). Elles sont d'ailleurs particulièrement intéressantes quand elles constituent le lieu de processus dynamiques et de développement spontané d'une végétation à la fois ligneuse et herbacée. De nombreuses espèces animales ont besoin d'une mosaïque de milieux fermés et ouverts pour effectuer l'ensemble de leur cycle biologique (reproduction, alimentation, repos, …). En effet, les clairières offrent des ressources abondantes pour la faune, avec des floraisons et fructifications qui constituent la base de l'alimentation de nombreuses espèces (insectes, oiseaux, mammifères, chiroptères) typiquement forestières. Cependant, la colonisation de ces clairières par de telles espèces nécessite le maintien de corridors entre les clairières et avec les habitats ouverts entourant le massif forestier. En plus de leur intérêt d'un point de vue de la biodiversité globale du massif forestier, ces lisières, lorsqu'elles sont étagées et bien structurées, permettent également au peuplement forestier de mieux résister aux vents violents. Il est également important de préciser l'intérêt des réouvertures en milieux forestiers pour les chiroptères car elles représentent des territoires de chasse. Bien que les données d'inventaires concernant les chiroptères sur le plateau de l'Aubrac sont faibles, la présence de certaines espèces est connue (type d'habitats, présence des sites voisins, ..) comme le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), la Barbastelle (*Barbastella barbatsellus*), la Grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*), l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*) ou encore la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), pour qui la forêt constitue leur habitat ou leur lieu de chasse. Travailler sur les facteurs limitant la présence des chiroptères est donc important pour le maintien de la biodiversité du site Natura 2000 (préservation des gîtes et des territoires de chasse comme les clairières). Ces mêmes facteurs limitants fourniront d'ailleurs de bons indicateurs de l'état de conservation de l'habitat forestier pour les chiroptères, mais aussi pour l'ensemble de l'écosystème forestier. Enfin, maintenir des territoires de chasses pour les chiroptères permettra notamment la limitation (par prédation) de certains insectes considérés comme ravageurs des forêts. Sans entretien, les clairières tendent à se fermer et la biodiversité qui leur est associée à disparaître : leur restauration doit être impérativement suivie d'un entretien, qui peut être envisagé par le pâturage.
Menaces identifiées	Perte globale de biodiversité liée aux milieux ouverts ou à la mosaïque de milieux en zone forestière
Effets attendus	- Créer des conditions favorables à la biodiversité végétale et à la régénération naturelle - Maintenir en bon état de conservation des landes et pelouses d'I.C. - Maintenir voire augmenter la biodiversité globale du site, favoriser des espèces d'intérêt

	comme les chiroptères - Améliorer la complexité structurale des habitats forestiers
Orientations de l'action	Cette action consiste à : - identifier les clairières menacées de fermeture et réaliser des travaux de réouverture en veillant à conserver ou établir des connexions entre clairières et avec les habitats ouverts entourant le massif forestier (corridors). - garantir l'entretien de ces milieux ouverts et leur maintien en bon état de conservation (avec possibilité de mise en défens). Il faut ajouter que cette action ne vise pas l'ouverture de clairières inexistantes mais bien le maintien de clairières en cours de fermeture. Le diagnostic initial permettra de définir les modalités de cette réouverture (espèces à conserver, couverture de ligneux à éliminer, …). La coupe de résineux allochtones sera privilégiée lors des réouvertures, afin de favoriser au maximum la mise en place de peuplements forestiers diversifiés et constitués d'espèces feuillues autochtones. Cette action favorisera le maintien des espèces de chauve-souris forestières qui trouvent leur alimentation davantage dans les boisements d'essences autochtones que dans les plantations de résineux (hors de leur station et/ou de leur aire naturelle de présence).
Périmètre d'application de la mesure	
Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Ensemble des habitats ouverts intégrés dans les milieux forestier du site.
Types de contrats et bénéficiaires	
Maître d'ouvrage Propriétaire ou mandataire	
Partenaires techniques	
SUAMME, Chambre d'Agriculture Lozère, COPAGE, CDSL, ALEPE, CEN-LR, Entreprise, services de l'Etat, forêt privée, CRPF, ONF, ONCFS, FDChasse …	
Description de l'action et engagements	
Les clairières éligibles doivent avoir une superficie comprise entre 300 et 1500 m2 au maximum Travail préalable : identification des clairières en cours de fermeture sur le territoire. **Restauration** • **Rétablissement de clairières** - Coupe d'arbres, abattage de végétaux ligneux : le choix des arbres à couper sera défini par le diagnostic initial dans un but de diversification des essences, des âges, des strates, et un étagement des lisières. - Enlèvement et transfert des produits. Le débardage sera le moins perturbant possible - Débroussaillage, fauche, broyage… **Entretien** • **Entretien par le pâturage** **En cas d'entretien par le pâturage : obligation de pose de clôtures ou surveillance afin d'empêcher le bétail de pâturer au sein de la forêt et d'aller à l'encontre du maintien de ces habitats (par abroutissement de la régénération naturelle de la forêt).** - Temps de travail pour l'installation des équipements - Equipements pastoraux pour les clairières les plus grandes (clôtures, abreuvoirs, râteliers, auges, abris temporaires, passages canadiens etc.) - Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau - Entretien d'équipements pastoraux, suivi vétérinaire, affouragement, complément alimentaires • Etudes et frais d'experts • Toutes autres opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.	
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	
- Réalisation des travaux du 15/08 et 15/04 (hors période de reproduction des chiroptères et de nidification des oiseaux)	

Obligations

- Participation à la réalisation du diagnostic, application des prescriptions, acceptation du suivi scientifique
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et des pratiques
- Absence de destruction des surfaces engagées (coupes rases, plantations de résineux, …)
- Lors de la taille, privilégier les outils éclatant peu le bois (type lamier) qui évitent les blessures aux arbres et arbustes, permettent le ramassage du bois et favorisent la cicatrisation des plaies.
- Absence de désherbage chimique et de produits phytosanitaires, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral (chenilles, …)
- Exportation des rémanents de coupe si il existe un danger réel pour le milieu (incendies, attaques d'insectes,…) ou si ce bois fera obstacle à l'entretien de la clairière
- Ecobuage interdit
- Ne pas réaliser de travaux de coupe sur les arbres reconnus comme abritant des colonies de chiroptères et dans un rayon autour défini lors du diagnostic initial

Recommandations

- Si utilisation de traitement antiparasitaire : privilégier des produits alternatifs présentant une nocivité réduite pour la faune non cible et à faible rémanence (benzinidazoles, inidathiazoles, salicylamides, mylbénycines), éviter les méthodes bolus et « pour on », et privilégier un décalage des traitements (hors pic d'activité maximale des insectes et au retour d'estive : d'octobre à février)
- Conserver si possible les arbres morts et rémanents de coupes sur place afin de favoriser le développement de l'entomofaune associée, qui constitue notamment l'alimentation privilégiée des chauve-souris, mais aussi pour le refuge des amphibiens.
- Privilégier l'utilisation d'huiles végétales pour le matériel

Mesures mobilisables

F22701 - Création ou rétablissement de clairières ou de landes
A32303P - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

Estimation du Coût

Surfaces contractualisables : inconnues
Coût : sur devis estimatif, plafonné à 5000 € HT/ ha travaillé (et 7500€/ ha pour le cas de tourbières)
Non chiffrable

Calendrier de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Planification des travaux d'ouverture, marquage	Travaux d'éclaircie et de coupes	Entretien	Entretien	Entretien

Indicateur de réalisation

Nombre et surface des clairières engagées

Thématique 2 :
Amélioration des connaissances

Réalisation de compléments d'inventaires sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire	ASC1
Enjeux et objectifs	***
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Habitats** Habitats d'intérêt communautaire **Espèces** Fluteau nageant Chiroptères, odonates, coléoptères et amphibiens d'intérêt communautaire
Justification de l'action	Les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire de la zone d'étude ont été inventoriés en deux temps : - en 2005-2006, les zones humides ont été inventoriées sur le site par l'Agence de l'Eau dans le cadre de sa politique sur les zones vertes - en 2010, les autres habitats et les espèces d'intérêt communautaire ont été inventoriés lors de la phase de diagnostic et d'inventaires écologiques nécessaires à la rédaction du document d'objectifs. Le site Natura 2000 étant relativement grand, il était difficile de mener une étude absolument exhaustive. Aussi, il est aujourd'hui intéressant d'affiner le travail d'inventaires réalisé pour la rédaction du document d'objectifs sur des habitats et groupes d'espèces déjà connus, mais aussi sur des groupes encore non inventoriés sur la zone d'étude comme les odonates, coléoptères, chiroptères, oiseaux... En effet, certaines espèces inventoriées méritent des études supplémentaires afin de mieux connaître leur répartition, leurs habitats, leur état de conservation, … Au niveau des chiroptères, les données de l'ALEPE indiquent la présence certaine des espèces suivantes, dont les trois premières d'intérêt communautaire : le Grand Murin (*Myotis myotis*), Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus),* Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), Murin de Naterrer (*Myotis naterreri*), Serotine commune (*Eptesicus serotinus*), Sérotine bicolore (*Vespertilio murinus*), Grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*), Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), Oreillard roux (*Plecotus auritus*), Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*), Vespère de Savi (*Hypsugo savii*), Oreillard gris (*Plecotus austriacus*). Concernant les oiseaux, des recherches bibliographiques supplémentaires sont nécessaires et pourront être complétées par des relevés de terrain (lors des prospections). Enfin, un certain nombre d'espèces d'intérêt communautaire sont supposées présentes sur le site (car présentes sur des sites voisins aux habitats similaires).
Problèmes rencontrés	► Absence ou manque de connaissances sur certains habitats d'IC (surface, état de conservation,…) ► Absence ou manque connaissances sur certaines espèces d'IC (répartition, état de conservation,…)
Effets attendus	Avoir une meilleure connaissance des habitats et des espèces d'IC, de leur dynamique et de leur état de conservation
Orientations de l'action	- Etudes complémentaires sur les habitats et les espèces inventoriés : superficies, état de conservation, menaces… - Recherche/ prospections d'espèces ou d'habitats susceptibles d'être présents sur la zone
Périmètre d'application de la mesure	
Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Ensemble du site Natura 2000
Types de contrats et bénéficiaires	
<u>Maître d'ouvrage :</u> Structure animatrice	

Partenaires techniques

SUAMME, Chambre d'Agriculture Lozère, COPAGE, CDSL, ALEPE, CEN-LR, Entreprise, services de l'Etat, collectivités piscicoles, FDChasse, ONF, CRPF, Coop Forêt privée, …

Description de l'action et engagements

✓ **Réalisation de compléments d'inventaires des habitats et espèces d'IC déjà inventoriés**

- De nouveaux inventaires seront réalisés grâce à des protocoles adaptés, afin de mieux connaître les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire du site, et proposer une mise à jour de la hiérarchisation des habitats et des menaces identifiées par habitat et espèce dans le document d'objectifs. Le fluteau nageant par exemple, fait l'objet d'une attention particulière sur l'Aubrac que depuis quelques années seulement, et de nombreuses stations sont à découvrir.

✓ **Réalisation d'inventaires de prospection**

- d'habitats d'intérêt communautaire non inventoriés, notamment dans le nouveau périmètre du site (pas inclus dans la zone d'étude)
- des linéaires (ripisylves, haies, …)
- d'espèces d'intérêt communautaire non inventoriées mais potentiellement présentes sur le site. La bibliographie concernant les espèces peut nous renseigner sur les biotopes fréquentés. L'étude de sites proches géographiquement ou présentant des écosystèmes similaires peut être un préalable incontournable à tout travail de terrain.

Estimation du Coût

Inventaires complémentaires des habitats d'I.C :

* inventaires complémentaires des habitats d'IC sur le périmètre élargi : 5 jours sur les 5 ans (par un prestataire sur devis) soit environ 2500 euros HT ;
* inventaires complémentaires de l'ensemble des habitats dépourvus de l'état de conservation : amélioration des connaissances au fur et à mesure des diagnostics écologiques nécessaires aux contrats ;
* inventaires des linéaires du paysage constitutifs de réseaux écologiques (haies, ripisylves, …) : amélioration des connaissances au fur et à mesure des diagnostics écologiques nécessaires aux contrats.

Total inventaires complémentaires : 2500 euros HT soit 2990 euros TTC

Inventaires complémentaires des espèces d'IC :

* inventaires du fluteau : 5 jours (par chargé de mission : 2 jours de travail de repérage cartographique préalable, 2 jours en juin-juillet sur le terrain, et 1 jour de centralisation des données et rédaction) soit 1500 euros TTC (ce travail sur le fluteau permettra le repérage des espèces d'amphibiens présentes sur le site, même si ils ne feront pas l'objet d'études spécifiques);
* inventaires des coléoptères d'intérêt communautaire : Les seules espèces présentes ou potentiellement présentes sur le site sont *Lucanus servus*, *Rosalia alpina* et *Osmoderma eremita*. Seule la présence de l'espèce *Osmoderma eremita* n'est pas établie dans la région et fera donc l'objet d'une étude spécifique sur ce site :

- étude cartographique des secteurs potentiels : 1 jour à 500 euros = 500 euros HT soit 598 euros TTC
- prospection de terrain dans les secteurs les plus favorables : 5 journées à 600 euros HT = 3000 euros HT soit 3588 euros TTC
- rédaction du compte-rendu (avec cartes de prospection et localisation de l'espèce) : 1 jour à 500 euros HT soit 598 euros TTC

Total étude prospection *Osmoderma* : 4000 euros HT soit 4784 euros TTC

Cette première étude n'est qu'une étude de prospection : si la présence de cette espèce d'intérêt communautaire est vérifiée, elle nécessitera une étude plus précise (analyse des populations, état de conservation, …).

* inventaires des chiroptères :

- synthèse bibliographique : 1 jour à 500 euros = 500 euros HT soit 598 euros TTC
- recherche des gîtes : 6 jours de prospection du bâti pour les espèces anthropophiles (Petit et Grand rhinolophe, Grand Murin, …) et 10 jours de prospection sur les sites jugés parmi les plus favorables pour le piégeage des chiroptères (6 ou plus captures nocturnes en période de reproduction, équipement des individus capturés avec des micro-émetteurs pour localiser les gîtes de reproduction + localisation par GPS) : 8000 euros HT soit 9568 euros TTC
- caractérisation des habitats de chasse : utilisation de deux méthodes complémentaires :

a- échantillonnage des principaux habitats du site Natura 2000 à l'aide du SM2 (plateforme d'enregistrement des ultrasons) : 10 à 12 nuits entières par habitat choisi (en fonction de leur représentativité au sein du site Natura 2000, leur altitude, leur intérêt connu pour les chiroptères d'I.C….) puis analyse acoustique = 1 jour de préparation, 3 jours de pose/dépose du matériel, 12 jours de traitement des données =16 jours

b- cartographie des habitats de chasse selon la méthode « Barataud Groupe Chiroptères de la SFEPM » (hiérarchisation de la favorabilité des types d'habitats autour des colonies de reproduction selon un barème propre à chaque espèce d'IC) = 2 jours

total caractérisation des habitats de chasse : 18 jours à 500 euros HT = 9000 euros HT soit 10764 euros TTC

- rédaction du rapport d'étude : 5 jours à 500 euros HT = 2500 euros HT soit 2990 euros TTC
Total inventaires chiroptères : 20000 euros HT soit 23920 euros TTC

Total inventaires (régie + prestataires): 33 194 euros TTC

Calendrier de réalisation

2012	2013	2014	2015	2016
Prospection fluteau	Prospection fluteau et habitats + lancement étude coléoptères	Prospection fluteau et habitats + lancement étude chiroptère	Prospection fluteau et habitats	Prospection fluteau et habitats

Indicateur de réalisation

- Nombre de rapports d'inventaires
- Nombre de jours d'inventaires réalisés
- Nouvelles espèces d'IC découvertes sur le site
- Nouveaux habitats d'IC découverts sur le site

Suivi des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site	ASC2
Enjeux et objectifs	***
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Habitats** Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.
Justification de l'action	Les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire de la zone d'étude ont été inventoriés en deux temps : - en 2005-2006, les zones humides ont été inventoriées sur le site par l'Agence de l'Eau dans le cadre de sa politique sur les zones vertes - en 2010, les autres habitats et les espèces d'intérêt communautaire ont été inventoriés lors de la phase de diagnostic et d'inventaires écologiques nécessaires à la rédaction du document d'objectifs. Les actions prévues dans ce document d'objectifs ont été réfléchies afin d'améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, mais aussi d'améliorer les connaissances sur la biodiversité du site. Un suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire inventoriés devra permettre d'évaluer leur état de conservation au cours du temps, et ainsi d'évaluer et de réajuster si nécessaire les mesures mises en œuvre sur le site.
Problèmes rencontrés	► Perte d'habitats ou diminution des surfaces des habitats d'IC ► Perte d'espèces ou diminution des populations d'espèces d'IC ► Mesures inadaptées aux conditions spécifiques du territoire
Effets attendus	- Avoir une meilleure connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, de leur dynamique et de leur réponse aux mesures mises en place.
Orientations de l'action	- Inventaires réguliers (tous les 2 à 5 ans) des populations d'espèces et des habitats d'intérêt communautaire - Comparaison avec les inventaires initiaux, conclusions sur l'impact des mesures sur ces habitats et espèces, réajustements des mesures ou protocoles de suivi si nécessaire. Ces suivis permettront une mise à jour des diagnostics écologiques et éventuellement des mesures lors de l'évaluation du document d'objectifs en année 5.
Périmètre d'application de la mesure	
Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Ensemble du site Natura 2000
Types de contrats et bénéficiaires	
<u>Maître d'œuvre</u> Structure animatrice	
Partenaires techniques	
SUAMME, Chambre d'Agriculture Lozère, COPAGE, CDSL, ALEPE, CEN-LR, Entreprise, services de l'Etat, collectivités piscicoles, FDChasse, ONF, CRPF, Coop Forêt privée, …	
Description de l'action et engagements	
✓ **Réalisation d'un suivi écologique des habitats naturels d'intérêt communautaire :** • Mise en place d'un **suivi photographique** : Pour cela, des **itinéraires photographiques** et des points de prises de vue fixes devront être définis à l'avance afin de constituer un fond de séries photographiques dans le temps et pouvoir analyser visuellement la transformation des espaces. • **Elaboration d'un protocole de suivi de la végétation** en partenariat avec les référents scientifiques : relevés phytosociologiques, méthodes de points contacts (transects) et/ou méthode des carrés permanents (quadrats), ou toutes autres méthodes reproductibles. Les suivis pourront concerner **les parcelles contractualisées ou non**. Ils se référeront aux listes d'indicateurs de suivi de l'état de conservation préalablement définis, ainsi qu'aux diagnostics initiaux réalisés lors de la mise en place des contrats. • Saisie des données et synthèse cartographique des résultats • Rédaction d'un rapport d'analyse**.**	

✓ **Réalisation d'un suivi écologique des espèces d'intérêt communautaire :**

* ***Ligulaire de Sibérie (Ligularia siberica) :*** Suivi des stations connues, évaluation de l'impact des actions de mises en défens sur les populations. Eventuellement suivi des stations qui seront découvertes

* ***Fluteau nageant (Luronium natans) :*** Suivi des stations connues, évaluation de l'impact sur les populations des actions réalisées sur les zones humides (limitation des fertilisations, restauration des zones humides,…). Eventuellement suivi des stations découvertes

**** Ecrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes) :*** Suivi sur les zones de cours d'eau déjà inventoriées en nocturne (densité, classes d'âges, …), évaluation de l'impact sur les populations des actions réalisées sur les cours d'eau (actions de plantations ou aménagements contre l'effondrement des berges, actions de désensablement d'anciennes fosses, plantations de ripisylves, actions d'élimination ou réaménagement des seuils, actions de limitation des fertilisations…).

**** Chabot (Cottus gobio):*** Pêche électrique pour un suivi sur les zones de cours d'eau déjà inventoriées (densité, classes d'âges, sexes, …), évaluation de l'impact sur les populations des actions réalisées sur les cours d'eau (actions de plantations ou aménagements contre l'effondrement des berges, actions de désensablement d'anciennes fosses, plantations de ripisylves, actions d'élimination ou réaménagement des seuils, actions de limitation des fertilisations…).

**** Loutre d'Europe (Lutra lutra) :*** Il apparaît très difficile de connaître précisément la population de Loutre et sa répartition. Le suivi sera réalisé selon le même protocole que les inventaires c'est-à-dire suivant la méthode standard recommandée par le Groupe Loutre de l'IUCN/SSC : recherche d'indices de présences (traces, épreintes, observations d'individus) sur les sites de marquage habituels.

**** Moule perlière (Margaretifera margaretifera) :*** Suivi sur les zones de cours d'eau déjà inventoriées grâce à une observation par aquascope (densité, classes d'âges, …), évaluation de l'impact sur les populations des actions réalisées sur les cours d'eau (actions de plantations ou aménagements contre l'effondrement des berges, actions de désensablement d'anciennes fosses, plantations de ripisylves, actions d'élimination ou réaménagement des seuils, actions de limitation des fertilisations…).

**** Lamproie de Planer (Lampetra Planeri) :*** Non retrouvée dans les inventaires de 2010, elle fera l'objet d'un suivi lors des pêches électriques réalisées pour le suivi du chabot.

**** Grand Murin (Myotis myotis) :*** Suivi sur les stations trouvées et prospections de nouveaux sites grâce au radiopistage et à la pose de filets (avec l'aide de l'ALEPE)

**** Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus) :*** Suivi sur les stations trouvées et prospections de nouveaux sites grâce au radiopistage et à la pose de filets (avec l'aide de l'ALEPE)

**** Barbastelle d'Europe (Barbastella barbastellus) :*** Suivi sur les stations trouvées et prospections de nouveaux sites grâce au radiopistage et à la pose de filets (avec l'aide de l'ALEPE)

Estimation du Coût

Ligulaire : 3 jours (par le chargé de mission) soit 900 euros
Fluteau : fonction des prospections réalisées, indéterminé
Ecrevisse : 3 jours (par un prestataire) sur devis, indéterminé
Chabot : 3 jours (par un prestataire) sur devis, indéterminé
Loutre : 3 jours (par un prestataire) sur devis, indéterminé
Moule : 3 jours (par un prestataire) sur devis, indéterminé
Autres espèces : fonction des prospections réalisées, indéterminé

Total réalisé en régie : 900 euros TTC

Calendrier de réalisation

2012	2013	2014	2015	2016
	Suivi Ligulaire	Suivi Ligulaire	Suivis moules et écrevisses	Suivis fluteau, loutre et chabot, Ligulaire

Indicateur de réalisation

Nombre de suivis réalisés
Rapport d'étude (résultats, représentation cartographique, …)

Mise en place d'une action expérimentale à l'échelle d'un sous bassin versant et étude des impacts sur la qualité de l'eau	ASC3
Enjeux et objectifs	**

Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Habitats** Tous les habitats de bord de cours d'eau et les ruisseaux **Espèces** 1092 Ecrevisse à pieds blancs 1163 Chabot 1355 Loutre d'Europe 1029 Moule perlière
Justification de l'action	La préservation des cours d'eau et des espèces aquatiques d'intérêt communautaire qu'ils abritent (écrevisse, moule, loutre, chabot) est un enjeu fort sur le plateau de l'Aubrac. Nombre d'actions identifiées dans le document d'objectifs vise à agir directement ou indirectement sur ces cours d'eau : plantations de ripisylves, désensablements, limitation de la fertilisation, limitation de l'accès par le bétail, … Ces actions ont pour ambition d'améliorer, à plus ou moins long terme, la qualité de ces hydrosystèmes et de l'eau. Il serait très intéressant de pouvoir quantifier cette amélioration par la mise en place d'un ruisseau témoin où les efforts de contractualisation et de suivi seraient accentués. Ce suivi permettra d'une part le réajustement des mesures du document d'objectifs si nécessaire, d'autre part l'information du grand public sur l'efficacité des actions menées (et une sensibilisation sur les mesures qu'ils pourront mettre en place à leur niveau : charte, contrats, actions quotidiennes, …).
Problèmes rencontrés	► Contractualisation morcelée diminuant les résultats ► Le non-suivi des bénéfices acquis ► La non-communication des résultats
Effets attendus	- Amélioration de la connaissance du site et de ses espèces, et de leurs évolutions - Amélioration de la pertinence des actions menées en fonction des objectifs de préservation du site et ses espèces. - Appropriation par le grand public des problématiques liées à l'eau et de la démarche Natura 2000 : amélioration de la compréhension par tous de la démarche Natura 2000 et de ses intérêts, augmentation du nombre d'actions menées sur le plateau (contrats, …).
Orientations de l'action	- Choix d'un ruisseau intéressant pour mener cette action (types de milieux traversés, maîtrise foncière sur l'ensemble du linéaire, …), travail avec les propriétaires riverains (réunions d'informations, sorties terrains, …) - Mise en place du protocole de diagnostic initial et de suivi annuel - Evaluation régulière de la ressource en eau et des impacts des mesures mises en place - Réalisation d'un rapport d'évaluation de la qualité du milieu et des mesures - Diffusion des résultats auprès du grand public

Périmètre d'application de la mesure

Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Ensemble du site Natura 2000

Types de contrats et bénéficiaires

Maître d'ouvrage

Structure animatrice, collectivités publiques, collectivités piscicoles,…

Partenaires techniques

SUAMME, Chambre d'Agriculture Lozère, COPAGE, CDSL, ALEPE, CEN-LR, Entreprise, services de l'Etat, collectivités piscicoles, ONEMA …

Description de l'action et engagements

• Choix d'un ruisseau intéressant pour mener cette action :
○ Faible nombre de propriétaires et exploitants différents sur le linéaire, présence de surfaces communales ou sectionales
○ Ruisseau pérenne de faible linéaire
○ Présence d'espèces d'intérêt communautaire
○ Absence d'activités à proximité susceptibles d'impacter la qualité du cours d'eau et la conservation des espèces d'intérêt communautaire (rejets polluants domestiques, carrière, …), autre que l'activité agricole ; présence de pratiques agricoles modifiables et contractualisables.

• Réunions d'information et de travail avec les agriculteurs concernés (et visites de terrain si nécessaire) : il est essentiel que la majorité des exploitants concernés soit sensibilisée et opte pour la contractualisation.

• Réalisation de suivis scientifiques annuels sur la qualité de l'eau, l'hydrosystème et les populations d'espèces d'intérêt communautaire pour noter les impacts des mesures

• Rédaction d'un rapport d'analyse et de bilan sur l'état de conservation de l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire (avec cartographie des résultats), diffusion des données (réunions d'information, plaquettes, …).

Estimation du Coût

Coût non chiffrable

Calendrier de réalisation :

2012	2013	2014	2015	2016
	Choix du ruisseau et information des propriétaires	Suivi et diffusion	Suivi et diffusion	Suivi et rapport d'analyse, diffusion

Indicateur de réalisation

Rapport d'analyse et cartographie
Nombre d'actions de sensibilisation : réunions et groupes de travail,…

Suivi qualitatif et quantitatif des eaux du Bès, de ses principaux affluents, de la Rimeize et de la Crueize	ASC4
Enjeux et objectifs	***
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**Habitats** Rivières et ruisseaux du site Natura 2000 **Espèces** 1092 Ecrevisse à pieds blancs 1163 Chabot 1355 Loutre d'Europe 1029 Moule perlière
Justification de l'action	La préservation des cours d'eau et des espèces aquatiques d'intérêt communautaire qu'ils abritent (écrevisse, moule, loutre, chabot) est un enjeu fort sur le plateau de l'Aubrac. Nombre d'actions identifiées dans le document d'objectifs vise à agir directement ou indirectement sur ces cours d'eau : plantations de ripisylves, désensablements, limitation de la fertilisation, limitation de l'accès par le bétail, … Ces actions ont pour ambition d'améliorer, à plus ou moins long terme, la qualité de ces hydrosystèmes et de l'eau. Ces dix dernières années, plusieurs études ont été réalisées sur les ruisseaux du Plateau de l'Aubrac. Régulièrement, des suivis quantitatifs et qualitatifs sont menés par différents organismes (Fédération de pêche, Conseil Général de Lozère, organismes de l'Etat,…). La diversité des suivis menés et des organismes rendent les données difficilement consultables… Pourtant, les données recueillies doivent être un outil important de sensibilisation du grand public et des acteurs locaux à la préservation de la ressource en eau, et donc à l'importance d'adapter ses pratiques au quotidien. De plus, ce suivi permettra le réajustement des mesures du document d'objectifs si nécessaire. L'objectif est ainsi de rassembler l'ensemble des données recueillies par les différents organismes, et de les diffuser au grand public. Ces données permettront également d'essayer de conclure, au fur et à mesure des années, sur l'efficacité des actions menées sur la qualité des eaux du site Natura 2000.
Problèmes rencontrés	► Non lisibilité des différentes données existantes ► Contractualisation morcelée diminuant les résultats ► Non-suivi des bénéfices acquis
Effets attendus	- Amélioration de la connaissance du site et de ses espèces, et de leurs évolutions - Amélioration de la pertinence des actions menées en fonction des objectifs de préservation du site et ses espèces. - Appropriation par le grand public des problématiques liées à l'eau et de la démarche Natura 2000 : amélioration de la compréhension par tous de la démarche Natura 2000 et de ses intérêts, augmentation du nombre d'actions menées sur le plateau (contrats, …).
Orientations de l'action	- Compilation des différentes données auprès des organismes, mise en œuvre de nouveaux suivis si des manques existent - Analyse régulière des résultats, évaluation de la ressource en eau et réalisation d'un rapport d'évaluation de la qualité du milieu et des mesures - Diffusion des données et analyses aux acteurs du territoire L'ensemble de ce travail doit être réalisé en étroite collaboration avec les différents partenaires techniques et institutionnels qui œuvrent à la qualité des eaux.
Périmètre d'application de la mesure	
Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Ensemble du site Natura 2000

Types de contrats et bénéficiaires

Maître d'œuvre : Structure animatrice

Partenaires techniques

SUAMME, Chambre d'Agriculture Lozère , Conseil général, COPAGE, CDSL, ALEPE, CEN-LR, Entreprise, services de l'Etat, collectivités piscicoles, ONEMA …

Description de l'action et engagements

• Collecte compilation et analyse des données

- Synthèse de l'ensemble des données disponibles en remontant le plus possible dans le temps : consommation en eau par communes, évolution des débits, qualité physique et chimique de l'eau, localisation de zones ou de points ponctuels de pollutions, …
- Mise en place et animation d'un groupe de travail consacré à l'analyse de ces données, à la définition des données manquantes, et aux méthodologies à mettre en œuvre.
- Réactualisation annuelle de ce dossier : traitement et analyse des données, mise en forme cartographique, mise en perspective des évolutions d'une année sur l'autre, évaluation de l'impact sur les cours d'eau et leurs espèces des actions mises en œuvre (actions de plantations ou aménagements contre l'effondrement des berges, actions de désensablement d'anciennes fosses, plantations de ripisylves, actions d'élimination ou réaménagement des seuils, actions de limitation des fertilisations…), identification de solutions à mettre en œuvre sur différentes échelles.

• Réalisation de prélèvements et de mesures

- Définition des protocoles adaptés avec les partenaires techniques
- Mesures hydrobiologiques (Indice Biologique Global Normalisé), analyse des paramètres physicochimiques et bactériologiques, analyse des métaux lourds
- Inventaires spécifiques : piscicoles, des espèces d'intérêt communautaire (pêches électrique, observations avec aquascop,…)
- Intégration de ces données, analyse et cartographie, dans le rapport annuel de la qualité des eaux

• Diffusion des données

- Rédaction d'un dossier destiné au grand public, à partir du dossier de suivi de la qualité des eaux. Ce dossier sera disponible par tous sur le site internet.
- Intégration des données dans différents documents de communication : plaquettes thématiques, lettre d'information, …
- Organisation de réunions d'informations
- Réactualisation annuelle de ce dossier.

Estimation du Coût

Coût non chiffrable

Calendrier de réalisation

2012	2013	2014	2015	2016
	Mise en place du groupe de travail, collecte des données / diffusion	Collecte des données et diffusion	Collecte des données et diffusion	Collecte des données et diffusion

Indicateur de réalisation

Rapport d'analyse et cartographie
Nombre d'actions de sensibilisation : réunions et groupes de travail,…

Thématique 3 :
Information, sensibilisation et valorisation

Plan de communication et de sensibilisation	ISV1
Enjeux et objectifs	***
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	**T**out le patrimoine d'intérêt communautaire
Justification de l'action	Ce plan consiste à faire connaître le site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac » auprès de différents publics (scolaires, grand public, agriculteurs, touristes, …), mais aussi sa biodiversité, ses enjeux et les actions qui y sont menées.
Problèmes rencontrés	► Non lisibilité des différentes données existantes ► Méconnaissance du fonctionnement des écosystèmes locaux et des espèces du site, des enjeux du site, modes de gestion et pratiques inadaptés ► Incompréhension de la démarche Natura 2000
Effets attendus	- Appropriation par les acteurs du territoire des problématiques environnementales du territoire, amélioration de la connaissance du site et de ses espèces, et de leurs évolutions - Appropriation par le grand public de la démarche Natura 2000 : amélioration de la compréhension par tous de la démarche Natura 2000 et de ses intérêts, augmentation du nombre d'actions menées sur le plateau (contrats, …).
Orientations de l'action	Les principaux objectifs sont multiples : - Présenter la démarche Natura 2000 - Expliquer les enjeux du site (écosystèmes, espèces, activités économiques) - Exposer les solutions proposées et les travaux mis en œuvre, mais aussi les moyens mis à disposition des propriétaires pour des aménagements ou changements de pratiques. Les lettres d'information peuvent notamment proposer des témoignages de maîtres d'œuvres ou d'ouvrages sur d'autres sites Natura 2000. - Décrire la vie du site en général, l'état d'avancement de la mise en œuvre du document d'objectifs, et les actualités du site (sorties terrain, expositions,…).
Périmètre d'application de la mesure	
Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Ensemble du site Natura 2000
Types de contrats et bénéficiaires	
<u>Maître d'ouvrage</u> Structure animatrice	
Partenaires techniques	
Prestataires, Chambre d'agriculture, COPAGE, Fédérations de pêche et chasse, Services de l'Etat, Agence de l'eau, ONF, CRPF, Coop forêt privée, cdsl, alepe,…	
Description de l'action et engagements	
Travail préalable : - Création d'une charte graphique et d'une base de données photographiques qui seront réutilisées pour l'ensemble des documents diffusés - Réalisation du plan de communication/ programmation annuelle et sur 5 ans Deux types de réalisations : • Rédaction et diffusion d'une lettre d'information Natura 2000 : Elle s'adresse à l'ensemble des habitants du site et doit être comprise par tous : une rédaction adaptée permettra une meilleure diffusion des connaissances et des actualités au grand public. La lettre d'information doit être facilement identifiable et donc garder dans le temps une même charte graphique. • Rédaction d'articles pour la presse locale (à l'échelle cantonale, départementale ou régionale), la presse spécialisée et les différentes éditions des collectivités territoriales partenaires (journal communautaire, …).	

Descriptif des actions nécessaires à la réalisation de la lettre d'information :

- Rédaction des textes et sélection des illustrations
- Mise en page du document (PAO) en régie ou par des prestataires extérieurs
- Edition des documents
- Diffusion des documents à l'ensemble des habitants des communes concernées par le site par publipostage, aux mairies inclues dans le périmètre du site Natura 2000 et aux membres du COPIL (Comité de Pilotage),… En plus de cette diffusion, la lettre sera publiée sur le site internet dédié au site Natura 2000.

Recommandations

- Faire une lettre de liaison à intervalle régulier (6 mois)

Estimation du Coût

Création de la banque de photographies : 5 jours sur les 5 ans soit 1500 euros
Création d'une charte graphique pour les lettres d'information : 6 jours la première année soit 1800 euros

Pour la lettre d'information :
Conception- PAO : 6 jours par numéro soit 1800 € / numéro et /an soit 9000 € en 5 ans
Impression et diffusion : sur devis ; Nombre d'exemplaire édité par numéro : 1500 ex.
Hypothèse sur nombre de plaquette : un numéro par an

Pour les articles de presse : 5 jours sur les 5 ans soit 1500 euros

Total en régie : 13 800 euros TTC

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015
Création de la charte / fonds photographiques + édition d'une plaquette + articles	fonds photographiques + édition d'une plaquette+ articles	fonds photographiques + édition d'une plaquette+ articles	fonds photographiques + édition d'une plaquette+ articles	fonds photographiques + édition d'une plaquette+ articles

Indicateur de réalisation

-nombre d'articles de presse/ an
- nombre de lettres différentes créées et diffusées /an
- nombre d'exemplaires publiés et distribués / an

Edition et diffusion de documents thématiques de vulgarisation et de sensibilisation	ISV2
Enjeux et objectifs	**
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	L'ensemble des grands écosystèmes et des espèces emblématiques du site
Justification de l'action	Des documents thématiques doivent venir compléter ce plan de communication et sensibilisation, afin d'approfondir des sujets susceptibles d'intéresser des publics ciblés : - présenter d'autant plus l'ensemble des richesses naturelles du site, qu'elles soient d'intérêt communautaire ou non, leurs enjeux, et l'intérêt de les préserver. Chaque document sera dédié à une thématique particulière en fonction de l'actualité et des publics visés, et viendra compléter les informations des lettres d'informations par des détails supplémentaires, des exemples, … Grâce à ces documents, ce sont l'ensemble des acteurs et utilisateurs du territoire qui doivent comprendre les interactions existantes entres les activités humaines, les écosystèmes, les espèces animales et végétales, … un préalable essentiel avant tout lancement d'action. - présenter des actions concrètes pouvant être menées par les différents publics visés, mais aussi sur les moyens (et notamment financiers) leur permettant de modifier leurs pratiques en faveur des habitats et espèces du site. Ces documents s'appuieront sur des témoignages, des actions menées sur d'autres sites Natura 2000 et considérées comme efficaces, mais aussi sur les différents partenaires possibles (et notamment financiers comme l'Agence de l'Eau, …). Ces documents pourront faire le lien vers d'autres organismes ou sites internet où trouver des compléments d'informations spécifiques.
Problèmes rencontrés	► Non lisibilité des différentes données existantes ► Méconnaissance du fonctionnement des écosystèmes locaux et des espèces du site, des enjeux du site, modes de gestion et pratiques inadaptés
Effets attendus	- Appropriation par les acteurs du territoire des problématiques environnementales du territoire, et de la démarche Natura 2000 - Amélioration de la connaissance du site et de ses espèces, et de leurs évolutions, de la compréhension par tous des enjeux et équilibres écologiques
Orientations de l'action	L'action se déroule en deux étapes : - synthèse de l'ensemble des données existantes auprès des différents partenaires - mise en forme et diffusion de ces données : Reprenant une ligne graphique proche de celle de la lettre d'information, ils auront différents publics-cibles (habitants, visiteurs, agriculteurs,…) et concerneront des thématiques liées à la préservation quotidienne de leur environnement en limitant certains impacts (gestion des intrants au jardin, entretien des berges, plantation de haies, actualités sur la lutte de certaines espèces néfastes, …). Ces documents, gratuits et ludiques, seront disponibles dans les mairies et les offices de tourisme, ainsi que dans différents points de diffusion du territoire en fonction des publics visés. Ils seront également diffusés sur le site internet dédié au site Natura 2000. Les objectifs ces documents thématiques sont multiples : - Faire découvrir le patrimoine naturel du site - Expliquer le fonctionnement des écosystèmes - Décrire les éventuels impacts humains et les alternatives à mettre en œuvre.
Zone(s) ou périmètre(s) d'application	

Types de contrats et bénéficiaires	Ensemble du site Natura 2000

Maître d'ouvrage
Structure animatrice

Description de l'action et engagements

Travail préalable :
- identification des différents publics visés par ces outils de communication (touristes, scolaires, …)
- création d'une charte graphique qui sera réutilisée pour l'ensemble des documents diffusés

○ Rédaction des textes et sélection des illustrations
○ Mise en page du document (PAO) en régie ou par des prestataires extérieurs
○ Edition des documents
○ Diffusion des documents à l'ensemble des habitants des communes concernées par le site par publipostage, aux mairies inclues

Travail préalable :
- identification des différents publics visés par ces outils de communication (touristes, scolaires, …)

• **Session d'information**
- Réunions publiques, conférences, sorties sur le terrain, avec la volonté de faire participer des gestionnaires d'autres sites déjà investis dans la démarche pour des témoignages sur la mise en œuvre des actions, mais aussi sur les résultats obtenus.
- Expositions thématiques permanentes/itinérantes dans l'ensemble des communes de la zone tout au long de l'année, et pour des évènements particuliers (parce que ces évènements attirent un grand nombre de personnes, ou parce que cet évènement pourrait avoir des impacts sur le site Natura 2000 et ses espèces)
- Evénements (ex : journées à thème, stands sur les foires agricoles etc.)
- Rencontres/ Permanences au bureau pour répondre à l'ensemble des questions.

Travail d'animation :
- Réalisation d'affiches, d'expositions
- Conception de diaporamas
- Rédaction de comptes-rendus
- Recherches d'intervenants spécialisés, ou de personnes engagées dans la démarche
- Animation de réunions, de sorties de terrain, tenue de permanence

• **Sujets à traiter selon les publics (exemples, liste non exhaustive) :**
- Gestionnaires et propriétaires : connaissance des habitats, des espèces et de notions d'écologie des écosystèmes (enjeux, état de conservation, intérêt patrimonial, …), connaissance des modalités de contractualisation et des contrats proposés.
- Institutions et organismes professionnels : valorisation du DOCOB, connaissance des modalités de contractualisation et des contrats proposés.
- Elus : connaissance des habitats, des espèces et de notions d'écologie des écosystèmes (enjeux, état de conservation, intérêt patrimonial, …) ; connaissance des modalités de contractualisation et des contrats proposés, et informations sur les études d'incidences, informations sur la prise en compte de Natura 2000 dans les aménagements et activités organisées.
- Eleveurs et vétérinaires : sensibilisation aux risques d'utilisation de certains produits zoosanitaires pour l'environnement, à l'emploi de traitements antiparasitaires moins nocifs pour la faune non-cible.
- Scolaires : Information sur la faune, la flore et les écosystèmes.
- Grand public, visiteurs : Information sur la faune, la flore et les écosystèmes, mais aussi les modes de gestion et enjeux du territoire
- Organisateurs d'épreuves sportives : présentation des écosystèmes, de la faune et de la flore, présentation et accompagnement pour les études d'incidences
- Chasseurs et pêcheurs : Présentation des grands écosystèmes, de la faune et de la réglementation, ainsi que des enjeux et intérêts concordants (notamment sensibilisation aux espèces invasives et envahissantes)
- Professionnels du tourisme : Sensibilisation à la faune, la flore, aux écosystèmes, et aux outils et démarches mis en œuvre (notamment Natura 2000 et PNR)
- Aménageurs : connaissance des habitats, des espèces et de notions d'écologie des écosystèmes (enjeux, état de conservation, intérêt patrimonial, …), informations sur les études d'incidences, informations sur la prise en compte de Natura 2000 dans les aménagements.

Estimation du Coût

Préparation et réalisation d'évènements thématiques (conférences, animations, …) ou formations/ sorties terrains : 3 jours pour 5 évènements/ an soit 4500 €/ an

22 500 euros TTC sur 5 ans

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015
X	X	X	X	X

Indicateur de réalisation

- nombre d'évènements réalisés par an
- nombre de personnes mobilisées à ces évènements

Estimation du Coût

Adaptation de la charte graphique pour cette édition : 2 jours la première année soit 600 euros
Coordination des partenaires, conception- PAO : 5 jours par numéro soit 1500 € / numéro soit 7500 € à 15000 € en 5 ans
Impression et diffusion : sur devis ; Nombre d'exemplaire édité par numéro : 2000 ex.
Hypothèse sur nombre de plaquette : 1 à 2 numéros par an

Total en régie : 15 600 euros TTC

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2013
X	X	X	X	X

Indicateur de réalisation

- nombre de bulletins différents créés et diffusés /an
- nombre d'exemplaires publiés et distribués / an

Organisation de sessions d'information à destination de publics ciblés	ISV3
Enjeux et objectifs	**
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	L'ensemble des grands écosystèmes et des espèces emblématiques du site
Justification de l'action	La démarche Natura 2000 est basée sur la concertation des acteurs locaux à chaque phase de sa mise en place, et sur l'adhésion du plus grand nombre pour une préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Pour cela, elle doit être présentée largement sur l'ensemble du territoire et à l'ensemble des acteurs et usagers, en prenant soin de : * présenter l'ensemble des richesses naturelles du site, qu'elles soient d'intérêt communautaire ou non : ce sont l'ensemble des acteurs et utilisateurs du territoire qui doivent comprendre les interactions existantes entres les activités humaines, les écosystèmes, les espèces animales et végétales, … * présenter la démarche Natura 2000 et notamment la différencier des autres démarches en faveur de l'environnement (PNR, PN, SAGE, zone verte etc.) tout en démontrant leur complémentarité * expliquer concrètement la démarche innovante de Natura 2000 (fonctionnement, possibilités et solutions apportées, contacts …) et ce de façon régulière : présenter et justifier les actions proposées et mises en œuvre dans les cadres de Natura 2000, moyens financiers, … * présenter les résultats obtenus grâce aux actions mises en œuvre, sur la préservation des espaces et espèces d'intérêt communautaire (et sur la biodiversité en général).
Problèmes rencontrés	► Non lisibilité des différentes données existantes ► Méconnaissance du fonctionnement des écosystèmes locaux et des espèces du site, des enjeux du site, modes de gestion et pratiques inadaptés ► Incompréhension de la démarche Natura 2000
Effets attendus	- Appropriation par les acteurs du territoire des problématiques environnementales du territoire, amélioration de la connaissance du site et de ses espèces, et de leurs évolutions, des enjeux et équilibres écologiques du site - Appropriation par le grand public de la démarche Natura 2000 : amélioration de la compréhension par tous de la démarche Natura 2000 et de ses intérêts, augmentation du nombre d'actions menées sur le plateau (contrats, …).
Orientations de l'action	L'organisation régulière de ces cessions d'informations est primordiale pour une appropriation par tous de la démarche Natura 2000 et donc de son application sur le territoire. Elles devront être préparées en fonction du public visé, et aux horaires les plus adaptés à leurs activités. Elles seront organisées autant que faire se peut dans des communes différentes de la zone Natura 2000.
Périmètre d'application de la mesure	
Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Ensemble du site Natura 2000
Types de contrats et bénéficiaires	
Maître d'ouvrage Structure animatrice	
Partenaires techniques	
Prestataires, Chambre d'agriculture, COPAGE, Fédérations de pêche et chasse, Services de l'Etat, Agence de l'eau, ONF, CRPF, Coop forêt privée, cdsl, alepe,…	
Description de l'action et engagements	
Travail préalable : - identification des différents publics visés par ces outils de communication (touristes, scolaires, …)	

• **Session d'information**

- Réunions publiques, conférences, sorties sur le terrain, avec la volonté de faire participer des gestionnaires d'autres sites déjà investis dans la démarche pour des témoignages sur la mise en œuvre des actions, mais aussi sur les résultats obtenus.
- Expositions thématiques permanentes/itinérantes dans l'ensemble des communes de la zone tout au long de l'année, et pour des évènements particuliers (parce que ces évènements attirent un grand nombre de personnes, ou parce que cet évènement pourrait avoir des impacts sur le site Natura 2000 et ses espèces)
- Evénements (ex : journées à thème, stands sur les foires agricoles etc.)
- Rencontres/ Permanences au bureau pour répondre à l'ensemble des questions.

Travail d'animation :

- Réalisation d'affiches, d'expositions
- Conception de diaporamas
- Rédaction de comptes-rendus
- Recherches d'intervenants spécialisés, ou de personnes engagées dans la démarche
- Animation de réunions, de sorties de terrain, tenue de permanence

• **Sujets à traiter selon les publics (exemples, liste non exhaustive) :**

- Gestionnaires et propriétaires : connaissance des habitats, des espèces et de notions d'écologie des écosystèmes (enjeux, état de conservation, intérêt patrimonial, …), connaissance des modalités de contractualisation et des contrats proposés.
- Institutions et organismes professionnels : valorisation du DOCOB, connaissance des modalités de contractualisation et des contrats proposés.
- Elus : connaissance des habitats, des espèces et de notions d'écologie des écosystèmes (enjeux, état de conservation, intérêt patrimonial, …) ; connaissance des modalités de contractualisation et des contrats proposés, et informations sur les études d'incidences, informations sur la prise en compte de Natura 2000 dans les aménagements et activités organisées.
- Eleveurs et vétérinaires : sensibilisation aux risques d'utilisation de certains produits zoosanitaires pour l'environnement, à l'emploi de traitements antiparasitaires moins nocifs pour la faune non-cible.
- Scolaires : Information sur la faune, la flore et les écosystèmes.
- Grand public, visiteurs : Information sur la faune, la flore et les écosystèmes, mais aussi les modes de gestion et enjeux du territoire
- Organisateurs d'épreuves sportives : présentation des écosystèmes, de la faune et de la flore, présentation et accompagnement pour les études d'incidences
- Chasseurs et pêcheurs : Présentation des grands écosystèmes, de la faune et de la réglementation, ainsi que des enjeux et intérêts concordants (notamment sensibilisation aux espèces invasives et envahissantes)
- Professionnels du tourisme : Sensibilisation à la faune, la flore, aux écosystèmes, et aux outils et démarches mis en œuvre (notamment Natura 2000 et PNR)
- Aménageurs : connaissance des habitats, des espèces et de notions d'écologie des écosystèmes (enjeux, état de conservation, intérêt patrimonial, …), informations sur les études d'incidences, informations sur la prise en compte de Natura 2000 dans les aménagements.

Estimation du Coût

Préparation et réalisation d'évènements thématiques (conférences, animations, …) ou formations/ sorties terrains : 3 jours pour 5 évènements/ an soit 4500 €/ an

22 500 euros TTC sur 5 ans

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015
X	X	X	X	X

Indicateur de réalisation

- nombre d'évènements réalisés par an
- nombre de personnes mobilisées à ces évènements

Conception et mise en place de posters et panneaux d'information	ISV4
Enjeux et objectifs	**
Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	L'ensemble des grands écosystèmes et des espèces emblématiques du site
Justification de l'action	L'ensemble des informations relatives à Natura 2000 et à la richesse naturelle du plateau doit être disponible en permanence, et même visible directement sur les sites les plus visités. Les habitants, usagers et touristes doivent se rendre compte de la présence d'habitats et espèces d'intérêt communautaire, et être sensibilisés aux impacts de leurs activités sur le site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac ». Deux types de panneaux explicatifs peuvent être réalisés : - des posters de sensibilisation itinérants, - des panneaux fixes, en nombre réduit et situés sur des sites visités préalablement choisis (à destination des randonneurs, visiteurs, …).
Problèmes rencontrés	► Non lisibilité des différentes données existantes ► Méconnaissance du fonctionnement des écosystèmes locaux et des espèces du site, des enjeux du site, modes de gestion et pratiques inadaptés ► Incompréhension de la démarche Natura 2000 ► Certains comportements aux conséquences néfastes sur les habitats et espèces (piétinement des cours d'eau, incendies, …)
Effets attendus	- Appropriation par les acteurs du territoire des problématiques environnementales du territoire, amélioration de la connaissance du site et de ses espèces, et de leurs évolutions, des enjeux et équilibres écologiques du site - Appropriation par le grand public de la démarche Natura 2000 : amélioration de la compréhension par tous de la démarche Natura 2000 et de ses intérêts, augmentation du nombre d'actions menées sur le plateau (contrats, …).
Orientations de l'action	L'action vise à créer : - des posters : à destination de différents types de publics, ils auront pour objectif de sensibiliser le plus grand nombre à la biodiversité aubracoise, ses enjeux, l'intérêt de sa préservation par la démarche Natura 2000. Portant sur plusieurs thématiques, ils seront itinérants sur le site Plateau de l'Aubrac et disponibles à tous ceux qui en feront la demande (écoles, associations, ..). Les modalités de prêts (durée, convention, …) devront être définis préalablement. Ils seront distribués et présentés sur des points stratégiques du territoire, en fonction du public visé : mairies, office de tourisme, écoles, ... Ils pourront être présentés seuls ou au sein d'une exposition globale. - des panneaux fixes : Implantés à l'entrée de sites naturels largement visités et sensibles, ils auront pour objectif de présenter le site natura 2000 dans sa globalité, ses richesses, ses enjeux, mais aussi de sensibiliser les visiteurs à la préservation du site (modalités de la démarche Natura2000 notamment) et présenter quelques règles à respecter pour limiter les impacts de la fréquentation touristique sur le site naturel. En effet, les sites naturels largement fréquentés (randonnées, cueillettes, chasse,..) sont des points stratégiques de sensibilisation du public sur les problèmes de préservation de la biodiversité en général, et sur les comportements à adopter pour préserver les richesses locales. Une requalification des sentiers existants pourra être envisagée, avec leur valorisation auprès du public, et devront être accessibles au plus grand nombre (aménagements pour personnes à mobilité réduite, mise en page des panneaux adaptée au handicap visuel, …). Ces panneaux devront être ludiques, avec un rédactionnel adapté au public visé.
Périmètre d'application de la mesure	
Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Ensemble du site Natura 2000
Types de contrats et bénéficiaires	

Maître d'ouvrage
Structure animatrice

Partenaires techniques

Prestataires, Chambre d'agriculture, COPAGE, Fédérations de pêche et chasse, Services de l'Etat, Agence de l'eau, ONF, CRPF, Coop forêt privée, cdsl, alepe,…

Description de l'action et engagements

Travail préalable :
- identification des différents publics visés par ces outils de communication (touristes, scolaires, …)
- repérage des sites naturels accueillant ou susceptibles d'accueillir du public
- création d'une charte graphique qui sera réutilisée pour l'ensemble des panneaux fixes créés sur des sites différents

1/ AMENAGEMENT DE SITES :

• Choix des sites à aménager (déjà fréquentés mais sensibles et non aménagés) ou à requalifier :
- Plusieurs projets de création de sentiers de découverte sont à l'étude sur le territoire : voir dans quelle mesure ces projets sont compatibles avec les objectifs visés par cette fiche action.
- Choisir des sites présentant à la fois des intérêts multiples pour la sensibilisation du public à la biodiversité du plateau et à sa préservation (présence d'habitats et espèces d'intérêt communautaire, résultats visibles d'actions d'aménagement ou de restauration, …), une facilité d'accès (voie de communication proche), et une possibilité d'aménagements permettant l'accueil du public tout en limitant les impacts de cette fréquentation touristique sur les habitats et espèces (caillebottis,…). Les sites intéressants ne pourront être retenus que si leur accessibilité est suffisante (proches d'une voie de communication, route ou chemin)
- Les sites choisis devront permettre la mise en place des infrastructures (caillebotis, panneaux, ponts, parkings,…) propres à la valorisation du site sans aller à l'encontre d'une éventuelle activité économique.

• Pour chaque projet, un groupe de travail déterminera :
- le parcours à aménager
- les aménagements à réaliser pour permettre son accessibilité et la diminution des impacts de la fréquentation sur les habitats traversés et leurs espèces
- la création des panneaux explicatifs : choix d'une charte graphique, rédaction des textes, mise en page et choix des illustrations en régie ou par des partenaires extérieurs, édition
- l'implantation des panneaux et aménagements
- l'entretien du sentier et de ses aménagements

• **Communication sur la présence de ces sites :** La signalisation et la communication sur la présence de ces sites devront également permettre de sensibiliser les utilisateurs du site aux bonnes pratiques : signalétique adaptée, création de documents d'informations ou intégration dans des documents existants, informations aux offices du tourisme, mairies, hébergeurs, …

2/ REALISATION DE POSTERS PEDAGOGIQUES :

• Rédaction des textes et sélection des illustrations
• Mise en page du document (PAO) en régie ou par des prestataires extérieurs
• Edition des documents
• Organisation des prêts de posters (publicité, convention de prêt d'exposition, mise en place d'un calendrier, …)

Obligations

- pour les sites : étude préalable de limitation des impacts des aménagements sur les habitats et espèces
- respect de la charte graphique

Mesures mobilisables

Mesure A32326P et F22714– Aménagement visant à informer les usagers, mesures mobilisables uniquement dans le cas de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations.

Estimation du Coût

Objectif de contractualisation :
Panneaux : 16 panneaux pour les communes, 3 sentiers d'interprétation (à créer ou requalifier)
Posters : exposition itinérante de 14 posters
Coût : sur devis, avec 3 jours de conception-PAO par panneau ou poster

Non chiffrable				
Calendrier de réalisation :				
2011	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
	Création d'une exposition	Création/ installation de panneaux	Création/ installation de panneaux	Création/ installation de panneaux
Indicateur de réalisation				
- Nombre de panneaux et posters réalisés - Nombre de prêts et lieux d'expositions différents de ces posters par an, et durée d'affichage				
Estimation du Coût				
Estimation mise à jour site internet : 6 jours/ an soit 1800 euros/ an				
Total en régie : 9000 € euros TTC				
Calendrier de réalisation				
2011	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
X	X	X	X	X
Indicateur de réalisation				
Nombre de mises à jour et nombre de connections sur le site.				

Thématique 4 :
Mise en œuvre et animation

Planification des actions, coordination des acteurs, gestion administrative et évaluation du DOCOB

MOA1

Enjeux et objectifs

Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire
Justification de l'action	Il s'agit de la mission première de la structure en charge de l'animation du document d'objectifs : - établir un programme annuel détaillé des actions à partir de la hiérarchisation des enjeux et actions réalisée lors de la rédaction du document d'objectifs ; - coordonner les différents acteurs du territoire et ainsi assurer la continuité de la concertation engagée pour la rédaction du document d'objectifs. Cette coordination des acteurs et actions à l'échelle du territoire est indispensable dans un cadre où différents programmes sont mis en œuvre par différents organismes depuis plusieurs années sur le plateau de l'Aubrac sur les thèmes de la connaissance écologique et de la préservation de l'environnement. - assurer le suivi de la mise en œuvre du DOCOB : la démarche Natura 2000 implique une évaluation annuelle des actions menées, afin d'estimer leur pertinence et de pouvoir éventuellement réadapter les actions.
Problèmes identifiés	► Incompréhension des objectifs portés par les différents organismes œuvrant à la gestion de l'environnement ► Absence de coordination des actions de protection de l'environnement à l'échelle du territoire ► DOCOB non actualisé en fonction des résultats des actions menées et des évolutions du territoire
Effets attendus	- Coordination entre tous les acteurs et programmes - Mise en œuvre des actions définies dans le document d'objectifs, selon un ordre de priorité - Evaluation annuelle du travail effectué et du résultat des actions
Orientations de l'action	Cette action a pour objectif une bonne mise en œuvre du document d'objectifs. Elle nécessite : - la création d'un véritable programme d'animation du document d'objectifs (rencontre régulière des partenaires et acteurs du territoire, veille environnementale, présence dans les différentes réunions locales ou régionales de protection de l'environnement, ...) - un suivi régulier des actions, à la fois technique, administratif et financier - une réévaluation régulière de ces actions et du document d'objectifs dans sa globalité

Périmètre d'application de la mesure

Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Ensemble du site Natura 2000

Types de contrats et bénéficiaires

Maître d'ouvrage
Structure animatrice

Description de l'action et engagements

- **Planification des actions**

- Elaboration annuelle d'un programme d'animations : définition des actions prioritaires, programmation des actions, élaboration du montage financier annuel correspondant
- Animation générale de la mise en œuvre des mesures non contractuelles: recherche des financements supplémentaires possibles, recherche de maîtres d'ouvrages potentiels, de prestataires…

- **Coordination des acteurs**

- Participation aux réunions et commissions en lien avec le site

- Articulation avec les sites voisins
- Travail avec les organisateurs de manifestations (sportives, culturelles etc.)
- Participation à la vie du réseau des opérateurs (département et région)
- Concertation régulière avec élus, acteurs locaux et représentants de l'Etat pour les actions menées (grâce à des groupes de travail thématiques, réunions publiques, …) en vue d'assurer la pérennité de la concertation mise en place lors de la rédaction du document d'objectifs : bilan de la pertinence des actions, modification des actions, création de nouvelles actions, …
- Appui technique et scientifique aux communes en cas de décisions de gestion conservatoire ou de sensibilisation

- **Suivi des actions, évaluation annuelle du DOCOB** :

- Organisation et animation des instances de concertation et de la validation (ex : préparation de la consultation des communes, 1 comité de pilotage/ an, …)
- Suivi administratif, technique et financier régulier des actions mises en œuvre (grâce à des indicateurs de suivis définis précédemment)
-Alimentation de la base de données d'évaluation de la mise en œuvre (ex : outil SUDOCO mis en place par l'ATEN)
- Actualisation régulière des données (cartographie, …)
- Rédaction des bilans annuels du DOCOB et après 5 ans de mise en œuvre

Estimation du Coût

Estimation : 25 % du temps de travail de chargé de mission

Finalisation du périmètre (cartographie) et préparation de la consultation des communes sur le périmètre : 15 j la première année uniquement soit 4500 €
Programmation d'animation : 4 j/ an soit 6000 € sur 5 ans
Animation de la mise en œuvre des actions : 20 j/an soit 30000 € sur 5 ans
Suivi général du site (dont cartographie) et évaluation de sa mise en œuvre tous les 3 ans : 10 j + 10 jours deux fois sur les 5 ans ; soit 9000 € sur 5 ans
Veille environnementale (accompagnement des collectivités et porteurs de projets, relations avec autres sites Natura 2000 …) : 15 j/ an soit 22500 € sur 5 ans
Organisation et animation des réunions de concertation ou validation (comités de pilotage, groupes de travail, …) : 10 j/an soit 15000 € sur 5 ans

87 000 euros TTC sur 5 ans

Calendrier de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
X	X	X	X	X

Indicateur de réalisation

- Nombre de programmes d'animations, de rapports d'activité, réunions de concertation et de comité de pilotage, …
- Nombre d'actions du DOCOB réalisées (non contractuelles)
- Nombre de jours consacrés à l'appui des communes et porteurs de projets
- Rapport d'évaluation de la mise en œuvre

Estimation du Coût

Estimation : 10 % du temps de travail du chargé de mission ; hypothèse de 10 contrats non agricoles et 10 adhésions à la charte sur 5 ans

Organisation de réunions publiques et interventions dans les conseils municipaux (en complément des actions plus générales) : 15j la première année, 4j les années suivantes soit 9300 € sur 5 ans
Démarchage : 1 jour/bénéficiaire : 6000 € sur 5 ans
Diagnostic écologique : 3 jours /diagnostics : 9000 € sur 5 ans
Coordination des partenaires : 1 jour/contrat : 3000€ sur 5 ans
Montage des contrats non agricoles : 1 jour/contrat : 3000€ sur 5 ans
Suivi de la mise en œuvre : 1 jour/contrat : 3000 € sur 5 ans
Accompagnement des signataires de la charte : 1 jour/signataire : 3000 € sur 5 ans

36 300 € TTC sur 5 ans				
Calendrier de réalisation				
Année N	**Année N+1**	**Année N+2**	**Année N+3**	**Année N+4**
X	X	X	X	X
Indicateur de réalisation				
Nombre de réunions réalisées : publiques et conseils municipaux Nombre de bénéficiaires potentiels contactés Nombre de diagnostics réalisés Nombre de contrats/adhésions à la charte signés (absolu/relatif au nombre de bénéficiaires contactés) Surface engagée dans un contrat /charte				

Estimation du Coût				
Hypothèse : - 1 à 2 formations /an : 15 jours sur les 5 ans à 300 euros/ jour de formation en moyenne soit 4500 euros - 3 journées d'échanges techniques /an : 15 jours sur les 5 ans, non chiffrable				
Non chiffrable				
Calendrier de réalisation :				
Année N	**Année N+1**	**Année N+2**	**Année N+3**	**Année N+4**
X	X	X	X	X
Indicateur de réalisation				
Nombre de formations et journées techniques /an				

Estimation du Coût				
Hypothèse : 50 contrats agricoles sur 5 ans Coût de l'animation : 20% du temps de travail annuel de l'animateur Préparation et rédaction du PAE, présentation en CRAE : 5j + 4j + 3j = 12 jours soit 3600 euros Préparation à la contractualisation (démarchage + hiérarchisation) : 1 j/ bénéficiaire soit 15000 euros Diagnostic écologique : 3j/ exploitation soit 45000 euros Coordination des partenaires et suivi de la mise en œuvre des contrats : 2j/ contrat soit 30000 euros				
93 600 euros TTC				
Calendrier de réalisation :				
Année N	**Année N+1**	**Année N+2**	**Année N+3**	**Année N+4**
X	X	X	X	X
Indicateur de réalisation				
Nombre de bénéficiaires contactés Nombre de diagnostics réalisés Nombre de contrats signés, surfaces engagées par contrat				

Animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte Natura 2000

MOA2

Enjeux et objectifs

Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	Tous les habitats, espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire
Justification de l'action	L'animation de la contractualisation et de l'adhésion de la charte est la principale phase de la mise en œuvre du document d'objectifs. En effet, c'est la mise en place de contrats et adhésions à la charte qui permettra concrètement l'atteinte des objectifs du DOCOB, et principalement de maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.
Menaces identifiées	► Manque d'informations sur les possibilités offertes par la démarche Natura 2000
Effets attendus	- Information des gestionnaires du territoire - Contractualisation et signatures de chartes
Orientations de l'action	La mise en œuvre de cette phase consiste essentiellement : - à informer l'ensemble des gestionnaires des possibilités offertes dans le cadre de la démarche - à réaliser des diagnostics environnementaux individuels - à coordonner les acteurs et partenaires impliqués dans l'élaboration des contrats, afin d'analyser les diagnostics environnementaux et agricoles/ forestiers réalisés, et d'identifier les mesures spécifiques à mettre en place en fonction des exigences écologiques des habitats et espèces mais aussi des pratiques de gestion de la parcelle - à établir les contrats et accompagner administrativement les bénéficiaires - à suivre la mise en œuvre

Périmètre d'application de la mesure

Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Ensemble du site Natura 2000

Types de contrats et bénéficiaires

Maître d'ouvrage
Structure animatrice

Partenaires techniques

Associations agricoles et experts scientifiques, bureaux d'études, services de l'Etat, Chambre d'Agriculture Lozère, COPAGE, ONF...

Description de l'action et engagements

○ **Information des gestionnaires**

- Préparation et animation de rencontres d'information (en salle et sur le terrain) afin de présenter les différents contrats envisageables et la charte.
- Les lettres d'information doivent servir de support à cette information, ainsi que le site internet et le plan de communication
- Identification de contractants ou signataires potentiels

○ **Préparation des contrats :**

Identification des parcelles, hiérarchisation des bénéficiaires potentiels, démarchage auprès des gestionnaires et coordination des partenaires pour l'élaboration des contrats et l'adhésion à la charte

○ **Réalisation des diagnostics et expertises préalables**

En préalable à toute contractualisation, un diagnostic initial et une notice de gestion des parcelles concernées sont élaborées en partenariat avec le gestionnaire, une personne compétente en écologie des habitats et des espèces (possibilité réalisation en régie par la structure animatrice) et une personne compétente dans le domaine agricole ou forestier.

○ **Montage des contrats**

○ **Suivi de la mise en œuvre des contrats, accompagnement administratif des bénéficiaires**

○ **Assistance aux signataires de la charte Natura 2000 :**

Visite de terrain éventuelle, information sur les enjeux écologiques du site, fourniture de la cartographie des milieux naturels identifiés dans les parcelles engagées à la signature de la charte, formulation d'avis et de préconisations sur d'éventuels projets, etc.

Recommandations

Les rencontres avec les gestionnaires peuvent être organisées sur la totalité de la zone d'étude.

Estimation du Coût

Estimation : 10 % du temps de travail du chargé de mission ; hypothèse de 10 contrats non agricoles et 10 adhésions à la charte sur 5 ans

Organisation de réunions publiques et interventions dans les conseils municipaux (en complément des actions plus générales) : 15j la première année, 4j les années suivantes soit 9300 € sur 5 ans
Démarchage : 1 jour/bénéficiaire : 6000 € sur 5 ans
Diagnostic écologique : 3 jours /diagnostics : 9000 € sur 5 ans
Coordination des partenaires : 1 jour/contrat : 3000€ sur 5 ans
Montage des contrats non agricoles : 1 jour/contrat : 3000€ sur 5 ans
Suivi de la mise en œuvre : 1 jour/contrat : 3000 € sur 5 ans
Accompagnement des signataires de la charte : 1 jour/signataire : 3000 € sur 5 ans

36 300 € TTC sur 5 ans

Calendrier de réalisation

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
X	X	X	X	X

Indicateur de réalisation

Nombre de réunions réalisées : publiques et conseils municipaux
Nombre de bénéficiaires potentiels contactés
Nombre de diagnostics réalisés
Nombre de contrats/adhésions à la charte signés (absolu/relatif au nombre de bénéficiaires contactés)
Surface engagée dans un contrat /charte

Intégration des objectifs de gestion du DOCOB dans les documents de planification, d'aménagement et dans les programmes de développement local

MOA3

Enjeux et objectifs

Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire
Justification de l'action	La gestion environnementale des territoires ne peut se concevoir que de manière systémique et transversale. Il est nécessaire de mettre en conformité les documents et programmes qui concernent notre territoire avec les objectifs de conservation définis dans le DOCOB afin d'assurer une gestion globale et cohérente du site Natura 2000 Plateau de l'Aubrac. Aujourd'hui, les communes de la zone d'étude ne possèdent pas toutes un plan d'aménagement (carte communale, POS,…) mais devront être informées régulièrement pour une intégration des objectifs et préconisations du DOCOB dans l'ensemble de leurs projets (ZAC, …). Aussi, les zones forestières du plateau de l'Aubrac sont essentiellement des forêts communales et sectionales, avec des Plans d'Aménagement Forestiers rédigés qui devront également prendre en compte ces objectifs de gestion.
Menaces identifiées	► Risque d'incohérence entre les documents de planification, d'aménagement, de gestion et de développement local du territoire et les objectifs de conservation définis dans le DOCOB
Effets attendus	- Appropriation par les acteurs du territoire des problématiques environnementales du territoire, et de leurs évolutions, - Appropriation par le grand public de la démarche Natura 2000 : amélioration de la compréhension par tous de la démarche Natura 2000 et de ses intérêts, augmentation du nombre d'actions menées sur le plateau (contrats, …). - Mise en conformité des documents de planification avec les objectifs de conservation du site Natura 2000
Orientations de l'action	Cette action consiste : - d'une part à l'information des différents acteurs et gestionnaires du territoire de l'importance de l'intégration des objectifs de gestion du DOCOB aux différents plans d'aménagement et de développement (grâce à des réunions, sorties terrain, participation aux conseils municipaux,…) ; - d'autre part à l'accompagnement de ces gestionnaires et aménageurs dans la procédure de cette intégration.

Périmètre d'application de la mesure

Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Ensemble du site Natura 2000

Types de contrats et bénéficiaires

Maître d'ouvrage
Structure animatrice

Partenaires techniques

Associations agricole, experts scientifiques, bureaux d'études, services de l'Etat etc.

Description de l'action et engagements

- Faire l'inventaire des documents de planification et d'aménagement, des programmes de développement local concernant le territoire du site (contenu, durée de validité, …) avec l'aide des partenaires.
- Informer les organismes en charge de l'élaboration de ces plans et programmes ou de leur renouvellement, de l'existence du site Natura 2000, du DOCOB et des objectifs de gestion.
- Rencontrer les chargés de mission afin d'établir une démarche d'intégration de ces objectifs, et suivi des projets.
- Veille permanente des projets et programmes en cours ou à venir, et sur leur compatibilité avec les actions proposées dans le DOCOB du site (Contrat de Rivière, projets communaux et intercommunaux)

exemples : Mise en cohérence des plans simples de gestion (PSG) dans le cas d'adhésion à la charte Natura 2000, prise en compte des enjeux écologiques du site dans les documents d'urbanisme (diagnostic, orientation, zonage), schémas directeurs AEP ou d'assainissement, Service public d'assainissement non collectif etc.

Recommandations

Les rencontres avec les gestionnaires peuvent être organisées sur la totalité de la zone d'étude.

Estimation du Coût

Estimation : 2 % du temps de travail du chargé de mission
10 jour/an soit 3000 € an

15 000 euros TTC

Calendrier de réalisation :

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Inventaire et contacts	Veille	Veille	Veille	Veille

Indicateur de réalisation

Nombre de documents de planification, gestion et d'aménagement inventoriés et mis en cohérence
Nombre de réunions et de jours de concertation/ suivis réalisés

Formations thématiques

MOA4

Enjeux et objectifs

Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire
Justification de l'action	L'animation d'un site Natura 2000 comporte différentes missions très différentes, et donc nécessite des compétences variées : communication et sensibilisation, écologie, informatique, … La formation continue est le moyen le plus efficace pour assurer l'ensemble des missions d'animation et valoriser les compétences au sein de la structure animatrice.
Menaces identifiées	► Nécessité d'externalisation de certaines missions par manque de compétences de l'animateur
Effets attendus	Mobiliser et améliorer de façon continue les compétences de l'animateur en charge du DOCOB
Orientations de l'action	Former le personnel en charge de l'animation du DOCOB en fonction de ses compétences, des compétences attendues pour mener à bien les missions d'animation et les actions prévues dans le DOCOB, mais aussi en fonction de l'évolution des outils existants pour les animateurs en charge de sites Natura 2000.

Périmètre d'application de la mesure

Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Ensemble du site Natura 2000

Types de contrats et bénéficiaires

Maître d'ouvrage
Structure animatrice

Partenaires techniques

ATEN, organismes de formation (CNFPT, …), structures de l'Etat, associations, experts scientifiques, …

Description de l'action et engagements

Liste non exhaustive de formations pouvant être nécessaires à l'animateur du site :
* méthodologie pour la réalisation des diagnostics écologiques préalables aux contrats Natura 2000
* formations informatiques : utilisation du logiciel de création et mise à jour du site internet, logiciels de mise en page et de création graphique, utilisation de l'outil de suivi et d'évaluation nommé SUDOCO (développé par l'ATEN et obligatoire pour le suivi de l'animation des sites Natura 2000 depuis 2010)
* perfectionnement des connaissances naturalistes et de détermination des habitats naturels
* réunions et journées techniques du réseau Natura 2000 à l'échelle départementale ou régionale

Recommandations

Les rencontres avec les gestionnaires peuvent être organisées sur la totalité de la zone d'étude.

Estimation du Coût

Hypothèse :
- 1 à 2 formations /an : 15 jours sur les 5 ans à 300 euros/ jour de formation en moyenne soit 4500 euros
- 3 journées d'échanges techniques /an : 15 jours sur les 5 ans, non chiffrable

Non chiffrable

Calendrier de réalisation :

Année N
X

Indicateur de réalisation

Nombre de formations et journées techniques /an

Elaboration et animation du PAE (Projet Agro-environnemental)

MOA5

Enjeux et objectifs

Habitats naturels / espèces d'intérêt communautaire ciblés	Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire
Justification de l'action	Le Projet Agro-environnemental d'un site Natura 2000 est élaboré en vue de permettre la contractualisation de contrats agricoles sur le territoire, et identifie donc les différentes mesures agri-environnementales (MAEt) les plus adaptées à ce territoire et ses enjeux agri-environnementaux. Ses MAEt sont donc élaborées en fonction des objectifs de maintien et d'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le DOCOB du site Natura 2000. Elles sont définies, pour chaque habitat d'intérêt communautaire, grâce à une combinaison d'engagements unitaires définis dans le Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH), et identifient un cahier des charges.
Menaces identifiées	► Diminution de l'état de conservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, perte de biodiversité générale ► Pratiques agricoles non adaptées
Effets attendus	Mise en place de mesures de gestion conservatoire sur les surfaces agricoles du site
Orientations de l'action	Rédaction du PAE avec les partenaires locaux et définitions des MAEt qui pourront être contractualisées sur le site, puis animation de ce PAE.

Périmètre d'application de la mesure

Zone(s) ou périmètre(s) d'application	Ensemble du site Natura 2000

Types de contrats et bénéficiaires

Maître d'ouvrage

Structure animatrice

Partenaires techniques

Services de l'Etat (DDTM, DREAL,…), Chambre d'agriculture/ Copage, …

Description de l'action et engagements

I/ Elaboration du PAE :

Elaboré en partenariat avec les acteurs agricoles du territoire

Il devra être présenté par l'animateur du PAE en CRAE (Commission régionale Agro-Environnementale) qui l'examinera et le validera.

Cette opération inclut :

- la préparation et la rédaction du document à partir du DOCOB et en partenariat ;
- sa présentation à la CRAE et aux différentes journées organisées au niveau départemental ou régional

II/ Animation du PAE :

► **la préparation à la contractualisation :**

- identification des parcelles et démarchage des bénéficiaires potentiels (agriculteurs inclus dans le périmètre) ;
- hiérarchisation des bénéficiaires potentiels intéressés

► **la réalisation des diagnostics d'exploitation :**

- le diagnostic environnemental, effectué par la Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien, comprendra une cartographie des habitats à l'échelle de l'exploitation (1/5 000e), la caractérisation de leur état de conservation et la définition des enjeux principaux ;
- le diagnostic technico-économique de l'exploitation, ne sera pas réalisé par l'animateur mais par le partenaire agricole, et précisera les pratiques agricoles sur chaque unité de gestion.
- La mise en commun de ces deux diagnostics permettra la mise en place de mesures de gestion qui répondent à la fois aux exigences environnementales des habitats et des espèces et aux enjeux de l'activité agricole pour l'exploitant.

► **le montage, la mise en œuvre :**

appui technique au bénéficiaire pour le montage du contrat (en lien avec les services de l'Etat et le partenaire agricole)

Estimation du Coût

Hypothèse : 50 contrats agricoles sur 5 ans
Coût de l'animation : 20% du temps de travail annuel de l'animateur

Préparation et rédaction du PAE, présentation en CRAE : 5j + 4j + 3j = 12 jours soit 3600 euros
Préparation à la contractualisation (démarchage + hiérarchisation) : 1 j/ bénéficiaire soit 15000 euros
Diagnostic écologique : 3j/ exploitation soit 45000 euros
Coordination des partenaires et suivi de la mise en œuvre des contrats : 2j/ contrat soit 30000 euros

93 600 euros TTC

Calendrier de réalisation :

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
X	X	X	X	X

Indicateur de réalisation

Nombre de bénéficiaires contactés
Nombre de diagnostics réalisés
Nombre de contrats signés, surfaces engagées par contrat

* L'ensemble des actions, figurant dans la liste nationale d'actions éligibles aux mesures 227 et 323B, peuvent donc être mobilisées par toute personne physique ou morale, publique ou privée, de plus de 18 ans répondant aux dispositions du paragraphe 2.2.1 sur une surface non agricole (non déclarée au S2 jaune) à l'exception des actions A32303P et R et A32304R pour lesquelles les agriculteurs sont inéligibles quel que soit le terrain.

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, de plus de 18 ans répondant aux dispositions du paragraphe 2.2.1, sur des **surfaces agricoles**, peut contracter un **contrat Natura 2000 non agricole – non forestier** s'il mobilise des actions très spécifiques (**A32323** - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site ou **A32327** - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats).

Un **non agriculteur,** sur **des surfaces agricoles,** peut mobiliser uniquement les actions :
- A32311P ou R, A32314P ou R, A32316P, A32317P, A32318P, A32319P dans le cadre d'une intervention collective d'entretien de cours d'eau,
- et l'action A 32326P visant l'information des usagers pour limiter leur impact, dans une logique de projet porté à l'échelle d'un territoire. Les **actions forestières** (F227…) relevant de la mesure 227 du PDRH (art.49 du règlement N°1698/2005) **ne sont mobilisables que sur les milieux "forestiers" répondant aux définitions de l'article 30**, 2. et 3. du règlement n°1974/2006, dans le cadre d'un contrat Natura 2000 forestier.

En revanche, il n'y a pas de restriction à l'utilisation des actions ni agricoles ni forestières (A323…) sur les milieux forestiers au sens de l'article 30 du règlement (CE) N°1974/2006 d'application du FEADER. Ainsi par exemple, pour les opérations de débroussaillage qui permettent de restaurer un milieu, **les actions du contrat non agricole - non forestier sont mobilisables sur tous les types de milieux** répondant ou non aux définitions de l'art. 30 mentionné ci-dessus Ainsi, les cours d'eau, qui traversent les forêts, ne sont pas considérés comme des milieux forestiers : ils peuvent uniquement bénéficier d'actions au titre du dispositif 323B du PDRH et figurant dans la liste des actions en annexe I.
En cas de doute, il appartient aux DREAL et DDT(M) (si le DOCOB ne l'a pas prévu) de définir la ligne de partage entre contrat Natura 2000 forestier et contrat Natura 2000 non agricole - non forestier au travers des objectifs de gestion.

ADAPTATION DU PERIMETRE DU SITE

Dans un premier temps, le Comité de pilotage avait défini une zone d'étude de 28 000 hectares dans un souci de cohérence des actions à mener pour le maintien des habitats naturels et des habitats d'espèces dans un bon état de conservation. En effet, le site officiel de 687 hectares était trop réduit pour permettre l'établissement des mesures de gestion cohérentes, impliquant l'ensemble des acteurs locaux. Le site choisi comme zone d'étude de 28 000 hectares se justifie d'un point de vue environnemental puisqu'il correspond à la zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) du Plateau de l'Aubrac.

Plusieurs extensions ont ensuite été proposées à la suite des inventaires écologiques pour le site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac » et ont été validé en Comité de pilotage du 15 janvier 2011 :

- Dans la partie Nord-Ouest du site, au niveau du cours d'eau la Chantagne, du fait de la présence du Chabot et de l'Ecrevisse à pattes blanches. L'objectif de cette extension était notamment d'inclure dans le site la confluence de ce cours d'eau avec le Bès, afin de travailler plus efficacement à la connexion des différentes populations d'espèces aquatiques d'intérêt communautaire, et en particulier du Chabot. L'extension proposée est de 500 hectares environ, et concerne les communes de Grandvals et de Brion.
- Au niveau du cours d'eau la Rimeize, du fait de la présence de Moules perlières et d'Ecrevisses à pattes blanches. L'extension proposée est de 196 hectares et s'étend sur les communes de Fau-de-Peyre et la Fage-Montivernoux.
- Au niveau du cours d'eau la Crueize, du fait de la présence d'Ecrevisses à pattes blanches et de Moules perlières. L'extension proposée est de 880 hectares environ et concerne les communes de Prinsuéjols, Sainte-Colombe-de)Peyre et le Buisson.
- Au niveau du cours d'eau le Piou, dans la partie Sud-Est du site, du fait de la présence d'une importante population d'Ecrevisses à pattes blanches qui est quasi-exclusivement hors du site. L'extension proposée concerne les communes de Saint-Laurent-de-Muret, Antrenas et Chirac pour environ 200 ha.

Ces 4 extensions ont été définies en prenant en compte les limites du bassin versant.

En conclusions :

La proposition de périmètre élargi validée en comité de pilotage d'avril 2012 permet :

- d'inclure dans le périmètre du site des populations d'espèces d'intérêt communautaire supplémentaires (non inclues dans le périmètre initial de 687 ha et non intégrées au FSD): la Loutre (*Lutra lutra*), la Moule perlière (*Margaretifera margaretifera*), l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), le Chabot (*Cottus gobio*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) et la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) pour les espèces animales et le Fluteau nageant (*Lutronium natans*) pour les espèces végétales. En effet, la Ligulaire de Sibérie (*Ligularia siberica*) était déjà intégrée au FSD.
- d'inclure dans le périmètre du site des habitats naturels d'intérêt communautaire supplémentaires (puisque seuls 2 des 18 habitats naturels inventoriés sur la zone d'étude élargie étaient inscrits au FSD pour le site initial de 687 ha) et d'améliorer la représentativité des habitats d'intérêt déterminés dans le site.
- d'aborder de façon globale et plus cohérente la gestion conservatoire des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (et notamment les espèces aquatiques).

Résultats de la consultation :

Communes (entièrement « E » ou partiellement « P » concernées)		Date d'envoi de la lettre de consultation	Date de l'avis du conseil municipal	Contenu de l'avis (favorable/défavorable,motivé ou non)
Antrenas	P		03/02/2012	Favorable
Chirac	P		12/01/2012	Favorable
Brion	P		*Pas de réponse*	Réputé favorable
Fau De Peyre	P		*Pas de réponse*	Réputé favorable
Grandvals	E		*Pas de réponse*	Réputé favorable
La Fage Montivernoux	P		11/04/2002	DEFAVORABLE
La Chaze De Peyre	P		*Pas de réponse*	Réputé Favorable
Le Buisson	P		03/02/2012	Favorable
Les Hermaux	P		*Pas de réponse*	Réputé favorable
Les Salces	P	**20/12/2011**	03/02/2012	Favorable
Malbouzon	E		*Pas de réponse*	Réputé favorable
Marchastel	E		*Pas de réponse*	Réputé favorable
Nasbinals	E		31/01/2012	Favorable
Prinsuejols	P		07/01/2012	DEFAVORABLE
Recoules D'aubrac	E		25/01/2012	Favorable
Ste Colombe De Peyre	P		06/04/2012	DEFAVORABLE
Saint Laurent De Muret	P		29/02/2012	Favorable
St Laurent De Veyres	P		*Pas de réponse*	Réputé favorable
Trelans	P		03/02/2012	Favorable

Etablissement publics de coopération intercommunale	Date d'envoi de la lettre de consultation	Date de l'avis de l'assemblée délibérante	Contenu de l'avis (favorable/défavorable, motivé ou non)
Syndicat départemental d'électrification		*Pas de réponse*	Réputé favorable
Communauté de communes de la Terre de Peyre		*Pas de réponse*	Réputé favorable
Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien		*Pas de réponse*	Réputé favorable
Communauté de communes Aubrac Lot Causses		*Pas de réponse*	Réputé favorable
Communauté de communes des Hautes Terres		*Pas de réponse*	Réputé favorable
Syndicat intercommunal Aubrac Colagne	**20/12/2011**	*Pas de réponse*	Réputé favorable
Si d'AEP d'Aumont Aubrac, la Chaze de Peyre, Javols		*Pas de réponse*	Réputé favorable
Sivom la Montagne		*Pas de réponse*	Réputé favorable
SIVU Lot Colagne		*Pas de réponse*	Réputé favorable
Syndicat mixte Lozérien A 75		03/02/2012	Favorable
SIVOM du Bès de la Truyère		*Pas de réponse*	Réputé favorable

6. RECAPITULATIF STATISTIQUE :

	COMMUNES	EPCI	TOTAUX
nombre de communes et d'EPCI consultés :	19	11	30
nombre d'avis favorables :	9	1	10
nombre d'avis défavorables	3		3
nombre de communes et d'EPCI n'ayant pas répondu dans le délai de 2 mois	7	10	17

Site Natura 2000 "Plateau de l'Aubrac"

LEGENDE

Périmètre du site Natura 2000 après consultation

Limites des communes

Echelle : 1 cm = 1,1 km
Projection : Lambert 93
CCAL/ novembre 2012

ACTUALISATION DU FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES

Le Formulaire Standard de Données (FSD) est propre à chaque site Natura 2000, et accompagne la décision de transmission à la Commission Européenne d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site. Ce formulaire synthétise les données qui ont justifié sa proposition ou sa désignation au titre du réseau écologique européen.
Les données qui figurent au FSD d'un site sont établies par les DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) en liaison avec les partenaires du réseau naturaliste, puis sont soumises au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) pour validation. Ensuite, les DIREN transmettent le FSD au Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) pour contrôle et validation finale.

Le FSD du site FR9101352 « Plateau de l'Aubrac » comprend :

- 1 espèce d'intérêt communautaire :

1758 Ligulaire de Sibérie *Ligularia siberica*

- 3 habitats naturels d'intérêt communautaire :

7150 Dépressions sur substrats tourbeux à Rhynchosporion
7140 Tourbières de transition
7110 * Tourbières hautes actives

Les inventaires écologiques conduits entre 2009 et 2010 dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs du site ont permis de compléter les informations scientifiques figurant au FSD initial et de les actualiser sur l'ensemble de la zone d'étude élargie. Le FSD peut aujourd'hui être actualisé en intégrant :

- 18 habitats naturels d'intérêt communautaire :
  6410 Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif Central et des Pyrénées, Prairies à Molinies acidiphiles, et Prairies à joncs acutiflores
  6430 Mégaphorbiaies des montagnes hercyniennes
  91EO Forêts alluviales à Alnus glutineux et Fraxinus exelsior relevant de l'Alnion incanae
  91DO Tourbières boisées
  7110 * Tourbières hautes actives
  7120 Tourbières hautes, dégradées, susceptibles de régénération
  7210 * Marais calcaires à Cladium mariscus et Carex davalliana
  7140 Tourbières de transition
  6230 * Pelouses acidiclines montagnardes du Massif Central
  6520 Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif Central relevant du Polygono-trisetion
  4030 Landes acidiphiles montagnardes du Massif Central relevant du Genisto pilosae – Vaccinion uliginosi
  5120 Landes à Genêt purgatif du Massif Central relevant du Cytision oromediterraneo-scoparii
  8230 Pelouses piollières montagnardes à subalpines des dalles silicueses du Massif Central
  8220 Falaises siliceuses des Cévennes relevant de l'Anthirrhinion asarinae
  8150 Eboulis siliceux, collinéens à montagnards des régions atlantiques et subcontinentales relevant du Galeopsion segetum
  9120 Hêtraie-sapinière acidiphile à houx et luzule des neiges relevant du Lozulo-fagion
  3160 Eaux dormantes dystrophes

3130 Gazons d'Isoëtes euro-sibériens

- 10 espèces d'intérêt communautaire :
  1758 Ligulaire de Sibérie *Ligularia siberica*
  1832 Fluteau nageant *Luronium nutans*
  1029 Moule perlière *Margaretifera margaretifera*
  1092 Ecrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes*
  1163 Chabot *Cottus gobio*
  1355 Loutre *Lutra lutra*
  1324 Grand murin *Myotis myotis*
  1321 Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*
  1308 Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus*
  1096 Lamproie de Planer *Lampetra planeri*

FINANCEMENT DES ACTIONS DU DOCOB

Plusieurs sources de financement peuvent être mobilisées pour la mise en œuvre des différentes actions présentées dans ce document :

► Pour les mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt), le financement est assuré par :
- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agor-alimentaire et de la Forêt, pour 25 % ;
- Le FEADER (Fond Européen Agricole pour le Dévelopement Rural), pour 75%.

Sachant que les MAEt répondant à l'enjeu « eau » peuvent également bénéficier de financements de l'Agence de l'eau.

► Pour les mesures forestières, le financement est assuré par :
- Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, et de l'Energie (MEDDE), pour 45% ;
- Le FEADER, pour 55 %.

► Pour les mesures ni forestières ni agricoles, le financement est assuré par :
- Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, et de l'Energie (MEDDE), pour 50% ;
- Le FEADER, pour 50%.

Certaines actions peuvent être en partie financées par les collectivités locales (études ou actions de sensibilisation par exemple), voir même d'autres organismes partenaires en fonction de leurs thématiques (Agence de l'Eau, Conseil Général, …).

EVALUATION DES INCIDENCES

Son objectif :

L'objectif du régime d'évaluation des incidences est de prévenir d'éventuels dommages aux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000, grâce à une analyse, en amont, des incidences possibles de tout « document de planification, programme ou projet d'activités, travaux, aménagements, installations, manifestations ou interventions dans le milieu naturel » (que le projet soit situé à l'intérieur du site Natura 2000 ou pas).
Le document d'évaluation des incidences se penche précisément et exclusivement sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.

Son cadre réglementaire :

Définie dans les articles 6.3 et 6.4 de la Directive Européenne « habitat », elle a été transposée au droit français grâce aux articles L 414.4 et 5 du Code de l'Environnement et R 414.19 à 29, avec la mise en place de deux décrets :

** le décret du 9 avril 2010 qui établit :*
- une liste nationale de 29 catégories de projets soumis à évaluation des incidences (et qui étaient dores et déjà réglementés par un régime d'autorisation ou de déclaration : demandes loi sur l'eau, ICPE, documents d'urbanisme, …) ;
- une liste locale, complémentaire à la liste nationale, et définie par les préfets départementaux suite à une concertation et en fonction des enjeux du territoire.

** le décret du 16 août 2011 :*
Il définit une liste de catégories de projets en-dehors de tout encadrement existant, et crée donc un régime propre à Natura 2000. Chaque préfet départemental devra choisir, au sein de cette liste et après une concertation, les projets qu'il souhaite soumettre à évaluation des incidences sur le territoire départemental.

La législation française est basée sur des listes positives, mais permet également au Préfet d'impliquer toute activité qui n'aurait pas été listée grâce à une clause de sauvegarde (L 414-4.IV bis du Code de l'Environnement).

Le rôle de l'animateur du site Natura 2000 :
Le porteur de projet ou pétitionnaire a la responsabilité de son évaluation d'incidence et finance cette évaluation.

L'animateur du site Natura 2000 est le premier relais d'information pour le porteur de projet : il lui porte à connaissance les informations concernant le site et nécessaire à cette évaluation (inventaires naturalistes et cartographies du DOCOB, enjeux de conservation du site, …), et l'oriente vers les interlocuteurs adaptés (organismes de l'Etat, bureaux d'études, …).

Le document d'évaluation des incidences :

Une évaluation simplifiée est prévue pour les cas permettant de conclure rapidement à l'absence d'impact.

Le document d'évaluation des incidences comprend :

- une description du programme ou du projet, accompagnée d'une carte permettant de le localiser ; une analyse des effets notables, temporaires ou permanents, que les travaux ou aménagements peuvent avoir sur l'état de conservation des habitats naturels ou des espèces qui ont justifié la désignation du site ; si l'analyse conclut à l'absence d'incidences, la démarche s'arrête là.
- une étude des différentes solutions alternatives envisageables, ainsi qu'une analyse sur leurs effets directs et indirects, temporaires et permanents ;
- les mesures de nature à supprimer ou réduire ces effets dommageables, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes ;
- les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et les éléments qui permettent de justifier la réalisation du programme ou projet sous certaines conditions ;
- les mesures que le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire envisage, en cas de réalisation du programme ou projet, pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues ne peuvent supprimer, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

Sont partenaires de la Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien pour l'élaboration de ce document d'objectifs :

Le Copage (Comité pour la mise en Œuvre du Plan Agri-environnemental et de Gestion de l'Espace)

La Fédération de la Lozère pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FPPMA)

Le Bureau d'études Rural Concept

Ont assurés son financement :